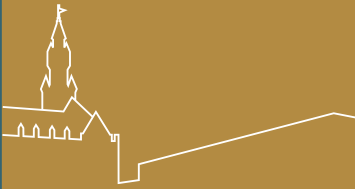




100

YEARS *and beyond*
ANS *et au-delà*



Académie de droit
international
de La Haye

Rapport
2022, 2023, 2024





The Hague
Academy of
International Law

Report
2022, 2023, 2024

Sommaire

1. Avant-propos du Secrétaire général 9

Année 2022

2. Activités et événements en 2022 15

2.1. Activités académiques régulières 15

2.1.1. Cours d'hiver de droit international en ligne 15

2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux 15

Chiffres clés des cours d'hiver en ligne 17

2.1.2. Cours d'été de droit international public et privé 16

2.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs 16

2.1.2.2. Directions d'études et diplôme 19

2.1.2.3. Conférences de l'après-midi 19

2.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau 21

2.1.2.5. Programme des ambassades 21

Chiffres clés des cours d'été 20

2.1.3. Centre d'étude et de recherche 21

2.2. Concours 22

2.2.2. Concours « Day of Crisis » 22

2.2.1. Procès simulé devant la Cour pénale internationale 23

2.3. Évènements 24

2.3.1. Évènement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York 24

2.4. Visites 25

Année 2023

3. Activités et événements en 2023 27

3.1. Activités académiques régulières 27

3.1.1. Cours d'hiver de droit international 27

3.1.1.1. Cours général et cours spéciaux 27

3.1.1.2. Directions d'études et diplôme 28

3.1.1.3. Conférences de l'après-midi 28

3.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau 30

3.1.1.5. Programme des ambassades 30

Chiffres clés des cours d'hiver 29

3.1.2. Cours d'été de droit international public et privé 30

3.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs 30

3.1.2.2. Directions d'études et diplôme 33

3.1.2.3. Conférences de l'après-midi 33

3.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau 34

3.1.2.5. Programme des ambassades 34

Rapport

2022, 2023, 2024



1. Avant-propos du Secrétaire général

Les vagues infectées de la COVID-19 passées, ce sont d'autres maladies mortelles qui ont frappé les années 2022, 2023, et 2024. Plusieurs parties du globe se sont enflammées de haine meurtrière. Le fil des informations qui alimentent nos journaux parle tous les jours, ou presque, de bombardements ou de meurtres de civils. Des hommes, des femmes, des enfants sont ensevelis sous les gravats, brûlés, ou déchiquetés par les fragments d'acier des missiles explosés.

Les temps mauvais

Et on entend également presque chaque jour des accusations de crime de guerre, de génocide, de menace à la paix, voire de menace de guerre nucléaire. Le nationalisme, étroit, identitaire, revanchard, prompt à dénoncer « l'autre » comme étant la cause de toutes ses frustrations, à paralyser le multilatéralisme, et à faire du prétendu intérêt national son horizon indépassable, n'a jamais été aussi répandu. On se bat, et si on ne se bat pas encore, on s'y prépare. L'option qui consiste à régler les différends par la force des armes, interdite depuis au moins l'adoption de la Charte des Nations Unies, est apparemment redevenue viable dans l'esprit de trop nombreux dirigeants.

La violence se banalise. La violence terroriste, la violence militaire, terribles, insupportables. La violence économique. La violence verbale. La violence faite à la vérité - la propagande n'a jamais été aussi arrogante que ces dernières années. La violence faite aux hommes, aux femmes, aux enfants, victimes par milliers des délires ou inconséquences de quelques-uns. Victimes, aussi, de l'indifférence, du repli sur soi, du désir facile des plus nantis de ne pas voir les souffrances de ceux que le lieu de naissance n'a pas favorisés. Violence faite à l'histoire que l'on retourne si facilement pour insulter le présent, violence faite tous les jours à notre conscience. Violence faite aux générations futures. Violence faite à l'humanité. Ceci se produit. Aujourd'hui. Parfois, à bas bruit ; désormais, dans la fureur des missiles, des canons, des explosions, des cris et des pleurs. Souvent, aussi, dans les écrits des plus aigris. Comme si une maladie congénitale rongerait l'humanité. Comme si nous avions oublié, ou avions décidé de renier, qu'en 1945 nous avions proclamé en exergue de la Charte des Nations Unies que :

« NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES [sommés] RÉSOLUS, à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Le droit international est l'une des victimes de cette sombre époque. Il est souvent bafoué, piétiné, instrumentalisé ou même moqué. Des engagements solennels sont réduits en confettis, et les règles du droit de la paix patiemment bâti pendant des générations sont reniées à coups de mentons arrogants ou par des traits de plume goguenards. La diplomatie est parfois devenue une parodie. Les invectives, voire les insultes, remplacent le dialogue. Ça va mal, très mal, comme si la course à l'abîme était le seul véritable moteur d'une humanité qui se saurait déjà perdue.

Le besoin de droit international et le rôle de l'Académie

C'est alors le moment où il faut se tourner vers le droit international, l'interroger, l'entendre, se fier à ses règles fondamentales, et dire et répéter qu'il n'est pas le problème mais fait partie de la solution, pourvu qu'on en fasse bon usage. Nous sommes au cœur de l'époque où le monde a besoin, plus que jamais, de la force du droit international.

Que l'on ne s'y méprenne pas : aucun professeur de droit international n'a la naïveté de croire que le droit international empêche toujours la violence entre les nations, ou les injustices. Il n'en reste pas moins, et c'est crucial, que le droit international contribue généralement à atténuer la violence, à la dissuader, en tout cas à la dénoncer lorsqu'elle lui est contraire, et aussi à formuler des solutions permettant, malheureusement trop rarement, de faire prévaloir la justice. Il constitue, toujours, un outil précieux de rapprochement des nations lorsqu'elles ont besoin de faire face à leurs problèmes communs, et pour donner un cadre aux idéaux qu'elles partagent. A sa manière, l'Académie contribue à lui donner force.

On sait qu'à l'Académie tout peut se dire, tout peut s'enseigner, tout peut se soutenir, du moment que c'est du droit international, qu'il soit public ou privé, et que ce soit fait avec talent et science, pacifiquement, et dans le respect mutuel. De là, c'est de l'écoute, de la discussion, de la confrontation d'idées, que peuvent émerger non seulement une meilleure compréhension des positions réciproques, mais aussi des solutions, des visions communes, des accords.

La condition pour que cela fonctionne est que tout soit

fait et dit de bonne foi. La bonne foi est un concept clé mais trop souvent oublié des relations internationales. La bonne foi, c'est se respecter soi-même en respectant l'autre. C'est le contraire du mensonge. C'est adresser la question qui est posée, et ne pas préférer parler d'autre chose. La bonne foi, c'est aussi écouter l'autre, être prêt à se laisser convaincre si le raisonnement est convaincant et, pour ce qui concerne le droit international, s'il est fondé en droit. Et il est fondamental de savoir reconnaître que l'on se trompe, lorsque l'on se trompe.

Le droit international n'a de portée que si on le connaît ; il ne peut se réformer en vue de son amélioration que si on le comprend. S'il est malheureux que tant de personnes en parlent sans le connaître à suffisance alors qu'il est indispensable de l'apprendre à la source des professeurs les plus érudits pour pouvoir se l'approprier et en faire le meilleur usage, c'est précisément à offrir cette expérience que l'Académie est dédiée. En effet, les Auditrices et Auditeurs qui assistent aux cours de l'Académie, à La Haye ou « en ligne » derrière leurs écrans, hommes et femmes de tous les continents, se rencontrent durant nos sessions pour former une communauté internationale de juristes et diplomates autour, et pour, le droit international. Voilà, comment l'Académie donne force à sa raison d'être, le droit international.

Trois émotions ont marqué chacune des trois années rapportées ici : en 2022, ce fut le retour au Palais de la Paix après les mois de confinement ; 2023 a été l'année du Centenaire ; et 2024 celle de l'essor des programmes à la demande.

2022, de l'hiver « tout en ligne » à l'été au Palais

L'hiver en ligne

Durant l'année 2022 la session d'hiver n'a pu être suivie qu'en ligne. Une fois encore les professeurs invités à donner leurs « cours virtuels », c'est-à-dire face à une caméra et non à des visages attentifs, ont fait œuvre d'un remarquable dévouement à la cause du droit international et à celle de l'Académie. Leurs exposés savants ont été excellemment donnés et très appréciés. Nous ne saurions trop les en remercier.

Le printemps des concours

La reprise progressive des activités « en présentiel » au cours de l'année 2022 a vu, au printemps, s'épanouir une nouvelle « ère » pour l'Académie, celle des concours. Nous avons voulu, ce qui était ambitieux, que ces concours soient d'accès gratuit pour les participants, et même, pour garantir notamment la participation d'équipes africaines, que le financement de certaines équipes soit pris en charge par l'Académie. Ce projet a pu se concrétiser grâce au soutien financier du cabinet d'avocats Simmons & Simmons pour la tenue du "Day of Crisis" (dont j'ai déjà présenté le concept dans le Rapport Annuel 2021), et à l'énorme effort financier fait par la France pour ce qui concerne le prestigieux concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale.

C'est ainsi que dès le mois d'avril l'Académie accueillait les équipes sélectionnées pour le concours du « Day of Crisis ». Le jury, qui a distingué l'équipe de l'Université Carlos III (Espagne) comme digne du Grand Prix de la meilleure équipe, regroupait exceptionnellement, sous la présidence de l'ancien ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et ancien président du Conseil d'administration de l'Académie, M. Bernard Bot, la Juge Hilary Charlesworth, le Greffier de la C.I.J. M. Philippe Gautier, l'Ambassadrice du Pérou Mme Marisol Flavia Agüero Colunga, l'Ambassadeur d'Argentine M. Mario Oyarzábal, et Maître Philippe Cavaleros, Associé du cabinet Simmons & Simmons Paris, lequel sponsorise de bout en bout le concours. Un mois plus tard se tenait la toute première édition du concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale, lancé avec le remarquable soutien de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et de la Cour pénale internationale. Pas moins de 40 équipes ont concouru. 10 ont été sélectionnées pour participer à la phase orale, dont 3, en provenance du Sénégal, du Liban, et de Côte d'Ivoire, ont été intégralement financées par l'Académie grâce au fonds abondé à cet effet par la France. Le jury de la finale, présidé par le Juge Marc Perrin de Brichambaut, composé de la Juge Reine Alapini-Gansou, et de la juriste Adelaide Figueras, a déclaré l'équipe de l'école de formation du barreau de Paris vainqueur de l'édition.

Le Palais de la Paix, à nouveau « Palais d'été » pour l'Académie

Quant à la session d'été, elle a pu à notre grand soulagement retrouver son cours normal, au Palais de la



Paix devant un groupe tout à fait conséquent d'auditeurs heureux de pouvoir étudier le droit international dans des conditions normales. Naturellement, l'Académie avait pris toutes les précautions possibles pour éviter une reprise de l'épidémie au sein de son Auditorium, notamment en permettant aux auditeurs de suivre les cours de chez eux, en ligne, si par malheur ils se sentaient soudainement fébriles ou fiévreux. Les cours de l'été 2022 ont confirmé, s'il en était besoin, que si l'expérience des cours en ligne est extrêmement utile, et a été salvatrice durant la pandémie, le "virtuel" ne peut rivaliser avec ce que produit l'interaction entre les êtres humains réunis en un même lieu autour du projet commun d'approfondir leurs connaissances du droit international. Suivre une session de cours de l'Académie au Palais de la Paix, qui est de facto le "Palais d'été" pour l'Académie, demeure incontestablement une expérience incomparable.

L'Académie à New York pour le quatrième « événement parallèle »

Le quatrième « événement parallèle de l'Académie » désormais coutumièrement tenu durant la « Semaine du droit international » aux Nations Unies portait en 2022 sur les institutions du Palais de la Paix. 17 missions permanentes auprès des Nations Unies ont accepté de parrainer l'événement, tandis que celui de 2019 comptait 7 sponsors.



2023, année du Centenaire

En 2023 toutes les sessions se sont tenues à la fois en « présentiel » et « en ligne ». Elles étaient très « spéciales » car elles étaient les « sessions du Centenaire » des cours de l'Académie. A vrai dire, tout était très « spécial » cette année. Les deux concours de printemps, le « Day of Crisis », entièrement financé par le cabinet d'avocats Simmons & Simmons, et le concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale, généreusement subventionné par l'Ambassade de France aux Pays-Bas et soutenu par la Cour pénale internationale, se sont merveilleusement déroulés, devant des jurys une fois encore de très haute volée. La finale du concours de procès simulé a été remportée par l'équipe de l'Université Thomas Sankara du Burkina Faso. Le cinquième événement parallèle d'octobre à New York, portant sur « Les indispensables cours du Palais de la Paix pour le règlement des différends », a cette fois-ci recueilli le soutien de pas moins de 30 missions permanentes auprès des Nations Unies. Un cours approfondi de droit international pénal organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire) a été exceptionnellement offert par l'Académie, grâce à la subvention de la France, aux étudiants africains envisageant de participer au concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale. Quant à la toute première édition du cours avancé de droit international privé à Hong Kong, organisée par l'Académie à l'invitation de l'Asian Academy of International Law, elle a été un franc succès permettant de songer à prolonger la formule.

Au-delà de donner un cachet historique à chacune des activités de l'année 2023, l'année du Centenaire appelait à l'organisation de deux célébrations, l'une solennelle et l'autre scientifique. Durant la première, l'Académie a invité de hautes personnalités du droit international à évoquer l'Académie sous différents angles : l'Académie dans son siècle ; l'Académie et La Haye ; l'Académie et les Pays-Bas ; l'Académie et le Palais de la Paix ; l'Académie et la Cour internationale de Justice ; les cours de l'Académie vus par les professeurs et par celles et ceux qui les ont suivis ; et enfin l'avenir que l'on peut souhaiter à l'Académie. Le Colloque scientifique qui suivit fut naturellement dédié au droit international, et a lui aussi réuni un panel extraordinaire de personnalités du monde académique et judiciaire pour discuter de l'intérêt public dans le droit international et l'humanisation de ce dernier. Ces journées de célébrations du Centenaire furent tout simplement somptueuses et laisseront un souvenir durable.

2024, l'essor des programmes à la demande

L'année 2024 a été d'une particulière intensité pour l'Académie, non seulement à raison de ses activités régulières (cours d'hiver, concours, cours d'été, Centre d'étude et de recherche, publications des cours, 6ème événement parallèle à New York), mais également parce que plusieurs États ont souhaité bénéficier des

programmes à la demande pour lesquels l'Académie est disponible. Ce n'est en effet pas moins de cinq programmes spéciaux, tous très réussis, que l'Académie a été conduite à conceptualiser et à exécuter en 2024, pour donner suite aux demandes de la France, du Paraguay, des Philippines, et de l'Asian Academy of International Law de Hong Kong.

S'agissant de la France, comme on le sait, son attachement au droit international pénal et à la Cour pénale internationale s'était déjà traduit par de nombreuses initiatives, y compris le financement du concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale, lequel permet d'inviter des équipes africaines à participer sur place au concours et d'ouvrir des sessions de cours, comme celle d'Abidjan en 2023. En 2024, la France a lancé une initiative supplémentaire en contribuant au financement d'un programme de cours approfondi de droit international pénal en langue française tenu à La Haye.

Au Paraguay, l'Académie a tenu un programme extérieur promis de longue date mais qui n'avait pu être réalisé en raison de la crise du Covid-19.

Les Philippines ont pour leur part souhaité s'appuyer sur l'Académie pour renforcer leurs capacités, en sollicitant pas moins de deux programmes de cours approfondis, l'un de droit international public et privé à destination des juges du pays, l'autre consacré au règlement des différends internationaux, en particulier au moyen de l'arbitrage, destiné aux équipes du Solicitor General de l'Etat.

Enfin, l'Académie a tenu son deuxième cours approfondi de droit international à Hong Kong en partenariat avec l'Asian Academy of International Law, là encore avec succès.

Remerciements

On trouvera une description plus détaillée des activités et événements que je viens de brièvement mentionner dans le corps du présent Rapport comptant pour les années 2022, 2023 et 2024. Mais qu'il me soit permis ici de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à en faire des années exceptionnelles et mémorables dans l'histoire de l'Académie.

Pour ces trois années, je veux saluer les généreux efforts faits par le Professeur Pieter Jan Kuijper, M. Stefan Forch, la France, les Philippines, la Suisse, et la fondation STIP, pour financer un nombre très considérable de bourses permettant à des étudiants de suivre les cours de l'Académie. Il va de soi que les contributions plus modestes que je ne mentionne pas ici sont tout aussi importantes. A cet égard, je ne peux que souhaiter un développement toujours plus grand du nombre de bourses offertes pour que de jeunes juristes et diplomates du monde entier s'immergent dans le droit international et se l'approprient pour en faire le meilleur usage, et appeler toute personne lisant ce texte à songer à financer une ou plusieurs bourses.

Un grand remerciement va aussi au cabinet d'avocats qui finance depuis plusieurs années le concours dit du « Day of Crisis ». Il s'agit d'un concours interuniversitaire unique, en langue anglaise, que l'Académie a voulu gratuit pour les étudiants, ce qui n'a été rendu possible que grâce à la générosité, renouvelée chaque année, du cabinet Simmons & Simmons.

Qu'il me soit aussi permis de réaffirmer la disponibilité de l'Académie à concevoir et exécuter des programmes de droit international utiles pour les États qui le demandent. Sous réserve de ses capacités, c'est bien la mission de l'Académie que de considérer favorablement de telles demandes.

Je souhaite enfin féliciter très vivement les États contribuant volontairement au budget de l'Académie. Leurs contributions nous permettent de maintenir le prix des études à l'Académie à un niveau bas. Les principales contributions volontaires pour 2022, 2023 et 2024 viennent de l'Allemagne, du Chili, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon, du Pérou, et du Qatar. Il faut absolument maintenir ces contributions volontaires et augmenter le nombre d'États contributeurs car l'Académie est au service de toutes les nations en contribuant à former leurs juristes de droit international et leurs diplomates. Suivant l'exemple de l'Assemblée générale des Nations Unies qui le fait chaque année, j'appelle tous les États membres de la communauté internationale à songer à contribuer volontairement au budget de l'indispensable Académie de droit international de La Haye.



Année 2022

2. Activités et événements en 2022

2.1. Activités académiques régulières

2.1.1. Cours d'hiver de droit international en ligne

La quatrième édition des cours d'hiver de droit international s'est déroulée du 10 au 28 janvier 2022. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'Académie a pris la décision d'offrir à nouveau ses cours d'hiver 2022 exclusivement en ligne. Dans la formule en ligne, seuls les cours du matin sont donnés et diffusés. Les traditionnels séminaires, directions d'études et examen du diplôme, conférences de l'après-midi, rencontres doctorales de mise en réseau, visites des ambassades à La Haye, programme d'activités sociales et la simulation « Hours of Crisis » n'ont pas pu être organisés. Comparée aux expériences en ligne précédente, la formule en ligne de l'hiver 2022 s'est appuyée sur des cours donnés en direct par les professeurs installés dans des fuseaux horaires proches. Bien entendu, bien que donnés en direct le matin, heure de La Haye, tous les cours ont été enregistrés et rendus accessibles pour un visionnage différé au choix de chaque personne inscrite aux cours. Les auditeurs ont également pu poser des questions écrites aux professeurs afin qu'ils y répondent pendant leur cours du lendemain ou au moyen d'une intervention enregistrée additionnelle.

2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

Les participants connectés ont été accueillis virtuellement par un message de bienvenue et de félicitations de Mme Saskia Bruines, adjointe au maire de la municipalité de La Haye. La session a ensuite été officiellement ouverte par le discours introductif du Secrétaire général. La prof.

Gabrielle Kaufmann-Kohler a été conviée à donner la conférence inaugurale sur le thème : *L'arbitre ou Juge dans le contentieux des investissements – défis à l'impartialité*. Cette conférence, enregistrée, est actuellement disponible sur la chaîne YouTube de l'Académie ainsi que sur son site web.

Le Cours général était assuré par le prof. Nico J. Schrijver, qui a choisi d'orienter son cours autour des thèmes suivants : *Guerre, paix, justice universelle : le rôle majeur du droit international*.

Les Cours spéciaux se sont répartis entre des thèmes de fond (*La responsabilité des entreprises en droit international*, par le prof. Hervé Ascensio ; *L'externalisation en matière de migrations internationales : aspects juridiques*, par la prof. Sabine Corneloup ; *La déchéance des droits en droit international*, par le prof. Stefan Talmon), et des thèmes essentiellement institutionnels ou procéduraux (*Le Statut de la Cour internationale de Justice : bilan et perspectives*, par S.E. M. Philippe Couvreur ; *Arbitrage international et répartition des pouvoirs entre autonomie de la volonté, autorité arbitrale et souveraineté des États*, par le prof. Massimo Benedetelli ; *La déférence*





Hague Academy
of International Law

le Droit
de La



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER EN LIGNE

Cours

37,5

heures de cours

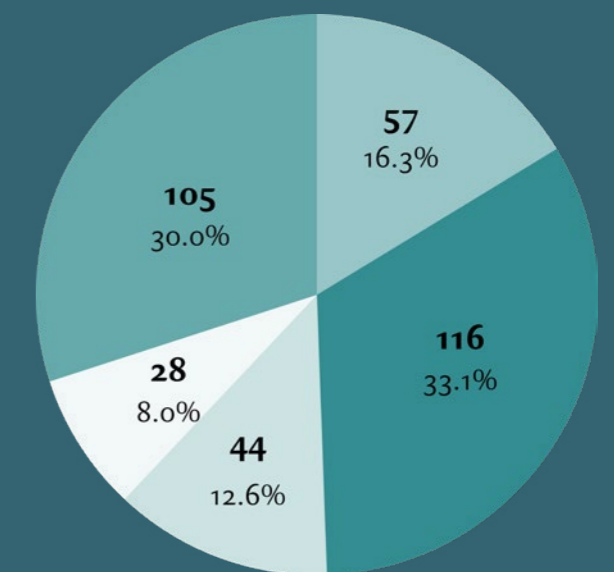
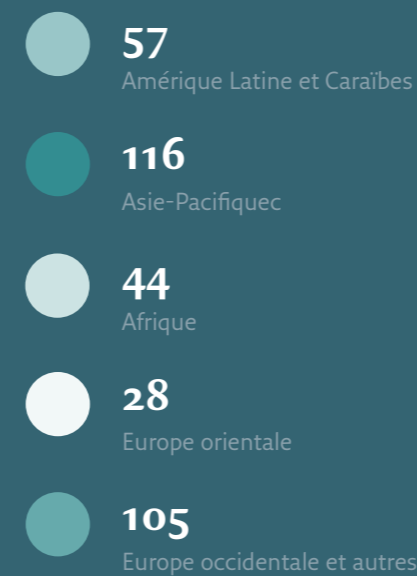
Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

351

auditrices et auditeurs

81

pays différents



des juridictions internationales envers des organes nationaux, par le prof. Geir Ulfstein).

Certains de ces cours sont déjà publiés dans le *Recueil des cours*.

2.1.2. Cours d'été de droit international public et de droit international privé

L'Académie a été heureuse de pouvoir à nouveau accueillir en 2022 au Palais de la Paix les personnes inscrites à ses cours d'été, pour la première fois depuis la fermeture de ses portes à l'été 2020. Des précautions ont toutefois été prises pour éviter les risques sanitaires. Les cours ont également été rendus accessibles en ligne ce qui a permis à 106 personnes de les suivre à distance.

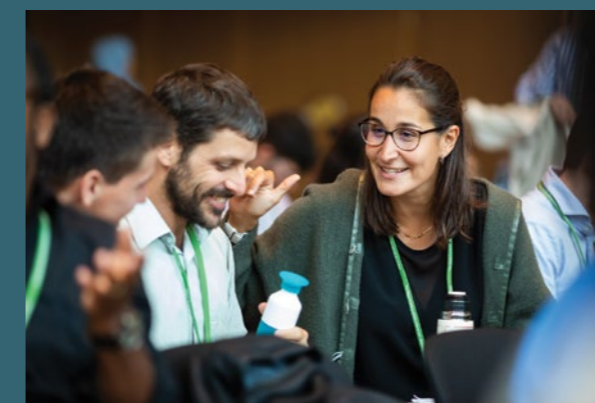
2.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

La session de droit international public s'est tenue du 11 au 29 juillet 2022. Après le discours d'accueil du Secrétaire général, la conférence inaugurale fut prononcée par la prof. Hélène Ruiz Fabri et portait sur : *La justice procédurale en droit international*.

Le Cours général de droit international public était assuré par la prof. Lori Fisler Damrosch, qui avait choisi d'intituler son cours : *La démocratisation du système juridique international*.

Les Cours spéciaux de droit international public portaient sur les sujets suivants : La *Cour interaméricaine des droits de l'homme et le droit international général* (prof. Ricardo Abello-Galvis) ; *La contribution des juridictions internationales au développement du droit de la mer* (prof. Rafael Casado Raigón) ; *Islam et droit international* (prof. Slim Laghmani) ; *Place et fonction des principes généraux du droit dans l'ordre juridique international* (prof. Catherine Redgwell) ; *Colonialisme : une brève histoire du droit international en cinq actes* (prof. Philippe Sands) ; *Les 70 ans de la Convention de 1951 sur les réfugiés : défis actuels et évolutions éventuelles* (prof. Andreas Zimmermann).

Au cours de la session, l'Académie a tenu à saluer la mémoire de S.E. M. le Juge James Crawford qui, entre autres, enseigna un cours général inoubliable à l'Académie, et avait servi comme membre de son Curatorium. La Juge Hilary Charlesworth et les profs. Eyal Benvenisti, Philippe Sands, Nico J. Schrijver, et Jean-Marc Thouvenin participèrent à cet hommage.



La session de droit international privé s'est tenue immédiatement après celle de droit international public, du 1er au 19 août 2022. Formellement ouverte par le Secrétaire général, elle a été suivie par la conférence inaugurale donnée par M. le Juge Dominique Hascher sur *Le rôle du droit international dans le contrôle des sentences*.

Le Cours général de droit international privé, assuré par le prof. Louis d'Avout, portait sur *La cohérence mondiale du droit*.

Le programme des Cours spéciaux de droit international privé a permis d'entendre les cours des profs. Marco Frigessi Di Rattalma (*Tendances nouvelles dans le droit international privé relatif aux contrats d'assurance*) ; João Bosco Lee (*L'application des conventions internationales par l'arbitre des différends en matière de commerce international*); Ulla Liukkunen (*Les lois de police dans le droit international du travail*); Kermit Roosevelt III (*The Third Restatement of Conflict of Laws*) ; Tiong Min Yeo (*La Common Law, l'équité et la loi écrite : L'impact des sources juridiques sur la méthodologie du choix de la loi applicable*); et Arnaud Nuyts (*Le for des cyber-délits*).

L'Académie a tenu à rendre hommage au prof. Emmanuel Gaillard dont le cours général avait été programmé par le Curatorium pour être donné cet été, en organisant une série de conférences spéciales en son honneur, données

par Maître Yas Banifatemi, le Juge Dominique Hascher, et les profs. Diego P. Fernández Arroyo, Horatia Muir Watt et Luca Radicati di Brozolo.

L'Académie a également ouvert deux cours spéciaux intensifs, l'un sur le droit de l'Union européenne, l'autre de droit international comparé. Exclusifs aux auditeurs de la session de droit international privé, ces cours d'une durée de six heures chacun s'avèrent particulièrement fructueux pour les auditeurs issus de pays non européens qui ne sont pas tous familiers avec les particularités de l'ordre juridique de l'Union européenne. Ils sont également essentiels aux auditeurs désireux d'actualiser leurs connaissances fondamentales en droit comparé. Le cours sur les éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne a été dispensé par le Dr Thomas Vandamme, Maître de conférences à l'Université d'Amsterdam, tandis que le cours de droit international comparé a été assuré par la prof. Brooke Marshall, Maître de conférences à l'Université de New South Wales.

2.1.2.2. Directions d'études et diplôme

Les directions d'études tenues pendant l'été sont toujours réservées aux étudiants avancés désireux de se préparer à l'examen menant au diplôme de l'Académie, et aux auditeurs de haut niveau souhaitant approfondir leurs connaissances en droit international public ou privé sans nécessairement passer l'examen. Elles ont été assurées



pour la session de droit international public par les profs. Guillaume Le Floch et Gleider Hernández, et par les profs. Luciana Beatriz Scotti et Marie Linton pour la session de droit international privé.

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 26 juillet de 14 heures à 19 heures, le sujet portant sur une analyse critique et actualisée de l'extrait de l'arrêt de la CIJ rendu dans l'affaire des *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci* (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), *fond, arrêt. C.I.J. Recueil 1986*, p. 14, pars. 257-259. Sept candidats sélectionnés durant les directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Le 28 juillet, à l'issue des épreuves orales, Mme Cécile Goubault-Larrecq (France), Mme Cora Helen Masche (Allemagne) et M. Michael J. Moffatt (Etats-Unis) ont tous trois obtenu le diplôme de l'Académie. Mme Goubault-Larrecq et M. Moffatt ont été gratifiés de la mention *cum laude*. Le jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Lori Fisler Damrosch, Guillaume Le Floch et Gleider Hernández.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 16 août de 14 heures à 19 heures, et a porté sur le sujet suivant : « Veuillez analyser, éventuellement critiquer, et illustrer cette affirmation du prof. Lagarde dans son Cours général de 1986: Le droit international privé doit être appréhendé dans ses trois dimensions indissociables que sont le conflit de lois, la compétence judiciaire et l'effet des Jugements et décisions [...] Il est,

dans ces trois dimensions, un droit de rattachement ». Sept candidats sélectionnés durant les directions d'études ont passé cette épreuve écrite. Le 18 août, à l'issue des épreuves orales, le diplôme de l'Académie a été remis à Mme Madeleine Elisabeth Petersen Weiner (Allemagne). Le jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Louis d'Avout, Luciana Beatriz Scotti et Marie Linton.

2.1.2.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été données pendant la session de droit international public : S.E. M. Patrick Lipton Robinson, Juge à la Cour internationale de Justice : *Chagos, le droit à l'autodétermination et à l'indépendance* ; S.E. M. Peter Lewis, Greffier de la Cour pénale internationale : *Conférence à l'occasion de la Journée de la Justice pénale internationale* ; M. Brody Warren, attaché du Secrétaire général et Collaborateur juridique principal au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Le travail de la Conférence de La Haye de droit international privé* ; Mme Davinia Aziz, Ministre-conseiller de l'ambassade de la République de Singapour, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg et Mission auprès de l'Union européenne : *Doing International Law: One View from 1°N* ; MM. Daniel Costelloe et Nikiforos Panagis, référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des juges de la CIJ* ; M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *Le travail de la Cour permanente d'arbitrage*.



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours

75

heures de cours

36

heures de séminaires

12

conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

62

visites

Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

515

auditeurs et auditrices

108

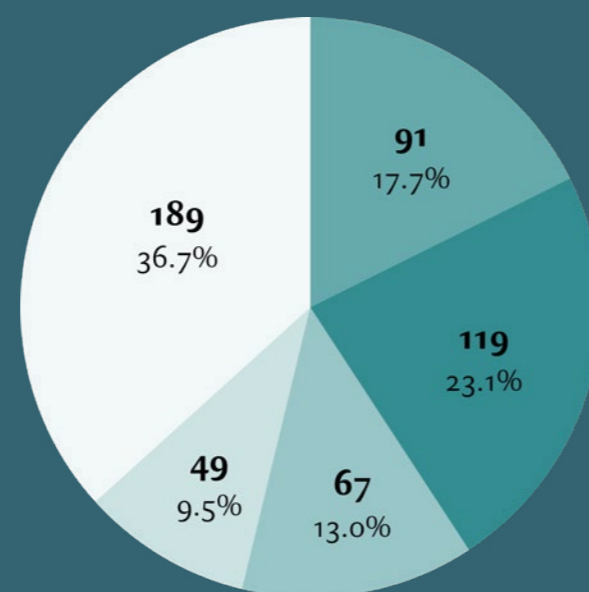
pays différents

318

Droit international public

197

Droit international privé



Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international privé : M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *Le travail de la Cour permanente d'arbitrage* ; Mme Florence Zaoui, juriste au département des affaires juridiques du Greffe de la Cour internationale de Justice et secrétaire de la Cour : *Le travail de la Cour internationale de Justice* ; M. Warner ten Kate, Procureur général de coordination nationale des Pays-Bas pour la traite des êtres humains et le trafic de personnes : *La lutte contre la traite des êtres humains, l'approche néerlandaise* ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Le travail de la Conférence de La Haye de droit international privé* ; M. Gerard Meijer, associé en charge de la résolution des litiges du cabinet d'avocats Linklaters (Amsterdam) et Mme Camilla Perera-de Wit, Secrétaire générale et Directrice de l'Institut néerlandais d'arbitrage : *L'arbitrage commercial international, le rôle du droit international privé dans la durée d'une procédure arbitrale*.

2.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Les doctorants originaires de divers pays engagés dans des études portant sur des thématiques similaires ou connexes bénéficient de l'opportunité de se réunir régulièrement lors des sessions, sous la supervision d'un professeur ou d'un praticien spécifiquement désigné à cet effet. Ces rencontres doctorales offrent aux étudiants la possibilité d'échanger leurs idées et perspectives, ainsi que différentes approches pour aborder les problématiques liées à leurs domaines de recherche respectifs. Ces échanges fructueux ont vocation à perdurer au-delà de leur séjour à l'Académie.

Les rencontres doctorales organisées pendant la session de droit international public ont été dirigées par M. Giulio Bartolini, professeur à l'Université Roma Tre. Pas moins de cinquante étudiants en thèse ont participé à ces rencontres, regroupés en six groupes thématiques ; droit international public, droits de l'homme ; droit international de l'économie ; règlement des différends internationaux ; droit international humanitaire et pénal ; droit international de l'environnement ; et droit de la mer.

S'agissant des rencontres organisées pendant la session de droit international privé, celles-ci ont eu lieu sous la

direction d'Alexia Pato, collaboratrice scientifique en droit international privé à l'Université de Bonn, et ont réuni vingt participants répartis dans cinq groupes de travail : loi applicable ; digitalisation ; protection et promotion des droits ; arbitrage et reconnaissance et exécution.

2.1.2.5. Programme des ambassades

Comme habituellement, les ambassadeurs à La Haye ont accueilli les auditeurs estivaux de l'Académie dans leurs locaux pour leur présenter le travail du corps diplomatique et répondre à leurs questions sur les aspects du rôle d'un ambassadeur. Pendant l'été 2022, 45 ambassades ont répondu favorablement à la demande de l'Académie et ont reçu plus de 311 auditeurs.

2.1.3. Centre d'étude et de recherche

En 2022, le Centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales s'est tenu sur le thème du droit international au défi des changements climatiques. Dirigé par Mme Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique à l'Université Aix-Marseille, pour la section francophone et par Mme Jacqueline Peel, Professeure à l'École de droit de l'Université de Melbourne, pour la section anglophone, il s'est tenu comme à son habitude directement après les cours d'été, du 22 août au 9 septembre.

2.2. Concours

2.2.1. Concours « Day of Crisis »

En 2021, l'Académie a lancé le « Day of Crisis », une compétition entre étudiants organisée chaque année, avec le soutien du Cabinet d'avocats Simmons & Simmons. Toute université, école de droit ou collège offrant un diplôme en droit ou en relations internationales peut inscrire une équipe de quatre à cinq membres pour le concours. Pendant 24 heures, les équipes d'étudiants sélectionnées, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des entreprises ou des organisations non gouvernementales, sont confrontées à une série de crises internationales majeures. Les participants doivent traiter une variété de questions juridiques en donnant un avis, en conseillant un client, en rédigeant des documents, en négociant ou en élaborant des stratégies diplomatiques. Ce concours met à l'épreuve les connaissances des étudiants en droit international public et diverses compétences, telles que la collaboration au sein d'une équipe, la rédaction, la négociation et le travail sous pression.

Un nombre limité d'équipes sont invitées à participer au « Day of Crisis » à l'Académie. La participation est gratuite car le concours est entièrement financé par le cabinet d'avocats Simmons & Simmons. Les équipes et les participants qui se distinguent particulièrement pendant le concours reçoivent des certificats et des prix spéciaux.

Le concours a été organisé pour la première fois « en présentiel » les 29 et 30 avril 2022. Neuf équipes étaient sélectionnées, représentant les Universités de Leiden (Pays-Bas), Hambourg (Allemagne), l'Université libre de Berlin (Allemagne), Carlos III (Espagne), Paris I (France), Paris Nanterre (France), King's College London (Royaume-Uni), l'Université des Sciences Appliquées de La Haye (Pays-Bas), et le CEDIN de Belo Horizonte (Brésil).

La journée du vendredi a été organisée dans les locaux de l'Université des Sciences Appliquées de La Haye. De 9 heures du matin à 7 heures du soir les équipes ont été sollicitées pour fournir des avis juridiques, rédiger des actes, et participer à des négociations. La crise principale s'articulait autour de l'arraisonnement d'un navire soupçonné d'espionnage et de la déclaration d'indépendance d'une province séparatiste. Cette crise s'est déroulée dans un univers inventé pour l'occasion,



une « carte du Monde du Day of Crisis » ayant été spécifiquement créée. Les équipes ont continué à être sollicitées toute la nuit, tandis que le lendemain, la session finale s'est tenue au Palais de la Paix dans l'Auditorium de l'Académie.

Avec l'aide du Secrétariat, l'équipe en charge du concours était composée du Secrétaire général et de trois jeunes juristes. Le jury de la session finale du concours comprenait S.E. Mme Marisol Flavia Agüero Colunga, Ambassadrice du Pérou auprès du Royaume des Pays-Bas ; S.E. M. Bernard Bot, ancien ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas et ancien président de la Fondation Carnegie - Palais de la Paix, ainsi que du Conseil d'administration de l'Académie ; Maître Philippe Cavalieros, Associé du cabinet Simmons & Simmons Paris ; S.E. Mme Hilary Charlesworth, Juge à la Cour internationale de justice et membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye ; S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la Cour internationale de Justice ; S.E. M. Mario Oyarzábal, Ambassadeur d'Argentine auprès du Royaume des Pays-Bas et de l'OIAC ; et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye.

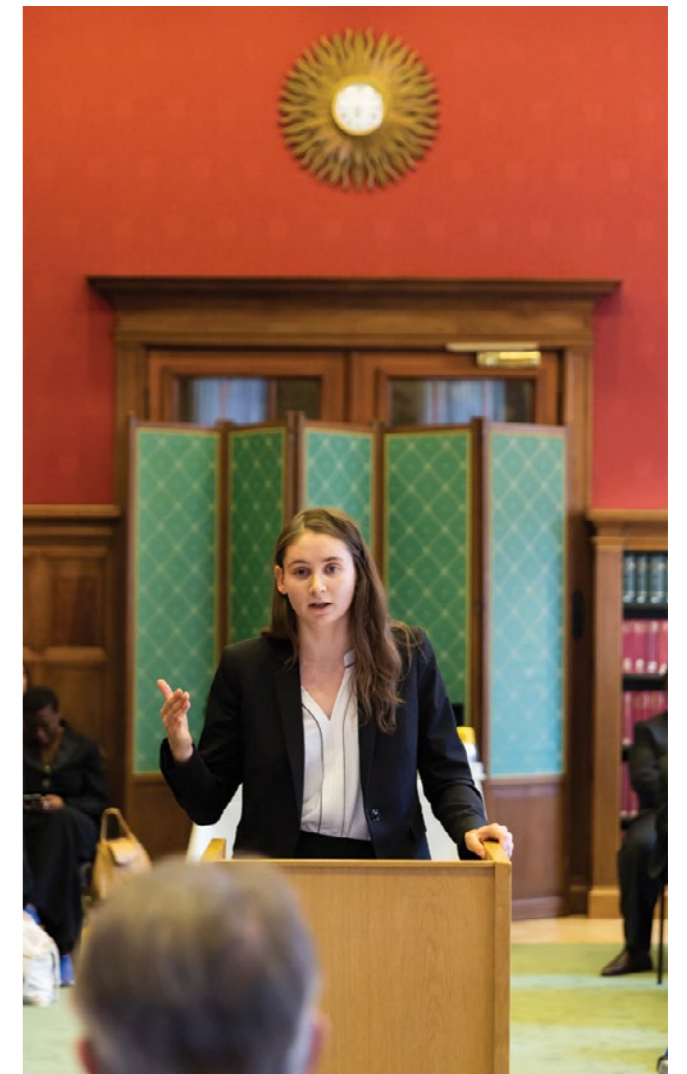


L'équipe de l'Université Carlos III (Espagne) a obtenu le Grand Prix de la meilleure équipe.

2.2.2. Procès simulé devant la Cour pénale internationale

Avec le soutien de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et de la Cour pénale internationale, l'Académie a lancé un concours de plaidoiries simulées en langue française : le « Procès simulé devant la Cour pénale internationale », dont la première édition s'est tenue du 30 mai au 3 juin 2022. Le Concours, à participation gratuite, vise à stimuler l'étude du droit international pénal, à participer à la formation des jeunes juristes, et à contribuer à renforcer les compétences et connaissances en droit international pénal. Alors que le concours « Day of Crisis » se déroule exclusivement en anglais, le procès simulé se déroule exclusivement en français.

Conformément au Règlement du Concours, le Secrétaire général a fait appel à un Conseil scientifique initialement composé de Mme Anne-Laure Chaumette, professeure à l'Université Paris Nanterre, Mme Marina Eudes, professeure à l'Université Paris Nanterre, M. Julian



Fernandez, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas et Mme Muriel Ubéda-Saillard, professeure à l'Université de Lille. Le Concours consiste en trois phases consécutives : une phase de qualification ; une phase orale tenue à La Haye et comparable à des audiences de plaidoiries devant la Cour pénale internationale ; et la finale, qui a lieu à la Cour pénale internationale, sous la présidence d'un Juge. L'Académie prend en charge, dans la limite du budget mis à sa disposition, le transport, l'hébergement, et un modeste *per diem* pour les équipes admises à la phase des plaidoiries orales en provenance de pays inscrits sur la liste des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par l'OCDE.

Plus de 40 équipes ont participé à la phase de qualification. 10 équipes de 5 pays différents ont été sélectionnées à l'issue de cette phase, représentant l'Université Gaston Berger (Sénégal), l'Université de la Sagesse (Liban), l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire), l'Université Laval (Canada), l'Université Paris II Panthéon-Assas (France), l'Université de Lille (France), l'Université Jean Moulin Lyon III (France), l'Université Paris Nanterre (France), l'École de formation professionnelle



des barreaux de la cour d'appel de Paris (France) et l'École de formation professionnelle des avocats du Nord-Ouest - IXAD (France).

Les joutes se sont déroulées à la fois au Palais de la Paix et à l'Université des Sciences Appliquées de La Haye du 30 mai au 2 juin 2022. La finale s'est tenue le 3 juin à la Cour pénale internationale. Le jury de la finale était composé du Juge Marc Perrin de Brichambaut (Président), de la Juge Reine Alapini-Gansou, et de la juriste de la CPI Adelaide Figueiras. L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe de l'EFB de Paris. Elle s'est vu offrir, entre autres, des bourses pour la participation à une session de cours de l'Académie.

2.3. Événements

2.3.1. Événement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York

Momentanément interrompu pendant la pandémie de COVID-19, l'Académie de La Haye a organisé en 2022 son quatrième événement parallèle (« Side Event ») pendant la semaine de droit international en marge de la 77^e session de l'Assemblée générale.

Le sujet retenu était « Les institutions du Palais de la Paix comme acteurs contemporains clés du droit international ». Des discours ont été prononcés par S.E. M. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la Cour internationale de Justice, et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie. L'événement a été parrainé par les missions permanentes de la Colombie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, du Costa Rica, de l'Équateur, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Malte, du Mexique, des Pays-Bas, des Philippines, et de Singapour.

La session a eu lieu le mercredi 26 octobre 2022, de 13h25 à 14h45 heure locale/7h25 à 8h45 GMT+1, et s'est déroulée en anglais et en français avec traduction

simultanée. Le Secrétaire général de l'Académie a tout d'abord remercié le grand nombre de sponsors soutenant ce traditionnel événement parallèle et a souhaité que les délégations sponsors présentes prennent la parole, ce qu'elles ont fait, dans l'ordre alphabétique. La représentante de la Colombie, sponsor principal de l'organisation de cet événement, a exprimé son souhait que le lien entre New York et La Haye devienne une « marque déposée » des futures semaines de droit international. Les représentants du Chili et de l'Italie ont réitéré leur soutien continu à l'Académie, et le représentant de la délégation française a salué l'importante contribution de l'Académie à la diffusion et à la connaissance du droit international.

S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la Cour internationale de Justice, a ensuite souligné l'excellente collaboration des institutions du Palais de la Paix, et a rappelé que de nombreux Juges de la CIJ ont enseigné lors des cours de l'Académie. Le Greffier a également présenté le passé, le présent et le futur du règlement judiciaire des différends interétatiques, non sans évoquer le travail précieux de l'Académie dans la transmission du savoir aux générations futures.

Le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, S.E. M. Marcin Czepelak, a fait valoir sa vision de la place occupée par la Cour. Evoquant la pression sous laquelle est l'ordre juridique international, il a rappelé l'importance et la disponibilité des mécanismes du Palais de la Paix pour y faire face. M. Czepelak a en particulier présenté les circonstances de la création de la CPA, qui ont doté la communauté internationale d'une plateforme de règlement des différends d'une flexibilité inégalée,



s'adaptant aux demandes des Etats.

Les représentants de l'Argentine, de Singapour et de la Bolivie se sont exprimés en fin de séance lors d'une session de questions-réponses.

L'événement a été filmé et est disponible en ligne sur la UNWeb TV.

2.4. Visites

- Le 16 mai : Doctorants de l'Université de Leiden
- Le 1^{er} juin : S.E.M. Ruslanbek Davletov, Ministre de la justice de l'Ouzbékistan
- Le 9 juin : UNITAR/Fondation Antonio Meneghetti
- Le 27 juin : Université de Soongsil, République de Corée
- Le 4 juillet : Université de Stetson, Etats-Unis
- Le 14 juillet : Visite d'alumni des cours d'été 1996
- Le 4 octobre : Université de Mondragon, Espagne
- Le 19 décembre : European Law Students' Association Linz



Année 2023

3. Activités et événements en 2023

3.1. Activités académiques régulières

3.1.1. Cours d'hiver de droit international

La session des cours d'hiver de droit international s'est tenue au Palais de la Paix du 9 au 27 janvier 2023. C'était la première fois depuis la crise pandémique que les cours d'hiver pouvaient se tenir dans les locaux de l'Académie puisqu'ils avaient été donnés exclusivement en ligne depuis 2021. C'était donc la troisième session des cours d'hiver en présentiel, mais un accès à distance a également été rendu possible pour que le plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de ces cours. Cette première session de l'année du Centenaire de l'Académie était nécessairement spéciale en ce qu'elle ouvrait une année de célébrations. Elle s'est structurée autour des activités désormais habituelles des cours d'hiver : cours le matin, conférences les après-midis, y compris les conférences dites « Case of the Day », le concours « Hours of Crisis » les activités sociales multiples. Elle a été marquée par la conférence donnée à titre exceptionnel à l'occasion du Centenaire par la ministre des Affaires étrangères d'Allemagne sur *Les défis actuels auxquels le droit international est confronté*.

3.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

Les participants ont été accueillis dans l'Auditorium de l'Académie par le discours du Secrétaire général, suivi de la conférence inaugurale donnée par l'historien du droit le Dr Arthur Eyffinger sur le thème de l'année : *L'Académie de la Haye à 100 ans : sa raison d'être, son rôle et son bilan*. Cette conférence, brossant l'histoire de l'Académie de

sa conception à nos jours, est disponible sur le site de l'Académie et sur sa chaîne YouTube dédiée.

Le Cours général était assuré par le prof. Olivier Corten, qui a choisi de centrer son enseignement sur le thème du *Champ juridique international*, insistant sur les différents points de vue des acteurs et observateurs du droit international.

Le programme des Cours spéciaux de droit international a permis aux auditeurs d'entendre des cours évoquant la pratique du contentieux international et portant sur des





questions de fond. Au titre des premiers, on notera les cours de la prof. Andrea Kay Bjorklund (*Les limites de la compétence dans le règlement des différends internationaux impliquant les États*) ; de S.E. M. Péter Kovács (*L'individu et sa position devant la Cour Pénale internationale : une évaluation*), et de la prof. Sophie Lemaire (*Le financement de l'arbitrage international par un tiers*). Les questions de fonds ont été abordées par S.E. M. Jin-Hyun Paik (*Un demi-siècle de zone économique exclusive en droit international : une évaluation*), et les profs. Niels Blokker (*Aspects juridiques de la pratique des organisations internationales*) et Paolo Palchetti (*La position de l'individu dans le droit des traités*).

Ces cours sont déjà ou seront prochainement publiés dans le *Recueil des cours*.

3.1.1.2. Directions d'études et diplôme

Les directions d'études des cours d'hiver ont été assurées par la prof. Sarah Casella pour la section francophone, et par le prof. Yenkong Ngangjoh-Hodu pour la section anglophone.

L'examen écrit de droit international s'est tenu le mardi 22 janvier de 14 heures à 19 heures, et le sujet portait sur le sujet suivant : « Si, dans la pratique et la doctrine, les normes impératives du droit international général (*jus cogens*) restent liées à l'idée de conscience de l'humanité, il n'en demeure pas moins que ce sont les actes et la pratique émanant des États, y compris au sein des organisations internationales, que l'on continue d'invoquer pour illustrer la reconnaissance de

normes comme étant des normes impératives du droit international général (*jus cogens*) » (Projet de conclusion sur la détermination et les conséquences juridiques des normes impératives du droit international général (*jus cogens*) et commentaires y relatifs, Rapport de la C.D.I., adopté par la Commission du droit international à sa 73ème session, 2022, A/77/10, p. 41). Dix candidats sélectionnés durant les directions d'études ont passé l'épreuve écrite. A l'issue des épreuves orales, le diplôme a été décerné à Mme Svenja Theresa Schwatz (Allemagne).

3.1.1.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session des cours d'hiver 2023 : S.E. M. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la CPA* ; S.E. M. Nicolas Michel, Président du Tribunal irano-américain des réclamations : *International Law as an Instrument of Peace : Personal Experiences and Reflections* ; S.E. Mme Annalena Baerbock, Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne : *Strengthening International Law in Times of Crisis* ; Mme Margaretha Wewerinke-Singh, professeure à l'Université d'Amsterdam, avocate principale pour le Vanuatu et membre du Comité d'experts juridiques de la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international : *The Promise of an Advisory Opinion from the International Court of Justice* ; Mme Iryna Polovets, Conseillère auprès de la Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce : *The Role of the WTO in the Global Economic Governance* ; Mme Maja Groff, Conseillère principale en matière de

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER

Cours

37,5

heures de cours

18

heures de séminaires

10

conférences de l'après-midi

Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

65

pays différents

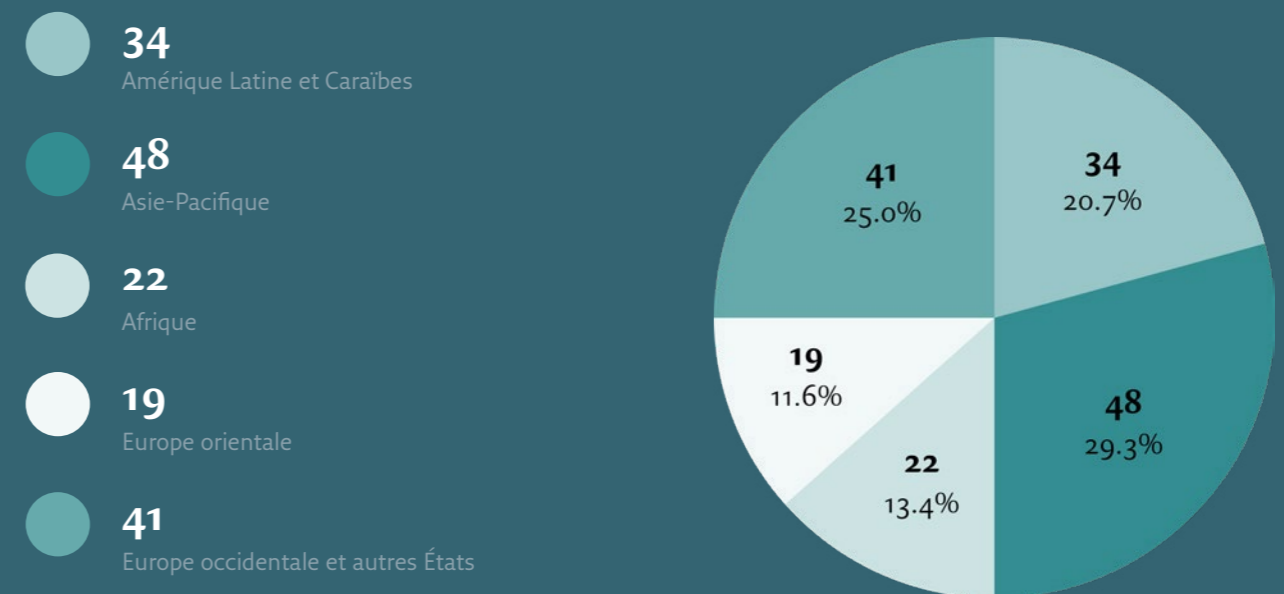
164

auditrices et auditeurs

Programme des ambassades

30

visites



traités à Integrity Initiatives International, coprésidente du comité de coordination pour l'établissement d'une CIAC et animatrice de la Commission sur la gouvernance climatique : *Towards the Creation of an International Anti-Corruption Court: International Treaty Development, Norm Entrepreneurship and Diplomatic Process* ; MM. Daniel Costelloe et Nikiforos Panagis, référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des juges de la CIJ* ; Maître Philippe Cavalieros, Associé du cabinet Simmons & Simmons Paris : *Case of the Day : Theory and Practice of Provisional Measures in International Arbitration : Is There a Need for Greater Flexibility, and/or Transparency?* ; S.E. M. Leonardo Brant, Juge à la Cour internationale de Justice : *La procédure d'élection des juges de la CIJ* et M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Conférence sur la HCCH*.

3.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Désormais accoutumée à cette fonction, les rencontres doctorales de la session des cours d'hiver étaient organisées par Mme Daniëlla Dam-de Jong, professeure associée à l'Université de Leiden. Pendant les cours d'hiver 2023, ces rencontres étaient structurées en deux groupes : sécurité, droits de l'homme et justice pénale internationale ; règlement des différends internationaux, droit de l'investissement et du commerce. Plus d'une vingtaine d'auditeurs des cours ont eu l'occasion de



participer à ces rencontres.

3.1.1.5. Programme des ambassades

Les ambassadeurs à La Haye ont une fois de plus accueilli les auditeurs hivernaux de l'Académie dans leurs locaux pour leur présenter le travail du corps diplomatique et répondre à leurs questions sur divers aspects du rôle d'un ambassadeur. Pendant l'hiver 2023, 30 ambassades ont répondu favorablement à la demande de l'Académie et ont reçu plus de 124 auditeurs.

3.1.2. Cours d'été de droit international public et de droit international privé

3.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

La session de droit international public s'est tenue du 10 au 28 juillet 2023. Après le discours d'accueil du Secrétaire général, la conférence inaugurale a été prononcée par Dame Rosalyn Higgins, ancienne Présidente de la Cour internationale de Justice, sur le thème : *L'Académie de La Haye : un miroir sur 100 ans de droit international*.

Le Cours général de droit international public était assuré par le prof. Linos-Alexandre Sicilianos, et portait sur *La dimension humaine du droit international*.



Les Cours spéciaux de droit international public portaient sur les sujets suivants : *L'inviolabilité de la mission diplomatique* (prof. George Rodrigo Bandeira Galindo) ; *Le droit international du désarmement – entre idéalisme et réalité* (S.E. M. le Juge Juan Manuel Gómez Robledo) ; *Donner du sens au Soft Law* (prof. Ellen Hey) ; *Méthodes et objectifs du droit international post-colonial* (prof. Chin Leng Lim) ; *Application du droit interne dans le cadre des contentieux internationaux* (prof. Paul B. Stephan) ; *Conflits armés et droit international des droits de l'homme* (prof. Hélène Tigroudja).

Au cours de la deuxième semaine, l'Académie a tenu à rendre hommage à S.E. M. le Juge Antônio Augusto Cançado Trindade qui avait été Membre de son Curatorium et qui avait, entre autres, donné le cours général en 2005 (*International law for humankind : towards a new jus gentium*). Le panel de discussion de cet événement, organisé conjointement par Le Club de Droit International et l'Institut Asser, était constitué de S.E. M. Paulo Roberto Caminha de Castilhos França, Ambassadeur du Brésil auprès des Pays-Bas ; S.E. M. Leonardo Caldeira Brant, Juge à la Cour internationale de Justice ; M. Lester Antonio Ortega, Chargé d'affaires de l'ambassade du Guatemala ; Dr Juliana Valle P. Guerra, juriste adjointe à la Cour internationale de Justice, et des auditeurs brésiliens des cours d'été.

La session de droit international privé s'est ensuite tenue du 31 juillet au 18 août 2023. Ouverte par le Secrétaire

général, elle a été inaugurée par la conférence donnée par la prof. Maarit Jänterä-Jareborg sur *Les droits des femmes dans un monde en transition : les défis du droit international privé*.

Le Cours général de droit international privé, assuré par le prof. Francisco Garcimartín, portait sur *les Réponses à un monde juridiquement fragmenté : une perspective de droit privé*.

Le programme des Cours spéciaux de droit international privé a permis d'entendre les cours des profs. Olivera Boskovic (*La responsabilité délictuelle en droit international privé contemporain*) ; Matthias Lehmann (*Crypto économie et droit international*) ; Pedro J. Martinez-Fraga (*Administration de la preuve, transparence, et évaluation des risques dans l'arbitrage commercial international*) ; Anselmo Reyes (*Le recours au droit interne pour régler de manière extraterritoriale le comportement des personnes physiques, des personnes morales et des gouvernements*) ; Geneviève Saumier (*Les tribunaux étatiques spécialisés et le contentieux international des affaires*) et Maja Stanivukovi (*Le droit de propriété des personnes physiques suite à un changement de souveraineté territoriale*).

L'Académie a également proposé deux cours spéciaux intensifs sur le droit de l'Union européenne et le droit international comparé. Le cours sur les principes fondamentaux du droit de l'Union européenne a été donné par le Dr Thomas Vandamme (Université

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours

75

heures de cours

36

heures de séminaires

13

conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

41

visites

Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

518

auditeurs et auditrices

96

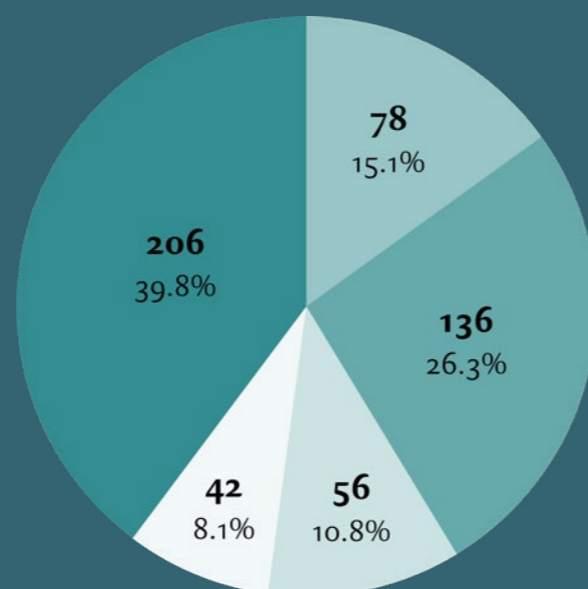
pays différents

334

Droit international public

223

Droit international privé



d'Amsterdam), tandis que le prof. Matthias Lehmann (Universités de Vienne et de Nimègue) a dispensé le cours de droit international comparé.

3.1.2.2. Directions d'études et diplôme

Les directions d'études ont été assurées en 2023 par les profs. Lucie Delabie et Philippa Webb pour la session de droit international public, et par les profs. Malik Laazouzi et Veronica Ruiz Abou-Nigm pour la session de droit international privé.

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 25 juillet de 14 heures à 19 heures, et requérait une analyse critique d'un extrait de l'opinion individuelle du Juge Cançado Trindade dans le cadre de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice dans l'affaire des *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965*. Douze candidats sélectionnés durant les directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Deux diplômes ont été décernés à l'issue des épreuves orales du 27 juillet, l'un à Mme María Manuela Márquez Velásquez (Colombie), et l'autre à M. Ashley Vincent Stanley Ryan (Nouvelle-Zélande). Le jury était composé du Secrétaire général le prof. Jean-Marc Thouvenin (Président), et des profs. Linos-Alexandre Sicilianos, Lucie Delabie et Philippa Webb.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 15 août, aux mêmes heures, et a porté sur une comparaison critique de la spécialisation croissante des règles de conflit de lois et des règles de compétence internationale. Durant les directions d'études, sept candidats ont été sélectionnés à passer cette épreuve écrite, puis, à l'issue de l'épreuve écrite, trois ont été autorisés à passer l'épreuve orale. Le 16 août, à l'issue de cette dernière, le diplôme de l'Académie a été remis à M. Leon David Theimer (Allemagne). Le jury était composé du Secrétaire général le prof. Jean-Marc Thouvenin (Président), et des profs. Francisco Garcimartín, Malik Laazouzi et Veronica Ruiz Abou-Nigm.

3.1.2.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été données pendant la session de droit international public : S.E. M. Nawaf Salam, Juge à la Cour internationale de Justice : *Rethinking the United Nations : 75 and Beyond* ; Mme Laura Martínez-Mora, Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Conférence sur*

la HCCH ; S.E. M. Péter Kovács, Juge à la Cour pénale internationale : *Conférence sur la Journée internationale de la justice pénale* ; S.E. M. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la CPA* ; Mme Iryna Polovets, Conseillère auprès de la Directrice générale adjointe à l'Organisation mondiale du commerce : *The Role of the WTO in the Global Economic Governance* ; et MM. Daniel Costelloe et Nikiforos Panagis, référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des juges de la CIJ*.

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international privé : S.E. M. Fausto Pocar, Juge ad hoc à la Cour internationale de Justice : *The Interaction between Private International Law and Human Rights* ; S.E. M. Mario Oyarzábal, Ambassadeur d'Argentine aux Pays-Bas : *The Convergence of Public and Private International Law in Practice* ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Conférence sur la HCCH* ; M. Hans van Loon, Ancien Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Climate Change Litigation around the World* et M. Martin Doe, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la Cour permanente d'arbitrage*.

3.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Le réseau doctoral était animé pendant la session de droit international public par le prof. Vaios Koutroulis (Université libre de Bruxelles), et par la Dr Alexia Pato (Université de Gérone) pendant la session de droit international privé.





3.1.2.5. Programme des ambassades

Les ambassadeurs à La Haye ont une fois de plus ouvert les portes de leurs locaux aux auditeurs de l'Académie afin d'échanger et de présenter leur travail. En juillet et août 2023, 41 ambassades ont répondu favorablement à la demande de l'Académie et ont reçu un grand nombre d'auditeurs.

3.2. Concours

3.2.1. Concours « Day of Crisis »

Pour la deuxième édition du concours « Day of Crisis », tenue avec le soutien financier du cabinet d'avocats Simmons & Simmons les 3 et 4 mars 2023, douze équipes ont été sélectionnées, représentant les Universités de King's College London (Royaume-Uni), Georgetown (Etats-Unis), le CEDIN Belo Horizonte (Brésil), les Universités de Leiden (Pays-Bas), Louvain (Belgique), Carlos III (Espagne), Bucerius (Allemagne), Sofia (Bulgarie), Paris Nanterre (France), Grenoble (France), Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France), et une équipe de « Judicial Fellows » de la Cour internationale de Justice.

Comme lors de son édition précédente, la première journée était organisée dans les locaux de l'Université

des Sciences Appliquées de La Haye. Pendant 24 heures, les équipes ont été sollicitées pour traiter une variété de questions juridiques en donnant un avis, un conseil, en rédigeant des documents, en négociant ou en élaborant des stratégies diplomatiques. La crise principale s'articulait autour de questions relatives à l'exploitation de ressources naturelles dans un contexte de corruption, de violations des droits de l'homme, et de sécession. Les équipes ont notamment dû travailler sur des crimes internationaux commis sur ces territoires, et chercher à déterminer le cadre juridique en cas de pollution massive. Pour les négociations finales, les équipes représentaient des Etats autour de la négociation d'un traité limitant le recours au plastique.

Le jury du concours comprenait S.E. M. Nicolas Michel, Président du Tribunal irano-américain des réclamations ; S.E. M. Arnoldo Brenes Castro, Ambassadeur du Costa Rica auprès des Pays-Bas ; S.E. Mme Carolina Olarte-Bácares, Ambassadrice de la Colombie auprès des Pays-Bas ; Maître Philippe Cavalieros, Associé du cabinet Simmons & Simmons Paris ; et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye. L'équipe des « Judicial Fellows » de la Cour internationale de Justice a reçu le Grand Prix de la meilleure équipe.

3.2.2. Procès simulé devant la Cour pénale internationale

La deuxième édition du concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale, toujours entièrement financé par la France, a attiré près de 40 candidatures. Après les sélections sur la base des mémoires écrits, neuf équipes provenant de quatre pays ont pu se rendre à La Haye afin de participer à la phase des plaidoiries orales, représentant les Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France), Thomas Sankara (Burkina Faso), Paris Nanterre (France), de Liège (Belgique), Paris II Panthéon-Assas (France), Jean Moulin Lyon III (France), de Lubumbashi (RDC), d'Aix-Marseille (France), et de Lille (France).

Tandis que les deux journées de joutes se sont entièrement déroulées dans l'enceinte du Palais de la Paix, la finale du 6 avril s'est quant à elle tenue à la Cour pénale internationale. Le jury de la finale était composé du Juge Marc Perrin de Brichambaut (Président), de la Juge Reine Alapini-Gansou et de la juriste de la CPI, Mme Sophie Courtmans.

L'équipe déclarée vainqueur, l'équipe de l'Université Thomas Sankara, s'est vu offrir, entre autres, des bourses pour la participation à une session de cours de l'Académie.

3.3. Programmes à la demande

3.3.1. Programme de formation en droit international pénal à Abidjan

Du 23 au 27 janvier 2023, l'Académie a organisé une formation en droit international pénal à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette formation s'est tenue à l'Université Félix Houphouët-Boigny et portait sur des thématiques liées aux activités de la Cour pénale internationale. Elle avait pour objectif de préparer les participants au concours de procès simulé de l'Académie. Soutenu par l'Ambassade de France aux Pays-Bas, le programme a permis d'offrir des cours dispensés par le prof. Julian Fernandez et la prof. Muriel Ubéda-Saillard.

3.3.2. Cérémonie de signature entre l'Académie de droit international de La Haye, l'Académie judiciaire des Philippines et la Cour suprême des Philippines

Le 14 juillet 2023, une cérémonie officielle de signature des termes de référence d'un programme à réaliser par

l'Académie de La Haye à la demande de l'Académie judiciaire des Philippines et de la Cour suprême des Philippines s'est tenue dans la salle historique de lecture du Palais de la Paix. Les termes de référence ont permis de déterminer les modalités de réalisation du programme à la demande devant être conçu et exécuté par l'Académie en 2024 aux Philippines.

3.3.3. Cours approfondi à Hong Kong

En coopération avec la Asian Academy of International Law, l'Académie a organisé une semaine de cours de droit international à Hong Kong du 11 au 15 décembre 2023. Le thème général portait sur les tendances actuelles en matière de règlement des différends commerciaux internationaux et des différends relatifs aux investissements. Les cours ont été suivis par plus de quarante participants.

3.4. Évènements

3.4.1. Évènement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York

Organisé régulièrement pendant la semaine de droit international, l'Académie a tenu son cinquième évènement parallèle, « Side Event », au siège des Nations Unies à New York le 23 octobre 2023, de 13h15 à 14h30. La session s'est déroulée en anglais et en français avec traduction simultanée.

L'évènement a été parrainé par les missions permanentes des Philippines, très efficace sponsor principal, de l'Afrique du Sud, d'Andorre, de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, du Guatemala, de l'Inde, de l'Irlande, du Luxembourg, du Mexique, de la Mongolie, du Panama, du Pérou, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Pologne,

de la République tchèque, du Salvador, de Singapour, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Togo, de l'Ukraine et du Vietnam auprès des Nations Unies.

Le sujet de cette année a porté sur le « Règlement pacifique des différends : Les indispensables cours du Palais de la Paix ». La session a été ouverte par le délégué des Philippines auprès des Nations Unies.

S.E. M. J. Eduardo Malaya, Ambassadeur des Philippines aux Pays-Bas, a prononcé son discours introductif en retraçant les débuts de l'Académie et en soulignant l'importance de son travail qui, depuis un siècle, contribue à la diffusion du droit international. Abordant le rôle des Philippines, il a affirmé que son pays est un ardent défenseur du droit dans les relations interétatiques et qu'il a été l'un des principaux auteurs de la Déclaration de Manille de 1982 sur le règlement pacifique des différends. L'Ambassadeur a conclu en affirmant que l'Académie demeure un précieux instrument pour la promotion de la paix à travers le droit.

S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la Cour internationale de Justice, a rappelé que la Cour est une institution judiciaire dont l'activité a considérablement augmenté, avec 180 affaires traitées depuis sa création, dont la moitié au cours des 25 dernières années. Il a souligné qu'en 2023 un nombre record d'affaires était en cours, témoignant d'une demande croissante. Le Greffier a aussi fait valoir que la Cour est un organe essentiel des Nations Unies, complétant le triptyque avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et qu'elle bénéficie d'une confiance accrue des États. Malgré son importance, son fonctionnement reste dépendant du soutien des Nations Unies et d'un cadre global de respect du droit international. Le recours à la Cour devient crucial, surtout pour les petits États, mais repose sur le principe de consentement mutuel entre les parties. Il a conclu en notant que le soutien des États est essentiel pour moderniser ses infrastructures, notamment pour répondre aux besoins technologiques et autres du Palais de la Paix, et que la CIJ requiert un ajustement de ses ressources financières pour continuer à fournir ses services à la communauté internationale.

Le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, S.E. M. Marcin Czepelak, a souligné l'importance de la CPA, fondée en 1899, qui est la plus ancienne institution judiciaire internationale dédiée à la paix par le droit. Il a ensuite montré la synergie entre la CPA et l'ONU, deux

institutions partageant un même objectif. Il a rappelé que la CPA a facilité de nombreuses enquêtes et arbitrages interétatiques, comme l'affaire de *l'île de Palmas*, et qu'elle administre également des procédures sous la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En 2023, la CPA a traité plus de 200 affaires, reflétant sa pertinence croissante. M. Czepelak a noté que la Cour gère une variété de procédures, allant de l'arbitrage à la médiation, en s'adaptant aux nouveaux enjeux globaux comme les droits de l'homme ou le changement climatique. Il a conclu en soulignant le rôle indispensable de la CPA pour la diplomatie et la paix dans un monde fragmenté, en appelant à préserver l'idéal de justice internationale inscrit dans la Convention de 1899.

Le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie, a lui aussi mis en avant l'importance du droit international pour le règlement pacifique des différends. Il a souligné les liens étroits entre l'Académie de droit international de La Haye et les cours (CIJ et CPA) grâce à une présence commune au Palais de la Paix. L'Académie ne résout pas directement les litiges mais contribue à clarifier et enseigner le droit international. Malgré certaines critiques qui voient le droit international comme imparfait ou biaisé, le Secrétaire général a défendu son évolution positive au fil des décennies, notamment à travers des concepts novateurs comme le "patrimoine commun de l'humanité". Il a reconnu les lacunes du droit, par exemple dans la lutte contre le changement climatique, tout en insistant sur son rôle indispensable pour éviter les conflits. L'esprit de La Haye, fondé sur la prévention des conflits par des moyens réalistes et pragmatiques, demeure au cœur des enseignements de l'Académie. Dans un contexte de crises mondiales, il a plaidé pour que les États utilisent davantage les institutions internationales pour résoudre pacifiquement leurs différends. Enfin, il a proposé que l'Académie obtienne un statut d'observateur à l'ONU, renforçant ainsi son rôle dans la promotion de la paix et de la justice internationales.

L'évènement est disponible en rediffusion sur la UNWeb TV.





3.4.2. Célébrations du Centenaire

Célébrer le Centenaire d'une institution est nécessairement un moment unique et historique. C'est d'autant plus vrai pour l'Académie de droit international de La Haye. Inlassablement, depuis 1923, l'Académie œuvre, à La Haye, qualifiée à juste titre de Ville internationale de la paix et de la justice, à « l'enseignement, l'étude, la diffusion et une plus large appréciation du droit international », pour reprendre les termes utilisés par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cent ans après ses débuts, il était temps de faire une courte pause durant le mois de mai 2023, en organisant deux célébrations, l'une solennelle et l'autre scientifique. Un beau livre a également vu le jour à cette occasion, *100e Anniversaire - 100th Anniversary, 1923-2023, Académie de droit international, The Hague Academy of International Law*, retraçant l'histoire de l'Académie de 1923 à aujourd'hui.

Les célébrations se sont tenues durant deux jours et demi. La première demi-journée, ouverte puis ponctuée par des pauses musicales assurées par un jeune quatuor à cordes de talent, était consacrée à l'Académie. Elle a vu se succéder au podium une série de personnalités appelées à l'évoquer sous divers aspects : l'Académie dans son

siècle, l'Académie et La Haye, l'Académie et les Pays-Bas, l'Académie et le Palais de la Paix, l'Académie et la Cour internationale de Justice, les cours de l'Académie vus par les professeurs et par ceux qui les ont suivis, et enfin l'avenir que l'on peut souhaiter à l'Académie. Plus de trois cent trente hautes personnalités du monde diplomatique, scientifique et judiciaire, y compris la plupart des juges de la Cour internationale de Justice et de nombreux juges de la Cour pénale internationale, étaient présentes. Pour marquer ce moment unique, et sous forme de surprise, S. E. Mario Búcaro Flores, Ministre des Affaires étrangères de la République du Guatemala, a officiellement et publiquement informé l'Académie que son Etat lui avait décerné la plus haute distinction en témoignage d'appréciation de son œuvre unique. La cérémonie fut suivie d'une belle réception au sein même du bâtiment de l'Académie, avant que les invités ne se retirent à l'hôtel des Indes pour participer au « Dîner du Centenaire ».

Les deux journées suivantes furent dédiées au droit international, la raison d'être de l'Académie. Ce « Colloque du Centenaire » a réuni un panel de hautes personnalités du monde académique et judiciaire, qui toutes ont accepté sans hésiter de bousculer leur agenda pour être

3.5. Visites

- Le 20 janvier : Délégation officielle et étudiants de Malaisie
- Le 27 janvier : Université de D.Y. Patil, Inde
- Le 1er mars : Université de Riga, Lettonie
- Le 20 mars : Stagiaires juridiques de la Cour régionale de Aachen, Allemagne
- Le 2 mai : Université de Notre Dame, Etats-Unis
- Le 4 juillet : Université de Diego Portales, Chili
- Le 29 juin : Université de Soongsil, République de Corée

présentes à cet événement historique. Des juges de la Cour internationale de Justice, y compris sa présidente, son Greffier, des arbitres très demandés, des professeurs aux parcours impressionnants, ont travaillé sur les thèmes choisis par le Curatorium. Chacune de ces personnalités a fourni en avance du colloque son projet de contribution, permettant à l'Académie d'en partager le contenu avec toutes les personnes inscrites, afin que le colloque puisse être consacré à en discuter les conclusions. De plus jeunes chercheurs ont été associés à l'événement pour discuter du contenu et des conclusions des plus récents livres du Centre d'étude et de recherche, tout comme leurs directeurs.

Les deux événements ont été retransmis en direct sur internet. Ils peuvent être consultés sur la WebTV de l'Académie. Le Livre du Colloque a été publié sous le titre : *Les défis du droit international au tournant du centenaire de l'Académie de droit international de La Haye / Challenges of International Law at the Time of the Centenary of The Hague Academy of International Law*.



Année 2024

4. Activités et événements en 2024

4.1. Activités académiques régulières

4.1.1. Cours d'hiver de droit international

La session des cours d'hiver de droit international s'est tenue au Palais de la Paix du 8 au 26 janvier 2024. Cette sixième édition des cours d'hiver en présentiel a également pu être suivie par de nombreux auditeurs en ligne.

Cette édition a été celle d'une grande première dans l'histoire récente de l'Académie puisqu'un cours a pu y être donné en espagnol, avec traduction simultanée en français et en anglais.

4.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

Les participants ont été reçus dans l'Auditorium de l'Académie par une allocution du Secrétaire général, suivie de la conférence inaugurale du prof. Yves Daudet sur *La solidarité en droit international*. Cette intervention, retraçant les multiples facettes de la solidarité dans l'évolution du droit international, est accessible sur le site de l'Académie.

Le Cours général était assuré par le prof. Campbell McLachlan KC, dont l'enseignement s'est orienté vers *L'interface entre le droit international public et le droit international privé*, mettant en lumière les interactions entre ces deux domaines du droit.

Le programme des Cours spéciaux de droit international a offert aux auditeurs l'opportunité d'explorer des sujets tant théoriques que pratiques.

Les cours consacrés à la dynamique de l'évolution du droit international sont celui de la prof. Ximena Fuentes (*Défier le droit international existant comme point de départ de la formation d'un nouveau droit coutumier*), premier cours de l'Académie à être dispensé en langue espagnole, ainsi que celui de la prof. Patricia Galvão Teles (*La fonction consultative des cours et tribunaux internationaux*). D'autres cours spéciaux ont porté sur des domaines plus spécifiques, notamment le cours de la prof. Maria Gavouneli (*Droit international et énergie*), et celui du prof. Ben Saul (*Le régime spécial du droit international de la lutte contre le terrorisme*). La question du règlement des différends a été abordée par le prof. August Reinisch (*Le règlement des différends impliquant des organisations internationales*), tandis que M. Santiago Villalpando s'est penché sur *La pratique du droit des traités depuis la Convention de Vienne*.

Ces cours seront publiés dans le *Recueil des cours*.





4.1.1.2. Directions d'études et diplôme

A la session des cours d'hiver 2024, les directions d'études ont été assurées par la prof. Paula Wojcikiewicz Almeida pour la section francophone, et par le prof. Fuad Zarbiyev pour la section anglophone.

L'examen écrit de droit international s'est tenu le mardi 23 janvier de 14 heures à 19 heures, et le sujet portait sur le lien entre la notion de communauté internationale et l'efficacité des principes généraux de droit en droit international, en s'appuyant sur une analyse critique des idées développées par Hermann Heller dans « Sovereignty » (1927).

A l'issue de l'épreuve l'orale, le diplôme de l'Académie a été décerné à M. Máté Csernus (Hongrie). Le jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Campbell McLachlan, Paula Wojcikiewicz Almeida et Fuad Zarbiyev.

4.1.1.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été données pendant la session des cours d'hiver 2024 : S.E. M. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la CPA* ; MM. Daniel Costelloe et Nikiforos Panagis, référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des juges de la CIJ* ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Conférence sur la HCCH* ; S.E. M. Arnoldo Brenes Castro, Ambassadeur de la République du Costa Rica : *L'affaire du jour : Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (affaire Costa Rica c. Nicaragua) : Un test pour la justice internationale* ; Maître Philippe Cavalieros, Associé du cabinet Simmons & Simmons Paris : *L'affaire du jour : Les*



compétences du tribunal arbitral et le pouvoir de rétablir les demandes retirées ; S.E. M. Osvaldo Zavala Giler, Greffier de la Cour pénale internationale : *Le développement de capacités de coopération spécialisées dans le greffe de la CPI afin de permettre aux juges de prendre des décisions en matière d'arrestation et de remise* ; S.E. M. Georg Nolte, Juge à la Cour internationale de Justice : *Quelques réflexions sur les sources du droit international*. Les auditeurs ont également pu assister à un évènement spécial sur "Le Sport et la Paix" organisé avec le soutien du prof. David Pavot, auquel ont participé le prof. Franck Latty, Mme Julie Tribolo-Ferrand, et M. Antoine Duval.

4.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Les rencontres doctorales étaient organisées pendant cette session à nouveau par Mme Daniëlla Dam-de Jong, professeure associée à l'Université de Leiden. Les réunions étaient organisées en groupes basés sur les domaines de recherche communs des participants au réseau doctoral.

4.1.1.5. Programme des ambassades

Les ambassades à La Haye ont largement ouvert leurs portes aux auditeurs hivernaux de l'Académie pour leur présenter le travail du corps diplomatique et échanger sur les différentes facettes du rôle d'un Ambassadeur. Au cours de l'hiver 2024, 22 ambassades ont répondu favorablement à l'invitation de l'Académie, accueillant plus de 120 auditeurs.

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER

Cours

37,5

heures de cours

18

heures de séminaires

9

conférences de l'après-midi

Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

65

pays différents

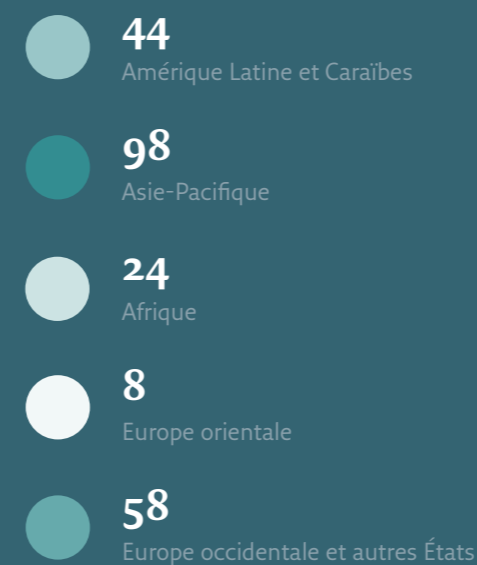
232

auditrices et auditeurs

Programme des ambassades

22

visites



4.1.2. Cours d'été de droit international public et privé

4.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

La session de droit international public s'est déroulée du 8 au 26 juillet 2024. Après l'allocution de bienvenue du Secrétaire général, le prof. Maurice Kamto a donné la conférence inaugurale sur *Le droit international et la décolonisation*.

Le Cours général de droit international public a été assuré par le prof. Eyal Benvenisti, qui a exploré en profondeur le thème : *Les États, les organisations internationales et les tribunaux en tant qu'organes de droit international*.

Le programme des Cours spéciaux de droit international public s'est intéressé à des thèmes de droit matériel avec les interventions de la prof. Anne-Thida Norodom (*Activité numérique et droit international*), de M. Edward Kwakwa (*Propriété intellectuelle internationale et défis mondiaux*) et du prof. Stephan Hobe (*Le droit de l'espace au 21^e siècle*). S.E. Mme Lulia Motoc a ensuite exploré une question théorique (*L'éthique en droit international*). Les cours consacrés aux sources primaires et secondaires du droit étaient ceux du prof. Jan Klabbers (*Les désaccords couchés par écrit : une nouvelle approche du droit des traités*) et de la prof. Paola Gaeta (*Le génocide et la double responsabilité*

internationale de l'individu et de l'État).

La session de droit international privé s'est quant à elle tenue du 29 juillet au 16 août 2024. Le discours d'ouverture du Secrétaire général a été suivi de l'allocution de Lord Lawrence Collins of Mapesbury, ancien Juge à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui a prononcé la conférence inaugurale sur *L'usage et l'abus de "comity" dans les procédures internationales*.

Le Cours général de droit international privé, assuré par le prof. Charalambos Pamboukis, portait sur *Les métamorphoses du droit international privé*.

Les Cours spéciaux de droit international privé ont permis d'entendre les cours spécialement élaborés par les professeurs invités par le Curatorium, la prof. Alessandra Zanobetti (*Les effets des sanctions et des contre-mesures économiques sur les relations juridiques privées*) ; Mme Natalie Morris Sharma (*La Convention de Singapour et le droit international de la médiation*) ; et les profs. Carlos Esplugues (*Nouvelles dimensions dans l'application du droit étranger par le juge (et l'arbitre) et par les autorités non-judiciaires*), Jack Coe (*Les sentences non-CIRDI en matière d'investissement devant les tribunaux nationaux*), Eva Lein (*Breathing Space en contentieux contractuel international*) et Andrew Dickinson (*La justice naturelle en matière de reconnaissance et d'exécution des jugements étrangers*).



4.1.2.2. Directions d'études et diplôme

Les directions d'études des cours estivaux de 2024 étaient assurées par les profs. Alain-Guy Tachou Sipowo et Kubo Macák (session de droit international public), et par les profs. Fabien Marchadier et Jacco Bomhoff (session de droit international privé).

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 23 juillet, et portait sur un extrait d'un article de Sir Robert Jennings concernant le rôle de la Cour internationale de Justice. Le 26 juillet, à l'issue des épreuves orales, le diplôme a été attribué à M. Stefan Robert McClean (Nouvelle-Zélande). Le jury de l'examen était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Eyal Benvenisti, Alain-Guy Tachou Sipowo et Kubo Macák.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 13 août. Le sujet à traiter était : « La dialectique entre le pluralisme et le droit international privé moderne ». Aucun candidat n'a obtenu le diplôme à l'issue de l'examen oral, dont le jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Charalambos Pamboukis, Fabien Marchadier et Jacco Bomhoff.

4.1.2.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international public : S.E. M. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la CPA* ; Mme. Gabrielle Marceau, Professeure à l'Université de Genève et ancienne

conseillère principale à l'OMC : *Les nouveaux rôles de l'OMC et du commerce international* ; S.E. M. Sergio Ugalde Godínez, Juge à la Cour pénale internationale : *Conférence à l'occasion de la journée de la justice pénale internationale* ; Mme Solveig Henry, juriste à la Cour internationale de Justice : *Conférence sur la Cour internationale de Justice* ; S.E. M. Hernán Salinas, Coordinateur en chef de l'IIT de l'OIAC et ancien Ambassadeur du Chili auprès de l'OIAC et des Pays-Bas : *L'équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC (IIT) en tant que mécanisme de responsabilisation pour l'utilisation d'armes chimiques* ; S.E. M. Gómez Robledo, Juge à la Cour internationale de Justice : *Le recours accru à la Cour internationale de Justice : l'intersection du droit et de la politique* et M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *Conférence sur la HCCH*.

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international privé : M. Herfried Wöss, avocat et arbitre international : *Les dommages et intérêts en arbitrage international* ; Mme Iryna Polovets, Conseillère auprès de la Directrice générale adjointe à l'Organisation mondiale du commerce : *Le rôle de l'OMC dans la sécurisation et la prévisibilité du commerce international* ; M. Martin Doe, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *Conférence sur la Cour permanente d'arbitrage*.



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours

75

heures de cours

36

heures de séminaires

11

conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

38

visites

Auditrices et Auditeurs inscrit-e-s

567

auditeurs et auditrices

96

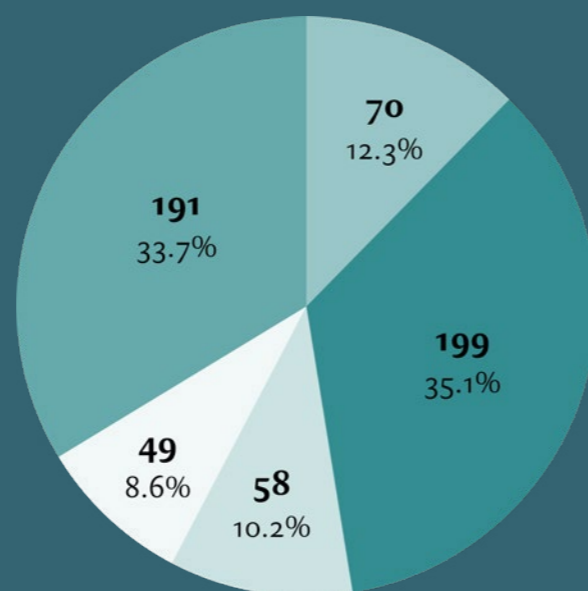
pays différents

336

Droit international public

231

Droit international privé



4.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Les rencontres doctorales étaient organisées pour la session de droit international public par Mme Jessica Joly Hebert (session de droit international public) et la Dr Alexia Pato (droit international privé).

4.1.2.5. Embassy Programme

38 ambassades ont ouvert leurs portes aux auditeurs de l'Académie pendant les cours d'été 2024, certaines proposant cette opportunité pendant les deux sessions.

4.1.3. Centre d'étude et de recherche

En 2024, le Centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales s'est tenu du 19 août au 6 septembre. Dirigé par les profs. Giulio Bartolini (Université de Roma Tre) et Anne Lagerwall (Université libre de Bruxelles), le Centre travaillait sur le thème des institutions à l'épreuve des crises internationales.

4.1.4. Concours

4.1.4.1. Concours « Day of Crisis »

En 2024, l'Académie organisait sa troisième édition du concours « Day of Crisis », toujours financé par le cabinet d'avocats Simmons & Simmons et soutenu par l'Université des Sciences Appliquées de La Haye qui offre au concours des salles de travail.

Les douze équipes sélectionnées pour cette édition étaient les suivantes : Georgetown University Law Center (Etats-Unis d'Amérique) ; Allameh Tabataba'i University (Iran) ; Université Grenoble Alpes (France) ; Université Paris Cité (France) ; Maastricht University (Pays-Bas) ; Université de la Sabana (Colombie) ; Shahid Beheshti University (Iran) ; Freie Universität Berlin (Allemagne) ; Ilia State University (Georgie) ; Université des Sciences Appliquées de La Haye

(Pays-Bas) ; King's College London (Royaume-Uni) et Université Paris Nanterre (France).

Le cas se situait dans un monde fictif. Les équipes défendaient des Etats ou des ONG fictifs qui évoluaient autour d'une crise portant sur des prises d'otages, soulevant des questions d'immunités et le développement de programmes militaires. Les négociations ont concerné des interventions militaires à proximité d'une île dont l'appartenance au territoire de certains Etats était contestée. Durant la nuit, les équipes ont notamment travaillé sur des questions de droits humains, menant à une négociation finale portant sur l'apartheid de genre.

Avec l'aide du Secrétariat, l'équipe en charge du concours était composée du Secrétaire général et de deux jeunes juristes.

Le jury des négociations finales du concours comprenait S.E. M. Leonardo Brant, Juge à la Cour internationale de Justice, S.E. M. Mario Oyarzábal, Ambassadeur d'Argentine auprès du Royaume des Pays-Bas et de l'OIAC, le prof. Nico J. Schrijver, professeur émérite de l'Université de Leiden et membre du Curatorium de l'Académie, Maître Arnaud Felix, Associé du Cabinet d'avocats Simmons & Simmons Paris, et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye.

Un certain nombre de prix ont été distribués à l'issue du concours. Les prix de la meilleure soumission écrite et de la meilleure équipe ont été attribués à l'équipe de King's College London. Les équipes de Georgetown University Law et de la Freie Universität Berlin ont respectivement remporté le prix de la meilleure négociation et le prix de la meilleure déclaration initiale. Le prix du meilleur orateur a été attribué à Juan Sebastian Rivera de l'Université de la Sabana (Colombie).

4.1.4.2. Procès simulé devant la Cour pénale internationale

La troisième édition du Concours de procès simulé devant la Cour pénale internationale, généreusement soutenue par la France, s'est tenue du 21 au 24 mai 2024. Près de cinquante équipes se sont inscrites, parmi lesquelles dix équipes, issues de quatre pays, ont été sélectionnées pour participer aux phases orales sur la base de leurs mémoires écrits. Les dix équipes suivantes ont donc pu se rendre à La Haye : Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France), Université Paris Nanterre (France), Université de Liège (Belgique), Université Paris II Panthéon-Assas (France), Université Jean Moulin Lyon III (France), Université de Lubumbashi (RDC), Aix-Marseille Université (France), Université Libre des Pays des Grands Lacs (RDC), Université de Kinshasa (RDC) et Université Nazi Boni de Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

Après deux journées complètes de joutes, les équipes finalistes de l'Université Paris II Panthéon-Assas et de l'Université de Kinshasa se sont affrontées en salle d'audience de la Cour pénale internationale, devant les Juges Reine Alapini-Gassou (Présidente) et Luz del Carmen Ibáñez Carranza, et M. Léo Jolivet, juriste. L'Université Paris II Panthéon-Assas (France) a remporté la finale du Concours 2024. Le prix du « Meilleur orateur » a été attribué à Mme Débora Sabanga de l'Université de Kinshasa.



4.1.5. Programme extérieur

Organisés depuis la fin des années 1960, les programmes extérieurs visent non seulement à approfondir la connaissance du droit international dans ses aspects les plus pertinents pour la région d'accueil, mais aussi, grâce à leur mode d'organisation, à encourager les échanges entre les auditeurs des pays concernés.

En 2024, le programme extérieur s'est tenu à Asunción, au Paraguay, pendant la semaine du 18 mars.

Le programme a abordé plusieurs thèmes clés du droit international. Le prof. Luis Garcia Corrochano (Pérou), a discuté des défis liés à l'incorporation des traités dans les systèmes juridiques nationaux. La prof. Monica Pinto (Argentine) a traité des mécanismes de règlement des différends en matière de droits de l'homme. La prof. Laurence Boisson de Chazournes (France) a exploré le cadre juridique régissant les ressources en eau douce, y compris les cours d'eau internationaux. Le prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine) a analysé l'état du règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), mettant en évidence à la fois ses succès et les appels croissants à une réforme radicale. Le prof. Moïse Makane Moïse Mbengue (Sénégal) s'est penché sur les défis juridiques

posés par le changement climatique et sur le rôle du droit international pour y répondre.

4.2. Cours spéciaux et programmes à la demande

4.2.1. Cours approfondi de droit international aux Philippines en partenariat avec la Cour suprême des Philippines et l'Académie judiciaire des Philippines (PHILJA)

En février 2024, l'Académie a tenu son premier programme à la demande de cours approfondi à Tagaytay, aux Philippines, en partenariat avec les hautes personnalités des institutions judiciaires et académiques invitées.

Le programme, qui s'est tenu du 19 février au 1er mars, a abordé des thèmes liés au droit international public et privé. Les cours et conférences ont été donnés par des membres du Curatorium, les profs. Yuko Nishitani et Makane Moïse Mbengue, ainsi que par des experts reconnus dans leurs domaines, le prof. Jin-Hyun Paik, ancien Président du Tribunal international du droit de la mer, le Dr Christophe Bernaconi et Mme Melissa Ford, respectivement Secrétaire général et membre du secrétariat de la Conférence de La Haye de droit international privé, Mmes Zoi Sakellidou et Daniela Eilberg, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et Mme Anna Lorem R. Ramos, du Comité des sanctions de la banque mondiale. D'autres cours et conférences ont été dispensés par d'éminentes personnalités du monde académique et judiciaire philippin, S.E. M. J. Eduardo Malaya, Ambassadeur des Philippines aux Pays-Bas, le Juge Sedrey M. Candelaria et le prof. Raul Pangalangan. Les profs. Diane Desierto, de l'Université de Notre Dame aux Etats-Unis, Jacqueline Peel, de l'Université de Melbourne, et Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie, ont également assuré des enseignements. Le Secrétaire général a également été invité à rencontrer de nombreuses personnalités du monde juridique des Philippines, selon un programme de rencontres élaboré par l'Ambassadeur Malaya.

Cent participants philippins sélectionnés parmi les juges,

les avocats, les fonctionnaires d'autres départements gouvernementaux et des universitaires ont participé sur place aux cours avancés à l'Académie judiciaire des Philippines à Tagaytay. Plus de 160 participants de rangs similaires ont suivi les cours en ligne. De l'avis de tous, ce programme fut une très grande réussite.

4.2.2. Cours approfondi de droit international pénal

Du 21 au 25 octobre 2024, l'Académie a organisé, grâce à un soutien financier substantiel de l'Ambassade de France à La Haye, un cours approfondi de droit international pénal. Ce programme comprenait des cours dispensés par d'éminents professeurs et des professionnels de tribunaux internationaux. Les enseignements étaient donnés exclusivement en français, avec une traduction en anglais pour les cours du matin.

Quarante-quatre participants provenant d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe occidentale et du Maghreb ont été sélectionnés pour participer à cette formation. Plus de cent-dix participants ont également suivi les cours en ligne.

Le programme élaboré par la prof. Muriel Ubéda-Saillard a abordé plusieurs enjeux du droit pénal international. La conférence inaugurale a été donnée par le prof. Claus Kress. L'actualité du droit pénal international a été présentée par Mme Amélie Becquart et S.E. M. le Juge Nicolas Guillou. Les défis liés à l'enquête, la poursuite et la défense ont été explorés par S.E. Mme Ivana Hrdlicková, M. Mame Mandiaye Niang et Maître Marie-Hélène Proulx. Les problématiques d'arrestation des suspects et des procès en leur absence ont été traitées par le prof. Julian Fernandez et la professeure Muriel Ubéda-Saillard. L'exercice du rôle judiciaire a été discuté par le prof. Frédéric Mégret, et la participation et la réparation des victimes ont été étudiées par Maître Paolina Massidda et le Dr Philipp Ambach.

4.2.3. Cours avancé de droit international aux Philippines en partenariat avec le Bureau du Solicitor General

À la demande du Bureau du Solicitor General des Philippines, M. Menardo I. Guevarra, l'Académie a organisé un programme intensif de cours de droit international, principalement axé sur le droit de la mer et l'arbitrage.





4.3. Évènements

4.3.1. Évènement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York

Pendant la traditionnelle semaine du droit international, l'Académie a organisé le 23 octobre 2024 son sixième évènement parallèle au siège des Nations Unies à New York. L'évènement a été parrainé par les missions permanentes auprès des Nations Unies de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Bolivie, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Danemark, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Inde, du Japon, de la Lettonie, du Liban, du Luxembourg, de Malte, du Mexique, de la Norvège, du Pérou, du Portugal, de la Principauté d'Andorre, de la Principauté de Monaco, de la République de Pologne, de la République tchèque, de la République togolaise, du Salvador, du Sénégal, de Singapour, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Thaïlande, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Vietnam.

Le thème de cette édition portait sur la question "Le droit international est-il une tour de Babel ?"

L'évènement a débuté par une intervention du prof. Jean-Marc Thouvenin, qui a mis en avant le soutien croissant des États aux initiatives de l'Académie et le renforcement des liens entre l'Académie et les Nations Unies.

A sa suite, l'Ambassadeur des Philippines, S.E. M. Jose Manuel G. Romualdez, a souligné l'importance du droit international pour relever les défis mondiaux, rappelant que l'unité autour de ce cadre juridique est essentielle pour la paix et la stabilité. Il a comparé cette dynamique au mythe de la Tour de Babel, questionnant si le droit international reste aujourd'hui un langage commun ou s'il se fragmente en multiples interprétations divergentes.

Le prof. Thouvenin a poursuivi cette réflexion en insistant sur le rôle du droit international comme un cadre permettant aux États de coopérer et de résoudre pacifiquement leurs différends. Il a cependant reconnu que ce langage commun est parfois instrumentalisé à des fins politiques.

De son côté, S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la Cour

internationale de Justice, a illustré la manière dont la Cour contribue à clarifier ce langage, en interprétant des concepts clés et en facilitant les négociations entre États. Il a également mis en lumière l'implication croissante des États tiers et des organisations internationales dans cette clarification, notamment à propos d'enjeux comme le changement climatique.

Le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, S.E. M. Marcin Czepelak, et la Dr Nilufer Oral ont exploré les tensions entre unité et diversité dans le droit international. S.E. M. Czepelak a défendu une approche pragmatique qui valorise la multiplicité des méthodes de règlement des différends. Dr Oral a interrogé la neutralité du droit international, mettant en avant la nécessité d'une plus grande inclusion et représentativité dans les institutions juridiques mondiales. Elle a insisté sur l'importance d'un langage commun véritablement partagé, qui ne soit pas simplement imposé par les puissants, et a appelé à un engagement renouvelé des États pour garantir cette universalité.

L'évènement est disponible en rediffusion sur la UNWeb TV.

4.4. Visites

- Le 2 mai : Université Paris-Saclay
- Le 11 juillet : Ministère des Affaires étrangères de l'Indonésie
- Le 11 novembre : Université des Sciences Juridiques de Morelos SC
- Le 29 novembre : ELSA Bologna
- Le 6 décembre : Université Aix-Marseille
- Le 11 décembre : Visite officielle du Président de la République portugaise

Ce programme s'est déroulé du 18 au 29 novembre 2024 à Manille et comprenait des cours et conférences animés par les profs. Jean Ho (Université Nationale de Singapour) ; Makane Moïse Mbengue (Université de Genève, membre du Curatorium de l'Académie) ; Jean-Marc Thouvenin (Université Paris Nanterre, Secrétaire général de l'Académie), et Charis Tan (Avocate associée, Peter & Kim). Une fois encore, des enseignants philippins ont contribué à l'évènement, parmi lesquels les profs. Suzette V. Suarez (Université des Sciences Appliquées de Brême, Allemagne) ; Diane Desierto (Université de Notre Dame, États-Unis d'Amérique) ; Jay Batongbacal (Université des Philippines) et Tony La Viña (Observatoire de Manille).

Plus de soixante juristes philippins du Bureau du Solicitor General ont participé à ces cours approfondis, et plus de 80 ont participé en ligne.

Le Président du Curatorium, le prof. Diego P. Fernández Arroyo et le Secrétaire général, le prof. Jean-Marc Thouvenin, ont été invités en marge de ce programme à une série de réunions avec de hautes personnalités du monde politique et juridique des Philippines, selon un programme de visites établi par l'Ambassadeur Malaya.



4.2.4. Cours approfondi à Hong Kong

La deuxième édition de la semaine de cours approfondi à Hong Kong s'est déroulée du 2 au 6 décembre 2024, en partenariat avec la Asian Academy of International Law. Le programme était consacré au thème de la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Une quarantaine de participants de haut niveau, parmi lesquels des juges, avocats, diplomates et doctorants, ont suivi ces enseignements. Ils provenaient de divers pays, notamment de l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Cameroun, la Chine (y compris Hong Kong), l'Égypte, l'Italie, le Kazakhstan, le Laos, la Malaisie, le Nigeria, les Pays-Bas, les Philippines, la Russie, Singapour, Türkiye et la Thaïlande.

Les cours ont été dispensés par des professeurs et des experts de renom, notamment les profs. Teresa Cheng (membre fondateur et coprésidente de la Asian Academy of International Law), Giuditta Cordero-Moss (Université d'Oslo et membre du Curatorium de l'Académie), Pietro Franzina (Institut d'études internationales de l'Université catholique du Sacré-Cœur, Italie), Mathias Lehmann (Université de Vienne), Jean-Marc Thouvenin (Université Paris Nanterre et Secrétaire général de l'Académie), Matthias Weller (Institut de droit allemand et international de la procédure civile, Université de Bonn) et de la Juge Shen Hongyu (Cour suprême de la République Populaire de Chine).

5. Publications des années 2022-2024

Entre 2022 et 2024, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous, qui sont distribuées par les Editions Brill (<https://www.brill.com>).

5.1. Le Recueil des cours et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du Recueil des cours ont été publiés en 2022

Volume 423

Meg Kinnear: The Growth, Challenges and Future Prospects for Investment Dispute Settlement



Matthias Weller: "Mutual Trust": A Suitable Foundation for Private International Law in Regional Integration Communities and Beyond?



La "confiance mutuelle" est devenue la justification centrale de l'UE pour faire avancer son droit international privé ; c'est la raison pour laquelle ce cours entreprend d'explorer le potentiel théorique d'une perspective de confiance sur le droit international privé. Dans un premier temps, le terme opaque de confiance est déconstruit dans le cadre d'une analyse interdisciplinaire. Les résultats sont mis en relation avec les principes fondamentaux du droit international privé. La conclusion centrale est que le droit international privé repose sur la dichotomie de la confiance et du contrôle : dans quelle mesure les jugements étrangers, le droit étranger et les autres actes judiciaires étrangers doivent-ils être intégrés - "faire confiance" - dans l'administration de la justice nationale ? Cette question doit être résolue par chaque législateur et chaque tribunal, en particulier par

ceux qui s'efforcent de réaliser une intégration judiciaire économique et complémentaire. Des outils récurrents de gestion de la confiance peuvent être identifiés. Comment les communautés d'intégration régionale utilisent-elles et affinent-elles ces outils pour leur droit international privé et quelles sont les explications potentielles de leur histoire, de leur économie et de leur culture juridique ? Quatre communautés, choisies dans différentes parties du monde, sont présentées dans cette perspective, classées par ordre d'intensité croissante de la confiance mutuelle : l'ASEAN, la CEMAC, le MERCOSUR et l'UE. Le cours arrive à la conclusion que la confiance est, doit, et peut être gérée et dosée en fonction des conditions et contextes respectifs, mais peu importe où nous nous trouvons : faire confiance ou ne pas faire confiance - telle est la question du droit international privé, pour les communautés d'intégration régionale et au-delà.

Volume 424

Masahiko Asada: International Law of Nuclear Non-proliferation and Disarmament



Depuis son invention et sa première détonation, l'arme nucléaire, en tant qu'instrument de guerre sans égal, a été une source d'angoisse pour la communauté internationale des États et pour l'humanité

tout entière. Il n'est pas surprenant que l'Assemblée générale des Nations Unies ait choisi pour sa toute première résolution la question de savoir comment "traiter le problème posé par la découverte de l'énergie atomique et d'autres questions connexes", et qu'elle ait décidé de créer la Commission de l'énergie atomique. C'est ainsi que les Nations unies ont commencé leurs travaux en se préoccupant de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Cette préoccupation perdure encore aujourd'hui.

Toutefois, si nous nous tournons vers le droit international, il n'est pas évident que la non-prolifération et le désarmement nucléaires aient été traités comme des éléments appartenant au courant principal de ce droit. Pourquoi en est-il ainsi ? À la lumière de ces doutes, la présente étude a pour objectif ultime de déterminer si ce domaine du droit occupe une position et un statut fermes et solides dans le droit international, en dépit de sa relation intrinsèquement étroite avec un domaine politique aussi sensible que la sécurité nationale et mondiale. Elle aborde certains sujets représentatifs ou marquants dans ce domaine, tels que la prolifération nucléaire en Corée du Nord et en Iran, les sanctions en matière de non-prolifération nucléaire, les essais d'armes nucléaires (en particulier le TICE qui n'est pas encore en vigueur), la nature juridique des garanties de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires et le traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté. L'étude analyse ces questions, notamment en appliquant les règles générales du droit international, telles que le droit des traités, le droit de la responsabilité des États et le droit des organisations internationales. L'étude conclut non seulement que ce domaine du droit international devrait être considéré comme faisant partie du courant principal du droit international, mais aussi que les résultats des études dans ce domaine devraient être partagés plus largement, car ils englobent de nombreuses questions communes à d'autres domaines du droit international.

Volume 425

Brusil Miranda Metou: Le contrôle international des dérogations aux droits de l'homme.

La protection des droits de l'homme est une exigence de la société internationale contemporaine, et sa dérogation une nécessité de survie de l'État face à un danger public



exceptionnel. Le contrôle international est la limite incontournable pour éviter les abus. Il se décline en un ensemble de mesures normatives et institutionnelles prévues par les conventions internationales de protection des droits de l'homme. D'emblée, certains droits, en raison de leur fondamentale, sont indérogables et la dérogation en elle-même est entourée de conditions strictes. Le contrôle est opéré par les organes internationaux, qui veillent à la proportionnalité et la régularité des mesures de dérogation. Ce contrôle vise également le respect par les États de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. À l'issue du contrôle, soit les mesures prises par l'État sont considérées comme justifiées, soit sa responsabilité est engagée. Malgré ses insuffisances, le contrôle est sans conteste le défi permanent de l'effectivité de la protection internationale des droits de l'homme

Eduardo Silva Romero: Legal Fictions in the Language of International Arbitration

Le langage de l'arbitrage international est rarement analysé à travers le prisme de la notion de "fiction juridique". Pourtant, les fictions juridiques sont très souvent utilisées et invoquées dans le langage de l'arbitrage international. L'objectif de ce cours est donc d'apporter un éclairage nouveau sur l'arbitrage international en l'explorant à travers la notion de fiction juridique. Ses principales conclusions sont les suivantes : premièrement, les fictions juridiques sont utilisées dans le langage de l'arbitrage international pour le soutenir dans sa lutte de longue date pour la survie. Après tout, l'arbitrage a été et reste une institution fragile. En d'autres termes, les fictions juridiques dans le langage de l'arbitrage international sont devenues des outils efficaces pour contrer les attaques parfois dirigées contre l'institution de l'arbitrage à la fois de l'extérieur (comme par les autorités publiques) et de l'intérieur (comme par les "utilisateurs" de l'arbitrage). Les fictions juridiques de "l'autonomie de la convention d'arbitrage international" et du "principe de Kompetenz-Kompetenz" illustrent bien ce phénomène. Deuxièmement, certaines fictions juridiques visent à doter l'arbitrage international d'une théorie fondamentale nécessaire. Une théorie fondatrice de l'arbitrage international est nécessaire pour garantir et renforcer sa légitimité en tant que moyen de résolution des litiges internationaux. Les théories de "l'ordre juridique arbitral", du "droit fondamental à l'arbitrage" et de "l'assimilation des arbitres et des juges", ainsi que leurs



corollaires logiques, sont des exemples très intéressants de cette catégorie de fictions juridiques dans le langage de l'arbitrage international. Troisièmement, d'autres fictions juridiques sont des règles juridiques spécifiques visant à assurer l'existence, l'autonomie et la validité de l'arbitrage international. Le droit français de l'arbitrage comporte plusieurs fictions juridiques de ce type. L'"autonomie de la convention d'arbitrage international", le "principe de Kompetenz-Kompetenz", le "principe de validité de la convention d'arbitrage international" et la théorie de l'"extension de la convention d'arbitrage international aux non-signataires" sont des manifestations importantes de ce type de fiction juridique. Enfin, la fiction juridique en tant qu'outil intellectuel est parfois utilisée de manière abusive dans le langage de l'arbitrage international. Certains malentendus entourant l'"autonomie de la convention d'arbitrage" ainsi que certaines interprétations des traités d'investissement par les tribunaux d'arbitrage en sont la preuve. Quoi qu'il en soit, la notion de fiction juridique telle qu'elle est utilisée et invoquée dans le langage de l'arbitrage international nous permet de mieux comprendre, d'un point de vue théorique, la nature de l'État de droit.

Volume 426

Pieter Jan Kuijper: Delegation and International Organizations

Basé sur une approche comparative, ce cours analyse le développement divergent de la délégation de pouvoirs, en particulier de pouvoirs législatifs ou réglementaires, au sein de l'ONU et de l'UE. Il s'appuie largement sur les sources primaires, les documents et les décisions des organes de ces organisations, y compris les décisions judiciaires pertinentes. Après une brève discussion de certaines notions de base liées à la délégation de pouvoirs, il établit une distinction fondamentale entre la délégation de nature constitutionnelle et la délégation de nature administrative. Il se poursuit par un chapitre préliminaire sur la délégation de pouvoirs dans un nombre limité de systèmes juridiques nationaux, car il est probable que ceux-ci aient exercé une certaine influence sur la délégation au sein des organisations internationales, lorsque celles-ci ont été confrontées pour la première fois au problème de la délégation. Ces systèmes nationaux se caractérisent par une forte résistance à la délégation de



pouvoirs véritablement législatifs, mais en même temps par le besoin croissant et inévitable de délégation dans les domaines spécialisés de l'État administratif moderne, où le législatif, mais aussi dans de nombreux domaines l'exécutif, manquent certainement des connaissances nécessaires.

Stephen C. McCaffrey: The Evolution of the Law of International Watercourses.



Volume 427

Gabrielle Kaufmann-Kohler: Indépendance et impartialité du juge et de l'arbitre dans le règlement des différends entre investisseurs et États.



Sur la toile de fond de la réforme de l'arbitrage d'investissement où il est envisagé de créer une cour multilatérale permanente, cette conférence d'ouverture s'interroge sur les notions d'indépendance et d'impartialité, garanties fondamentales de toute justice. Elle compare l'arbitre et le juge et constate que l'impartialité de l'un et de l'autre ne se distingue guère. En revanche, elle identifie des différences quant aux risques qu'encourt l'indépendance dans l'un et l'autre système. Dans un tribunal permanent, l'indépendance structurelle ou institutionnelle est plus vulnérable, alors qu'en arbitrage la composante la plus menacée est l'indépendance individuelle ou personnelle. Sur la base de ces observations, la conférence propose des solutions que les acteurs en présence, principalement les États, pourraient mettre en œuvre pour mieux garantir l'indépendance dans les deux modes de règlement des différends.

Alan Boyle: International Lawmaking in an Environmental Context



Quelle qu'ait pu être la situation en 1992 lors de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement ("CNUED"), le droit international de l'environnement existe bel et bien aujourd'hui, si l'on entend par là un système de règles et de principes régissant les problèmes environnementaux mondiaux, régionaux et transfrontaliers. Il ne s'agit pas

d'un système principalement fondé sur la responsabilité des États pour les dommages transfrontaliers, comme le conçoit par exemple le professeur Brownlie, mais d'un système conçu pour faciliter la réglementation et la gestion internationales des problèmes environnementaux qui préoccupent la communauté internationale des États représentée dans le système des Nations Unies. L'objectif de ce cours est d'explorer et de comprendre comment le système actuel de droit international de l'environnement (DIE) a vu le jour et se développe.

Marc-Philippe Weller: La méthode tripartite du droit international privé : désignation, reconnaissance, considération

Le cours attire l'attention sur les nouveaux défis méthodologiques posés par un monde de plus en plus globalisé, et ce dans la mesure où dans les sociétés modernes les intérêts individuels deviennent de plus en plus importants. Cela exige que le droit international privé ne se contente plus de déterminer l'ordre juridique le plus proche du cas d'espèce, mais prenne également en compte les intérêts individuels et les situations spécifiques. Pour faire face à ces évolutions de notre temps, le droit international privé doit trouver un équilibre entre les intérêts des individus et ceux des États, tout en assurant une cohérence internationale (Savigny : « harmonie et uniformité des solutions »). Le cours vise à montrer que ces défis peuvent être relevés si le système de conflits de lois avec sa méthode de désignation est complété par deux autres méthodes : la méthode de reconnaissance et la méthode de prise en considération. Ainsi, avec cette « méthode tripartite », le droit international privé est suffisamment flexible pour faire face aux évolutions du XXIème siècle.

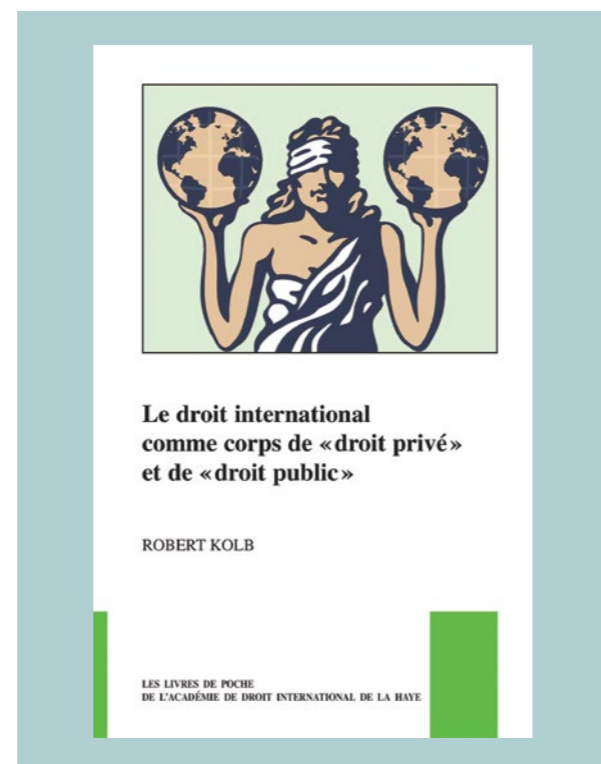
Alexis Mourre: La légitimité de l'arbitrage



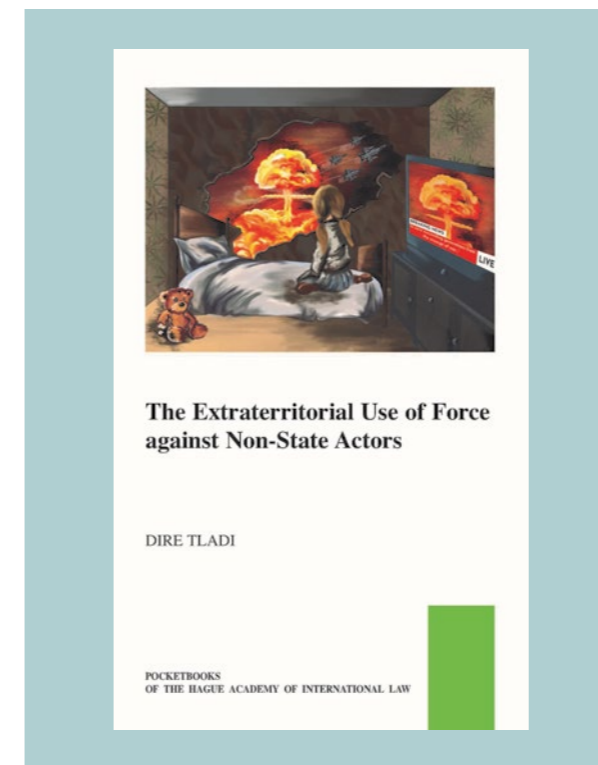
L'arbitrage est un corps vivant qui vit et mute dans un dialogue permanent avec la société qui l'entoure. Cette conférence se propose d'étudier les champs historiques, politiques et linguistiques dans lesquels s'inscrivent les rapports de pouvoir qui le constituent comme institution, et qui sous-tendent les processus qui conduisent à la légitimer ou à la délégitimer. Ces processus s'inscrivent dans une dialectique entre élaboration de représentations qui sont autant de discours de légitimation et réception de ces discours par la société. Fondé sur le pouvoir créateur de l'autonomie individuelle,

que l'on ne saurait détacher du droit naturel, l'arbitrage s'est développé à l'époque moderne comme système de justice du commerce international, dont la légitimité fonctionnelle et institutionnelle repose sur la capacité des représentations qu'il produit à répondre à des valeurs permettant à la société de voir en lui une institution utile à l'intérêt général. La mesure dans laquelle l'arbitrage est ainsi capable de produire des discours lui permettant de se mettre en adéquation avec ces valeurs donne la mesure de la légitimité à laquelle il peut aspirer.

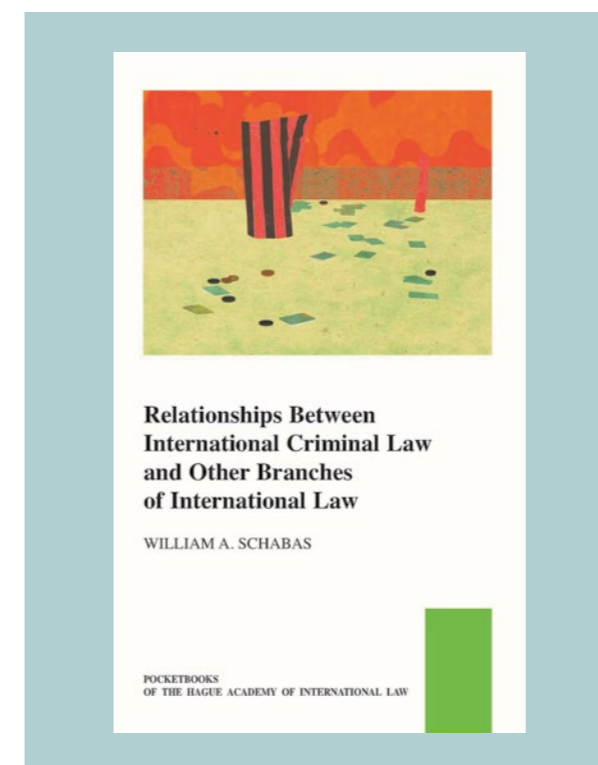
Les livres de poche suivants ont été publiés en 2022 :



Robert Kolb, Le droit international comme corps de « droit privé » et de « droit public »



Dire Tladi, The Extraterritorial Use of Force against Non-State Actors



William A. Schabas, Relationships between International Criminal Law and Other Branches of International Law

Les volumes suivants du Recueil des cours ont été publiés en 2023 :

Volume 428

Slim Laghmani: Islam et droit international



Y a-t-il en matière de droit des gens une exception musulmane ? Ce cours tente de montrer que non. Dans son contenu normatif, le droit de gens musulman a été beaucoup plus déterminé par le cadre historico-politique dans lequel il a été développé et codifié, l'empire, que par la foi musulmane. Sa forme, sa rationalité interne et son fondement ont été, eux, déterminés par une lecture, une interprétation volontariste de l'Islam qui a été érigée en orthodoxie, un autre fait d'histoire donc. La particularité du droit des gens musulman tient à ce que ce contenu normatif, cette rationalité interne et ce fondement ont été sacralisés et de ce fait figés et que cette historicité a été en quelque sorte refoulée de sorte que le commun des musulman attribue au divin ce qui a été un fait humain.

Mario J. A. Oyarzábal: The Influence of Public International Law upon Private International Law: In History and Theory and in the Formation and Application of the Law



Ce cours explore l'influence du droit international public sur le droit international privé, dans l'histoire et la théorie ainsi que dans la formation et l'application du droit. Il se concentre sur les plus grandes transformations qui ont eu lieu sur le plan international au cours du siècle dernier et évalue comment cela a affecté le paysage juridique, soulevant des questions quant à la portée et au potentiel du droit international privé et à l'adéquation des sources traditionnelles du droit international pour traiter le rôle des acteurs privés et l'incursion du droit public dans l'arène privée. Les exemples sont tirés des domaines des immunités juridictionnelles et de leur impact sur le droit d'accès à la justice, de l'entraide judiciaire, de la restructuration de la dette souveraine, de la protection de l'enfance, du sport, du droit des arts, du cyberspace et des questions liées au droit de la mer et au changement climatique. Ce cours adopte une approche pragmatique de résolution de problèmes, qui est néanmoins systémique et fondée sur des principes, et soutient que si

le droit international public et le droit international privé sont et devraient rester des domaines juridiques distincts, ils sont tous deux nécessaires pour traiter un nombre croissant de questions.

Volume 429

José Antonio Moreno Rodríguez: Private (And Public) International Law in Investment Arbitration



Le mécanisme d'arbitrage international des investissements s'est développé au sein du droit international public, dont il constitue l'une des disciplines les plus anciennes et les plus centrales. Au cours des dernières décennies, l'évolution étonnante de ce domaine a fait l'objet d'une grande attention. En revanche, la relation entre l'arbitrage international d'investissement et le droit international privé (y compris le droit privé en général) a été relativement peu étudiée. Le régime moderne de réclamations en matière d'investissement international fait l'objet de plusieurs propositions de réforme, dont les critiques portent principalement sur la pratique actuelle de l'arbitrage. Toutefois, la plupart de ces discussions sur la réforme ne traitent pas d'une question essentielle, à savoir la nature du droit matériel applicable aux investissements étrangers. Un arbitre, quel qu'il soit et quelle que soit la manière dont il est nommé, est limité dans sa capacité à produire des précédents fiables en l'absence d'un cadre réglementaire substantiel approprié.

Cet ouvrage ne prend pas position sur la question du mécanisme optimal de règlement des différends ou sur les voies de réforme pour les demandes d'investissement international, et se concentre plutôt sur la question cruciale du droit matériel applicable, avec ses subtilités, ses complexités et ses nuances. Étant donné qu'il n'existe aucun espoir réaliste de négociation, et encore moins de ratification, d'un instrument universel pour traiter cette question de manière exhaustive, l'accent peut et doit être mis sur l'évolution actuelle des domaines pertinents du droit relatif aux investissements étrangers.

Il existe déjà aujourd'hui des développements impressionnants en matière de droit international public et privé et d'arbitrage international qui, pris dans leur ensemble, sont propices à un traitement plus approprié du

droit matériel applicable aux investissements étrangers. Cependant, un meilleur dialogue interdisciplinaire est nécessaire. Ce cours a vocation à contribuer à faire valoir cette nécessité.

Volume 430

Paulo Borba Casella: Droit international, histoire et culture



Ce cours situe le droit international dans son temps historique et dans son contexte culturel. S'étant développé au fil des siècles et dans différents contextes culturels, le droit international porte toujours la marque de ses origines et de la progression des mondes fermés vers l'univers infini. Les principales questions juridiques internationales d'aujourd'hui peuvent être utilement examinées sous l'angle plus large du rôle du droit international dans l'histoire, dans différentes sociétés et dans différents cadres culturels. Cette évolution est illustrée par les perceptions changeantes du phénomène du Léviathan et par le fait que le développement de la pensée scientifique au début des temps modernes a coïncidé avec celui de la chasse aux sorcières, qui a débuté en Europe mais s'est étendue à d'autres continents.

Pour comprendre le régime juridique de la territorialité (et de l'espace en général) dans le droit international postmoderne, il est utile de passer en revue les changements considérables qu'il a subi et d'identifier les avatars actuels de la notion d'extraterritorialité. Le cas du Brésil est riche d'enseignements sur le rapport du territoire au droit international.

Aucun domaine de changement historique et culturel n'a eu plus d'impact sur le droit international que le colonialisme, le processus de décolonisation qui a suivi et le développement du droit à l'autodétermination.

La protection internationale des droits fondamentaux a été un facteur clé dans le renouvellement et la transformation du droit international - comme en témoigne la protection des minorités religieuses, ethniques, d'orientation sexuelle et d'identité de genre - et a renforcé la dimension humaine dans le droit international postmoderne. L'un des défis majeurs du développement du droit international est d'établir les limites de la guerre et de l'usage de la force ; un autre est

de comprendre l'interaction entre l'interdépendance et la coopération.

Volume 431

Tiong Min Yeo: Common Law, Equity and Statute. The Effect of Juridical Sources on Choice-of-Law Methodology



Les questions méthodologiques relatives au choix de la loi peuvent se poser dans les systèmes de common law anglo-communautaires en raison de la structure des règles juridiques dans ces systèmes. Les lois l'emportent sur le droit jurisprudentiel, même si les juges sont l'autorité ultime sur la question de l'interprétation. Dans le cadre du droit jurisprudentiel, les principes d'équité l'emportent sur la common law en cas de conflit. La plupart des règles de choix de la loi ont été élaborées par les tribunaux de la juridiction de common law (par opposition à la juridiction d'équité). Il a parfois été avancé que des approches différentes en matière de choix de la loi devaient s'appliquer lorsque les principes d'équité ou le droit statutaire du forum étaient invoqués. Les principaux contours des controverses et les implications pratiques des différentes approches qui se sont développées dans les systèmes de common law sont examinés.

Marco Frigessi Di Rattalma : New Trends in Private International Law of Insurance Contracts



Kermit Roosevelt III : The Third Restatement of Conflict of Laws



En 2014, l'American Law Institute a commencé à travailler sur le troisième Restatement of Conflict of Laws, avec les professeurs Kermit Roosevelt, Laura Little et Chris Whytock comme rapporteurs. Le troisième Restatement est le successeur du deuxième Restatement, publié en 1971 et actuellement suivi par la majorité des États des États-Unis. Ce cours expose et explique le Third Restatement, en se concentrant sur le choix de la loi. Il commence par un aperçu historique du choix de la loi américaine et des idées générées par la révolution américaine du choix de la loi. Il examine ensuite le Second Restatement, à la fois comme une

tentative de développer ces idées et comme une méthode de production des informations nécessaires à la rédaction du Third Restatement. Enfin, il décrit la théorie générale et les opérations concrètes du troisième Restatement, en accordant une attention particulière au choix de la loi applicable aux contrats et aux obligations non contractuelles.

Philippe Sands : Colonialism: A Short History of International Law in Five Acts



Volume 432

Hélène Ruiz Fabri : La justice procédurale en droit international



Malcolm Shaw: A House of Many Rooms: The Rise, Fall and Rise Again of Territorial Sovereignty?



Péter Kovács : L'individu et sa position devant la Cour pénale internationale



Afin de réaliser les promesses onusiennes des années 1946-1948, la Cour Pénale Internationale a été créée par les États participant à la conférence diplomatique de Rome de 1998 pour servir en tant qu'institution permanente dont le mandat est de traduire en justice les acteurs de crimes les plus atroces défiant la conscience de l'humanité et à dissuader ceux qui croient dans la continuité du climat d'impunité entourant la commission de tels crimes. Le but du cours, composé de cinq parties, est de d'introduire à la compréhension des mécanismes de la CPI en focalisant sur un des aspects du fonctionnement de cette instance judiciaire permanente, à savoir la position et les droits respectifs des individus présents en qualité d'accusé, ou de victime, ou de témoin. Après un rappel des antécédents historiques et modernes de la CPI ainsi que des travaux engagés au sein de la Commission de Droit International, le cours se tourne vers les institutions et les procédures les plus importantes de la CPI. Il se prolonge par une analyse du principe de complémentarité, en tenant compte de l'apport jurisprudentiel et de certaines décisions du Procureur portant sur l'ouverture concrète d'une investigation dans un cas donné ou d'accepter le

résultat des procédures nationales engagées. Les droits dont jouissent les personnes lors de la procédure de la confirmation des charges et durant les procédures de première instance ou d'appel sont par la suite présentés, essentiellement à travers les décisions de la chambre d'appel de la CPI. Le cours se poursuit en abordant la participation des victimes, et les raisons et modalités de la protection des victimes et des témoins. La présentation des grandes lignes s'agissant de la réparation due aux victimes est finalement traitée, aussi bien en ce qui concerne les principes abstraits que les difficultés rencontrées sur le terrain.

Volume 433

Arthur Eyffinger: The Hague Academy at 100: Its Rationale, Role and Record



Karsten Thorn: The Protection of Small and Medium-sized Enterprises in Private International Law



La protection des parties structurellement plus faibles en droit international privé concerne généralement les parties non commerciales, comme les consommateurs ou les employés. Toutefois, dans de nombreux cas, les entrepreneurs sont également protégés. Des exemples bien connus sont l'agent commercial en droit européen, le sous-traitant en France et le franchisé dans de nombreuses juridictions américaines. Ce cours systématise ces cas, recherche les politiques sous-jacentes et développe une proposition pour de futures règles de droit international privé concernant les petites et moyennes entreprises (PME). Il entend le droit international privé au sens large, c'est-à-dire au sens français, qui englobe les règles juridictionnelles et même l'arbitrage commercial international. D'un point de vue méthodologique, l'interaction entre le droit matériel, les règles de conflit de lois et les règles de compétence pour la protection des parties les plus faibles dans le contexte de différents systèmes juridiques est démontrée et évaluée avec une attention particulière pour leurs règles obligatoires au niveau international. Les lacunes juridiques du droit international privé européen sont identifiées par rapport aux juridictions étrangères. Après

une analyse économique, une nouvelle approche de la protection des PME est présentée, qui englobe également l'arbitrage commercial international en tant que méthode alternative de résolution des litiges.

Salim Moollan: Parallel Proceedings in International Arbitration



La question des procédures parallèles dans l'arbitrage international est un problème ancien et classique dans ce domaine. Malgré cela, la pratique a beaucoup évolué depuis la dernière analyse académique majeure de la question en 2006 par l'Association de droit international et par le Colloque de Genève sur la consolidation des procédures dans l'arbitrage d'investissement, dirigé par le professeur Kaufmann-Kohler. C'est pourquoi le moment était venu de réexaminer la question sous un angle théorique nouveau et en se concentrant à nouveau sur la recherche de solutions pratiques.

Volume 434

Paul B. Stephan: Applying Municipal Law in International Disputes.



Les litiges juridiques internationaux nécessitent l'intervention d'un arbitre pour appliquer le droit. Dans un monde où le droit interne pénètre le système juridique international, les adjudicateurs doivent souvent tenir compte du droit interne pour faire leur travail correctement. Ce cours examine la manière dont les arbitres s'acquittent de cette tâche, comment ils pourraient à l'avenir gérer les frontières entre le droit international et le droit interne, et comment les choix qu'ils font affectent la pertinence et la résilience du système juridique international dans le monde contemporain.

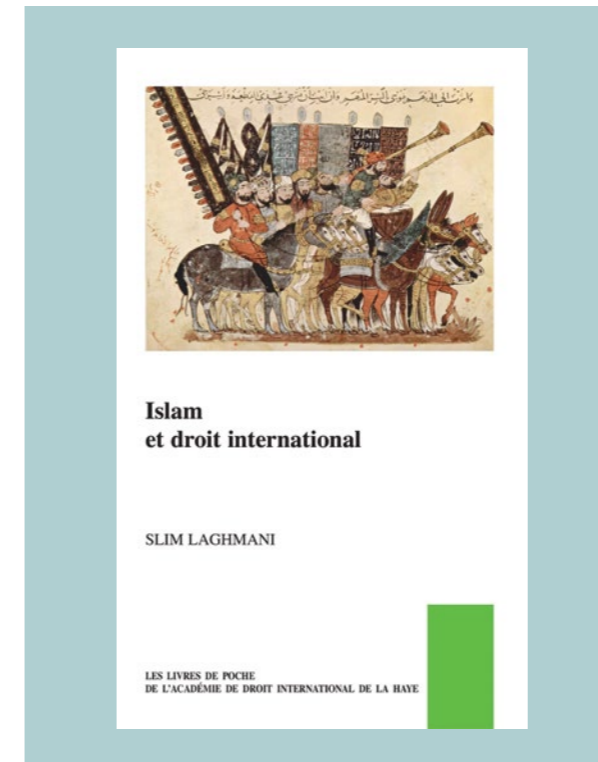
Rafael Casado Raigón: La contribution des juridictions internationales au développement du droit de la mer



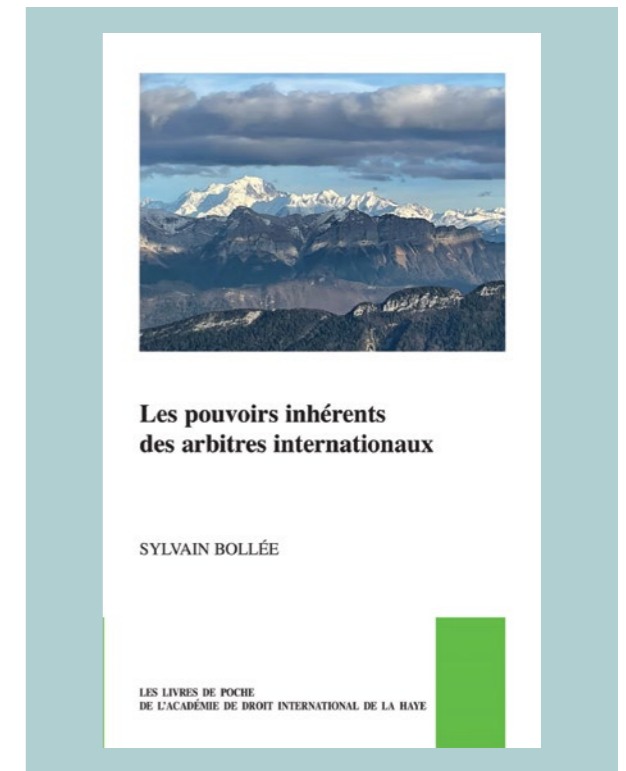
Ce cours, version écrite et augmentée du cours donné par l'auteur à l'Académie de droit international de La Haye à l'été 2022, est consacré aux contributions des juridictions internationales

(en particulier, la CPJI, la CIJ, le TIDM et les tribunaux d'arbitrage interétatiques) au développement du droit de la mer depuis la seconde moitié du XIXe siècle. L'étude est divisée en cinq parties, consacrées respectivement à la liberté de la haute mer (chapitre I), aux espaces maritimes soumis à la pleine souveraineté de l'État côtier (chapitres II et III), aux espaces maritimes dans lesquels les États côtiers exercent certains droits souverains ou une juridiction limitée (chapitres IV et V), au régime des îles (chapitre VI) et au droit de la délimitation maritime (chapitre VII).

Les livres de poche suivants ont été publiés en 2024 :

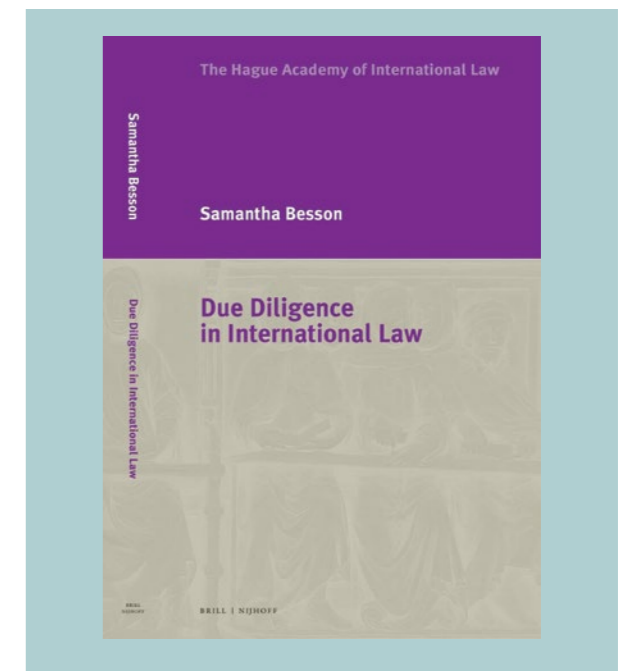


Slim Laghmani, Islam et le droit international



Sylvain Bollée, Les pouvoirs inhérents des arbitres internationaux

Hors collection publiés en 2023 :



Samantha Besson, Due Diligence in International Law



Jean-Marc Thouvenin (dir. publ./ed.), Colloque du centenaire : Les défis du droit international au tournant du centenaire de l'Académie de droit international de La Haye

La célébration du Centenaire de l'Académie en mai 2023 méritait d'abord une cérémonie solennelle offrant une tribune aux meilleurs connaisseurs de l'institution pour retracer son parcours durant ses cent premières années, ses liens avec la ville de La Haye, avec les Pays-Bas, avec le Palais de la Paix, mais aussi pour donner à voir ses rapports avec la Cour internationale de Justice, et, bien entendu, pour évoquer les cours donnés à l'Académie. Un regard prospectif sur l'avenir de l'Académie s'imposait tout autant.

Son Centenaire imposait également la convocation d'un grand Colloque dédié au droit international. L'Académie a pour l'occasion réuni un panel unique de personnalités du monde académique et judiciaire international pour évoquer les grands thèmes de l'intérêt public en droit international, de l'humanisation du droit international, et pour aborder d'autres questions brûlantes comme l'extra-territorialité et le changement climatique, entre autres. Ce livre constitue le souvenir écrit et impérisable de ces deux événements mémorables qui ont marqué le « premier » Centenaire de l'Académie.

Les volumes suivants du Recueil des cours ont été publiés en 2024 :

Volume 435

Nawaf Salam : Rethinking the United Nations: 75 and Beyond



Que reste-t-il du monde qui existait en 1945, lorsque les Nations Unies ont été fondées ? Clairement, pas grand-chose ! Le monde a changé et de nouvelles réalités sociopolitiques ont émergé. Par conséquent, la question fondamentale qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette organisation d'après-guerre peut encore relever les défis différents et complexes de notre époque. C'est à cette question difficile que le Juge Nawaf Salam a tenté de répondre lors d'une conférence qu'il a donnée à l'Académie de droit international de La Haye pendant sa session d'été 2023.

S'appuyant sur sa longue et unique expérience en tant que praticien et initié des trois principaux organes des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité et Cour internationale de justice), le Juge Salam a identifié les principaux changements dans l'ordre international contemporain et les défis qu'ils posent aux Nations Unies. Malgré ses lacunes passées, l'Organisation des Nations Unies reste au cœur de ces efforts et est plus que jamais nécessaire, en raison de sa composition universelle, de sa vocation générale, de la légitimité qu'il apporte, de sa neutralité et de son impartialité, ainsi que de ses avantages en matière d'établissement de normes, à la fois en tant que forum et en tant qu'outil. Cependant, selon l'auteur, seules une Organisation des Nations Unies revigorée, ou mieux, réformée, pourrait être à la hauteur des nouveaux défis de notre époque en pleine mutation.

Niels Blokker: Legal Facets of the Practice of International Organizations



L'objectif de ce cours spécial est d'examiner un certain nombre de facettes juridiques de la pratique des organisations internationales. Le premier aspect juridique est la « pratique en tant que règle ». La notion de « pratique établie » est analysée. Le deuxième aspect juridique couvert par ce cours est la « pratique en tant que pouvoir

», qui traite de la capacité de la pratique des organisations internationales à générer du pouvoir. Le troisième aspect juridique abordé concerne la pratique des organisations internationales en tant que dispositif interprétatif. Les quatrième et cinquième aspects juridiques évalués se rapportent à la manière dont la Cour internationale de Justice et la Commission du droit international ont traité la pratique des organisations internationales dans leur travail.

Dominique Hascher: Le rôle du droit international dans le contrôle des sentences arbitrales



L'introduction du droit international dans le contrôle des sentences révèle la force d'attraction de ce droit quand la sentence lui est soumise. Cette attraction révèle qu'il n'est pas possible de faire abstraction de l'ordre juridique international qui a donné naissance à la sentence dont les objectifs et la cohérence sont mieux préservés qu'avec le droit national. Le droit international peut aussi s'inviter, même si la sentence ne lui est pas soumise. Un droit international plus conquérant ne doit cependant pas déborder le contrôle. Le recours aux règles d'interprétation de la Convention de Vienne sur le droit des traités et au principe de proportionnalité démontre que l'intervention du droit international joue un rôle modérateur. Les principes mobilisés empruntent à plusieurs ordres juridiques qui se trouvent en réseau dans l'ordre international. Ils sont un langage universel et des éléments de communication. Une jurisprudence ouverte à l'influence du droit international suppose d'entreprendre une motivation qui parle aux autres et la conscience de participer à la sécurisation de la justice arbitrale. Dans cette perspective, le contrôle ne servirait plus qu'à écarter les sentences qu'on ne peut accueillir. On aura ainsi évolué vers une reconnaissance d'emblée des sentences.

Volume 436

Olivier Corten: Le champ juridique international



Plutôt que de le concevoir comme un système ordonné de règles ou comme le produit des besoins ou des aspirations de la communauté internationale, ce cours appréhende le droit international par référence à la notion de « champ juridique

», inspirée de la pensée de Pierre Bourdieu. Un champ de tensions entre concepts par définition inconciliables : reconnaissance déclarative ou constitutive, droit dur ou droit mou, légalité ou effectivité, ... Un champ de luttes entre acteurs (États, peuples, entreprises, individus, ...) qui tendent à imposer leurs conceptions du juste ou à faire prévaloir leurs intérêts. Sont dans cette perspective envisagées diverses problématiques contemporaines : droits des femmes, des migrations ou du dérèglement climatique, crimes internationaux (génocide, terrorisme, écocide, ...), justifications des guerres, des exécutions judiciaires ou de la torture. Le droit international est ainsi étudié à la fois dans sa dimension technique, faites de débats juridiques pointus portant sur son interprétation, et dans sa dimension plus sociologique visant à le replacer dans son contexte politique.

Volume 437

Attila M. Tanzi: The Principle Jura Novit Curia in International Judicial and Arbitral Proceedings, A Window on International Adjudication



Ce cours se concentre sur l'un des aspects du pouvoir discrétionnaire des juges dans les litiges internationaux et sur les règles et principes qui le limitent. À savoir, les limites de la liberté des cours et tribunaux internationaux dans l'application du droit applicable au litige en se distançant des arguments juridiques avancés par les parties. Le principe « jura novit curia » est étudié en combinaison avec les principes apparentés « ne ultra petita », « ne infra petita » et « non liquet ». L'analyse va au cœur de la fonction juridictionnelle, dont la raison d'être apparaît triple, impliquant ainsi une triple application du principe jura novit curia : c'est-à-dire dans les contextes juridictionnels interétatique, des droits de l'homme et pénal. Le principe procédural primordial du droit des parties à être entendues semble légitimer l'utilisation maximale du principe jura novit curia dans les trois contextes, suggérant ainsi une proactivité interactive accrue de la part des juges.

Chin Leng Lim: The Aims and Methods of Postcolonial International Law



Aucune histoire du droit international ne peut être réduite à une histoire coloniale. La légalité du pillage a été débattue à l'époque de Sepúlveda et de Las Casas. Le droit international a commencé en quelque sorte par la critique du colonialisme, et cela s'est poursuivi même si la pensée juridique a évolué. Quant aux « réparations » coloniales, il s'agit d'un terme ambigu dont la signification ne se limite pas à la restitution et à la satisfaction, mais inclut, ce qui est important, une tentative du XXe siècle visant à établir de nouvelles règles pour empêcher la répétition des injustices et la poursuite du pillage en vertu des anciennes. Cette dernière a stimulé, entre autres, l'arbitrage international moderne, même s'il cherchait plutôt à articuler les droits des nouveaux États. Nos doctrines sont imparfaites et échouent encore aujourd'hui à expliquer comment un nouvel État détient son territoire, une lacune qui a autrefois conduit à des notions de manque de civilisation ou d'organisation politique ou économique utilisées pour justifier la subjugation non européenne. Cependant, ce cours part du sentiment qu'il est maintenant trop tard pour notre discipline patiente.

Volume 438

Matthias Lehmann: Crypto-économie et droit international



Les blockchains et les crypto-actifs, c'est-à-dire les crypto-monnaies et les jetons, posent des défis de premier ordre au droit international. En l'absence d'un lien significatif avec un État particulier, ils semblent échapper à l'empire du droit étatique, en accord avec les ambitions de leurs créateurs. Ce cours décrit tout d'abord les bases technologiques des registres distribués ainsi que la philosophie anti-étatiste sous-jacente. Ensuite, il met en exergue les dangers créés par la technologie, tant pour les intérêts publics que privés. Des alternatives à la régulation par l'État, telles que la théorie du « code fait loi » (code is law) ou la lex cryptographia, sont discutées et finalement rejetées. Au contraire, ce cours met l'accent sur les diverses méthodes permettant de déterminer le cadre juridique applicable, tant dans le domaine du droit public de la réglementation que dans celui du droit privé. Il plaide en faveur d'une

uniformisation croissante des règles et d'une coopération accrue entre les États dans ce domaine, afin d'assurer à la fois le développement de la technologie et la protection des intérêts publics et privés. Sur la base d'une étude comparative et internationale détaillée, de nouvelles règles spécifiques pour les acteurs, les transactions et les actifs de la crypto économie sont alors proposées en vue d'atteindre un nouvel équilibre entre droit et technologie.

Volume 439

Ellen Hey: Making Sense of Soft Law



Ce cours explore la manière dont les instruments de droit souple contribuent au développement de la normativité. Il illustre le fait que la (re)construction de la normativité est le résultat de l'interaction entre les instruments de droit souple et entre les instruments de droit souple et le droit dur. Ces interactions ont lieu dans des cadres institutionnels, établis par des instruments de droit mou et de droit dur. Ces cadres institutionnels, à leur tour, fournissent le processus décisionnel par lequel la normativité substantielle est (re)construite à différents moments et dans divers cadres institutionnels. Trois catégories d'instruments de droit souple sont identifiées : les instruments de droit souple qui fournissent des éléments pour le développement d'infrastructures juridiquement pertinentes, les instruments de droit souple qui font partie d'infrastructures juridiquement pertinentes et les instruments de droit souple qui font partie de la réglementation. Dans les infrastructures juridiquement pertinentes, l'objectif est de réglementer les activités des États. Dans la réglementation, l'objectif est de réglementer l'activité humaine, même si les destinataires des réglementations sont les États.

George Galindo: The Inviolabilities of the Diplomatic Mission



Non seulement les personnes, mais aussi la mission diplomatique jouissent d'inviolabilités qui imposent à l'État accréditaire un devoir d'abstention et un devoir de protection.

Ce cours vise à décrire les différentes inviolabilités de la mission diplomatique (les locaux, les archives et les documents, ainsi que la correspondance officielle) et

les régimes de protection similaires (la communication et la valise diplomatique). En outre, l'application des circonstances excluant l'illicéité en ce qui concerne les inviolabilités de la mission diplomatique et les régimes de protection similaires ainsi que la relation entre l'inviolabilité des locaux diplomatiques et l'asile diplomatique sont examinées.

Il est soutenu que les inviolabilités de la mission diplomatique sont un élément fondamental et essentiel du droit diplomatique passé et présent et du droit international en général.

Juan Manuel Gómez Robledo: Le droit international du désarmement : entre idéalisme et réalisme



Ce cours retrace l'histoire du droit international du désarmement nucléaire, tant dans la perspective des accords bilatéraux entre les deux grandes puissances dotées de l'arme atomique (les États-Unis et l'Union Soviétique suivie de la Fédération de Russie), que dans celle des traités multilatéraux, à vocation universelle et régionale, qui ont pour but la non-prolifération et la cessation de la course aux armements nucléaires en partant d'approches différentes mais complémentaires. Il en ressort la conviction de la communauté internationale d'œuvrer en vue de l'interdiction de l'arme nucléaire, afin de parvenir à un monde libre de l'arme qui a la capacité, comme nulle autre, d'éliminer toute forme de vie sur la planète. Dans cette quête, la nature unique de cette arme et ses conséquences humanitaires catastrophiques conduisirent à l'émergence d'une opinio juris communis qui précéda l'établissement de la règle de droit conventionnel au bout de laquelle son interdiction est finalement réalisée.

Volume 440

Linos-Alexander Sicilianos: La dimension humaine du droit international, Cours général de droit international public



L'auteur propose une vision globale du droit international sous le prisme de la protection internationale des droits humains et des valeurs qu'ils incarnent. Cette analyse s'impose au vu de l'évolution contemporaine du droit et

des relations internationales. En effet, pour la première fois de son histoire la CIJ – organe judiciaire principal de l'ONU – est saisie des aspects juridiques clés des crises majeures de notre planète, alors que les instruments relatifs aux droits de l'homme servent de fondement de la compétence de la Cour et que des dizaines d'États interviennent dans les procédures y relatives. Dans ce contexte, l'ouvrage examine les interactions multiples entre le droit international général et les droits de l'homme. Le premier influe sur les seconds, tantôt en se mettant à leur service, tantôt en leur posant des limites, ainsi qu'en témoigne notamment la question des immunités juridictionnelles. Inversement, les droits de l'homme exercent une influence certaine sur le droit international général, tantôt douce, tantôt bouleversante. C'est ainsi que le « modèle statocentrique » traditionnel a subi des fissures essentielles. Les droits humains et les valeurs qu'ils véhiculent ont influé sur les sources du droit international, sur une série d'institutions liées aux relations extérieures de l'État, sur le droit de la mer, la théorie des « sujets » de l'ordre juridique international, la conception de la responsabilité internationale, le système de sécurité collective et, en définitive, sur la structure même et la physionomie en général de la branche.

Volume 441

Maja Stanivuković: Property Rights of Individuals after Changes of Territorial Sovereignty



Les changements territoriaux ont de profondes implications non seulement pour les États, mais aussi pour les individus. Cette étude fournit une analyse complète de l'impact des changements territoriaux sur les droits de propriété des individus dans deux cas clés : l'éclatement de la Yougoslavie et le transfert de la Crimée de l'Ukraine à la Russie. Elle examine les répercussions sur les droits de propriété des citoyens et des entreprises qui ont acquis la nationalité étrangère et le statut d'entreprise à la suite du changement de frontières. Ces affaires servent de contexte pour évaluer l'efficacité des cadres juridiques existants régissant les droits de propriété des individus après des changements territoriaux. Les parties concernées ont engagé une série de recours juridiques, notamment des procédures judiciaires nationales, des actions en matière de droits de l'homme et des demandes d'indemnisation pour investissement, ce qui a permis

d'évaluer les règles et principes établis.

Anselmo Reyes: The Use of Domestic Law to regulate the conduct of individuals, corporations and Governments Extraterritorially



Cette étude examine comment le droit national d'un pays peut influencer, pour le meilleur ou pour le pire, le comportement des individus, des entreprises et des gouvernements à l'étranger. Elle examine entre autres : (1) l'attribution de la responsabilité d'une société mère pour les activités d'une filiale ailleurs, (2) l'utilisation des concepts de forum de nécessité et de compétence universelle pour permettre aux tribunaux nationaux de connaître d'affaires qui n'ont pas d'autre lien avec un État, (3) la promulgation de lois nationales ayant un effet extraterritorial, (4) les conséquences de l'imposition aux États d'obligations d'adopter des lois nationales pour lutter contre les méfaits (tels que la corruption), et (5) le recours aux sanctions et aux contre-sanctions lorsqu'un État n'est pas d'accord avec le comportement d'une personne physique ou morale ou d'un autre État.

Plus précisément, le chapitre 1 explore comment les lois nationales peuvent faire progresser les normes environnementales et réparer les dommages écologiques négatifs (y compris ceux causés par le changement climatique) au-delà des frontières. Le chapitre 2 examine comment les entreprises étrangères peuvent être encouragées par les lois nationales à améliorer leur diligence en matière de droits de l'homme. Le chapitre 3 étudie les effets des lois nationales anticorruption et anti-pots-de-vin dans le règlement des différends entre investisseurs et États. Le chapitre 4 traite des effets extraterritoriaux de la législation nationale en matière de protection des données et de la vie privée. Le chapitre 5 examine le recours aux sanctions par les États pour contraindre les personnes physiques et morales à se comporter d'une certaine manière et le déploiement de contre-sanctions pour atténuer les effets des sanctions.

Deux thèmes sont récurrents. Le premier est le rôle d'un juge impartial face à des litiges transfrontaliers impliquant les questions abordées ici. Par exemple, dans quelle mesure un tel juge peut-il (le cas échéant) appliquer de manière proactive le droit national pour faire avancer un programme en matière d'environnement, de droits de l'homme, de lutte contre la corruption ou de protection des données personnelles ? Lorsqu'une partie sera

soumise aux sanctions d'un pays si elle se comporte d'une certaine manière et aux contre-sanctions d'un autre pays si elle n'agit pas ou ne se comporte pas de cette manière, comment un juge impartial d'un troisième État peut-il résoudre un tel dilemme ? Le thème secondaire se concentre sur les limites du droit international privé dans la résolution des différents types de litiges transnationaux examinés.

Volume 442

August Reinisch: The Settlement of Disputes Involving International Organizations



Cet ouvrage traite des différents aspects du règlement des différends impliquant des organisations internationales. Il donne un aperçu complet des différentes formes de différends au niveau international, découlant principalement de problèmes de siège entre les États et les organisations internationales, mais il met également en lumière des formes moins connues de différends entre les membres et les non-membres d'organisations internationales qui sont réglés devant des mécanismes aussi divers que l'OMC, le TIDM ou l'arbitrage ou le règlement des différends des organisations économiques internationales régionales. Il aborde la négociation, la médiation et l'établissement des faits ainsi que les moyens juridictionnels de règlement des différends. L'ouvrage analyse ensuite les formes les plus importantes de règlement des différends avec des parties privées, allant des cours internationales, des tribunaux administratifs et des tribunaux arbitraux aux tribunaux nationaux et leur rôle limité en raison de l'immunité juridictionnelle dont jouissent régulièrement les organisations internationales. Sur la base de cet aperçu, des questions telles que l'accès à la justice, la compétence limitée des cours et des tribunaux, le respect des procédures et les formes adéquates de règlement des différends sont abordées, et quelques recommandations politiques sont formulées.

Maurice Kamto: Le droit international et la décolonisation inachevée



Volume 443

Louis d'Avout: La cohérence mondiale du droit. Cours général de droit international privé

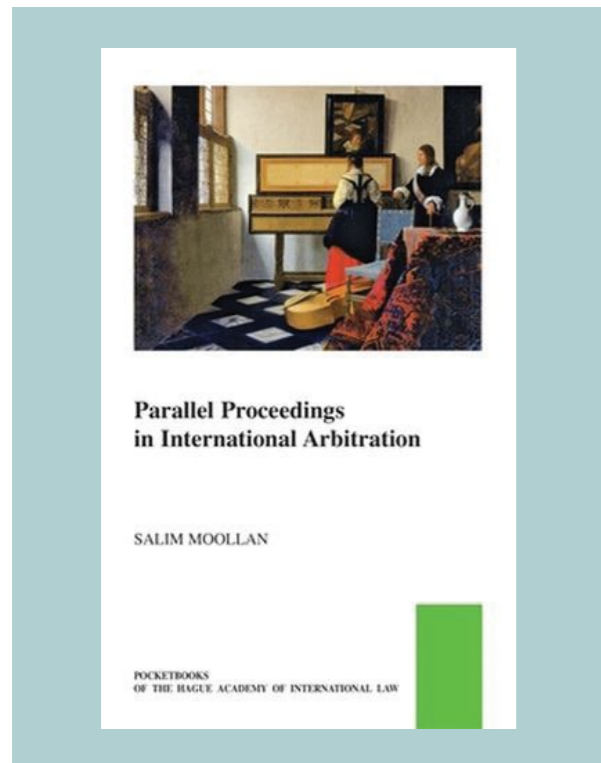


La vie internationale des individus met en contact les systèmes de droit et aiguise entre eux divers conflits techniques ou oppositions de vues. L'humanité a développé de très longue date des mécanismes propres à surmonter ces discordances. Une propriété cardinale du droit est ainsi maintenue dans les relations transfrontières ou transcommunautaires : la cohérence, à savoir la rationalité et la prévisibilité des règles de conduite civile, corrélativement leur efficacité, dans l'intérêt bien compris des individus et des collectivités politiques.

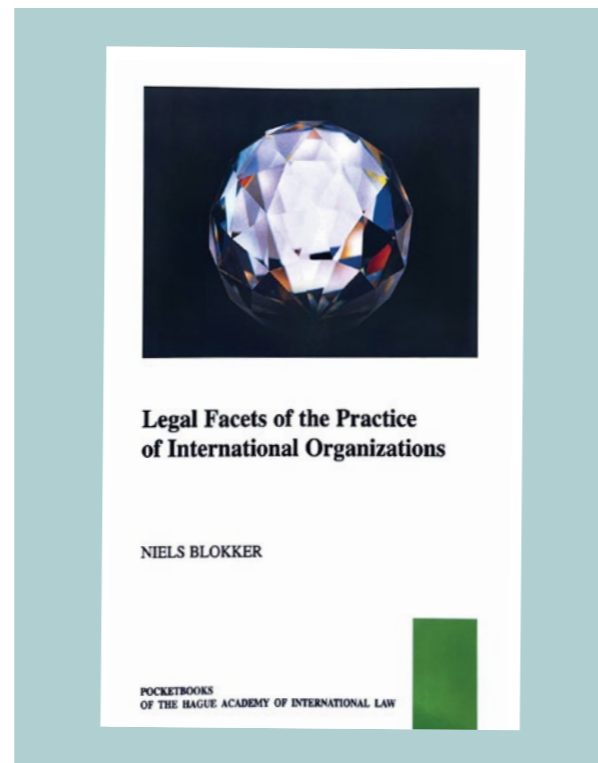
Ces mécanismes spécialisés, créés par les juristes afin de résoudre les conflits internationaux de lois, de juridictions ou d'autorités, sont principalement appliqués à l'échelon étatique. Ils évoluent à la mesure des problèmes rencontrés et des transformations générales du phénomène juridique. De nos jours, les conflits de lois ne se limitent plus au champ du droit privé étroitement entendu ; ils concernent aussi les discordances juridiques en droit public ou dans les domaines hybrides, dits régulés. Les régimes juridiques a-ou trans-nationaux s'offrent aussi en alternative aux droits étatiques, de même que les modes privés de règlement des différends, tel l'arbitrage, suscitent des frictions et discordances nouvelles avec la justice publique. Surtout, l'accentuation des mobilités individuelles et les mutations technologiques neutralisant la distance géographique appellent des coopérations accentuées entre les pouvoirs politiques, lesquelles font apparaître des institutions supra-étatiques de coordination. La fin des autarcies juridiques, nationales et autres, constitue le juste écho de la mondialisation des vies. En ce début de troisième millénaire, la quête de cohérence doit être abordée dans deux directions successives. D'abord, l'horizontalité classique des rapports entre sphères juridiques indépendantes permet de reconstituer, par prises en compte réciproques et interactions, une cohérence juridique autour des situations privées transnationales ou ubiquitaires. Ensuite, et plus exceptionnellement, une verticalisation institutionnelle ressurgit qui permet à certaines autorités d'agir, en surplomb des États, au bénéfice des individus. En résultent parfois de nouveaux

conflits, mais surtout une possibilité de sanction des incohérences constatées au sein ou à l'intersection des sphères juridiques particulières. Favoriser la cohérence du droit à l'échelle planétaire, c'est ainsi une affaire de méthodologies juridiques, ancestrales et toujours aptes à répondre aux frictions juridiques des temps modernes ; c'est aussi, à titre complémentaire, une affaire d'institutions internationales qu'il nous faut perfectionner dans l'intérêt commun

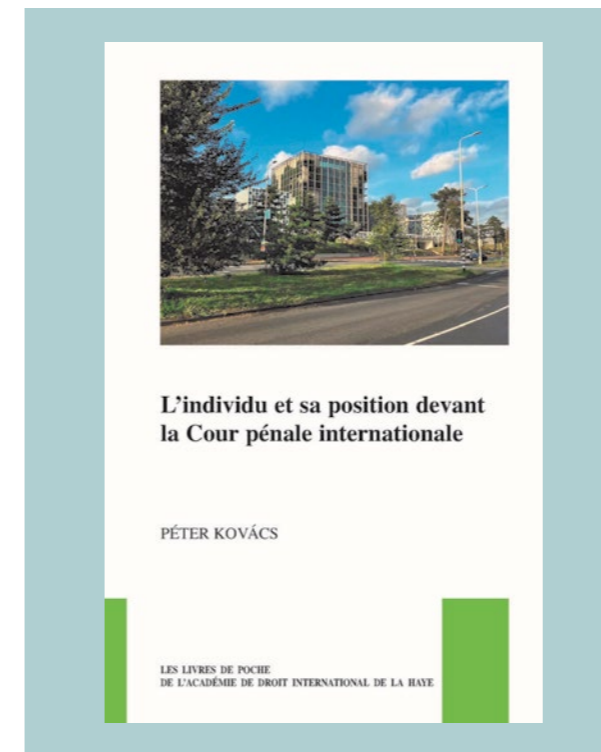
Les livres de poche suivants ont été publiés en 2024 :



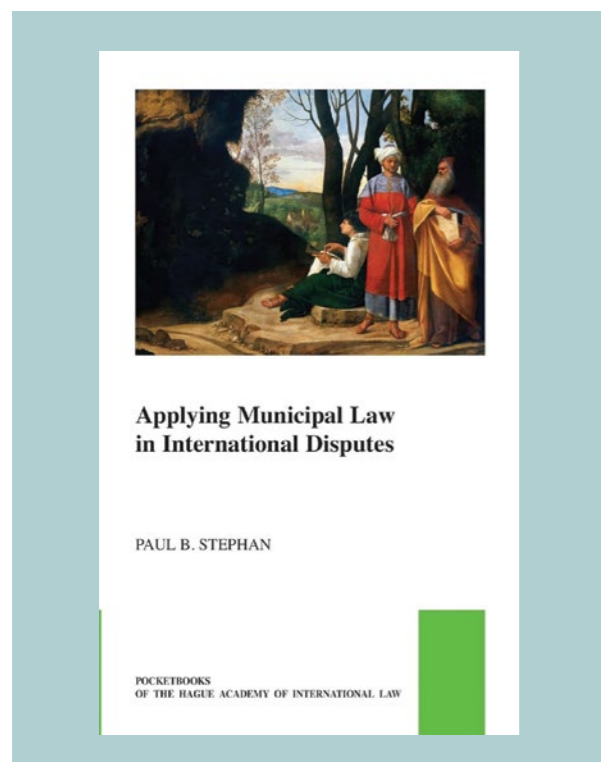
Salim Moollan, *Parallel Proceedings in International Arbitration*



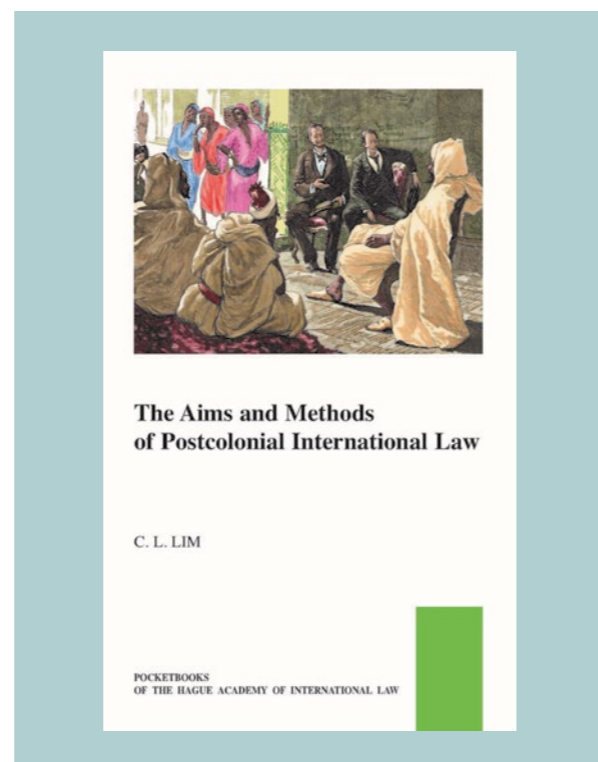
Niels Blokker, *Legal Facets of the Practice of International Organizations*



Péter Kovács, *L'individu et sa position devant la Cour pénale Internationale*



Paul B. Stephan, *Applying Municipal Law in International Disputes*



Chin Leng Lim, *The Aims and Methods of Postcolonial International Law*

5.2. Le centre d'étude et de recherche

Le volume suivant résultant des travaux du centre d'étude et de recherche a été publié en 2022 :



Anne-Laure Chaumette and Christian J. Tams, International Inspections/Inspections internationales?

Les inspections internationales sont une technique courante du droit international. Les inspecteurs visitent des lieux de détention, des usines chimiques, des réacteurs nucléaires et des stations de recherche en Antarctique, pour évaluer si les règles du droit international sont respectées. Malgré cet intérêt pratique, les juristes internationaux ont eu tendance à négliger les inspections internationales, du moins en tant que catégorie générale : les études existantes tendent à se concentrer sur des régimes particuliers, fournissant beaucoup de détails mais sans réelle approche globale. Le présent ouvrage adopte une démarche différente. Il examine un large éventail de régimes d'inspection et cherche à en dégager les éléments transversaux. Tout en reflétant l'hétérogénéité des inspections, ce volume a pour principal objectif de situer les inspections internationales dans le champ plus large des moyens de contrôle du droit international et de mettre en évidence leur unité au-delà de leur diversité. Combinant des perspectives panoramiques et kaléidoscopiques, les seize chapitres du volume encouragent les juristes internationaux à s'engager encore dans l'étude des inspections internationales.

Les volumes suivants résultants des travaux du centre d'étude et de recherche ont été publiés en 2023 :



Sandrine Maljean-Dubois and Jacqueline Peel, Climate Change and the Testing of International Law/Le droit international au défi des changements climatiques

Les changements climatiques font peser des menaces particulièrement graves et urgentes sur l'humanité et la planète. Objets d'incertitudes scientifiques, touchant tous les domaines de l'activité humaine et porteurs de conséquences socio-économiques et environnementales de grande ampleur, les changements climatiques affectent en profondeur les principes, sources, mécanismes et institutions du droit international. Ce volume contient les travaux du Centre d'étude et de recherche en 2022 qui ont porté sur un sujet à la fois important et d'une grande actualité : la mise à l'épreuve du droit international par les changements climatiques. En voyant dans le défi posé par les changements climatiques un laboratoire expérimental, les contributions réunies dans ce volume s'attachent à mesurer la capacité du droit international dans un large éventail de domaines (du droit de la paix et de la sécurité internationales, au droit des investissements ou du commerce, aux droits de l'homme et à bien d'autres encore) à s'adapter et à évoluer, et à servir de catalyseur pour fabriquer le droit international du futur. L'ouvrage témoigne de la « climatisation » progressive du droit international pour faire face au problème climatique. Il souligne de ce point de vue à la fois la flexibilité et les forces créatrices du droit international, mais aussi l'inadaptation de certains de ses mécanismes et règles, qui requièrent

des changements plus radicaux pour être à la hauteur de l'ampleur et de l'urgence du défi majeur que représente aujourd'hui la lutte contre les changements climatiques.



Giuditta Cordero-Moss and Diego P. Fernández Arroyo, Applicable Law Issues in International Arbitration/Questions de droit applicable dans l'arbitrage international

Le large éventail d'approches reflétées dans cet ouvrage confirme que la détermination de la loi applicable en matière d'arbitrage est une tâche multiple, qui doit mettre en balance les intérêts en présence, qui ne sont pas nécessairement toujours compatibles entre eux. Le point de départ incontesté est la primauté de l'autonomie des parties. Le pouvoir discrétionnaire du tribunal arbitral est également important. L'autonomie des parties et le pouvoir discrétionnaire de l'arbitre ne sont toutefois pas absolus et n'existent pas en vase clos : les sentences arbitrales sont soumises au contrôle (restreint) des tribunaux. Pour être valables et exécutoires, les sentences arbitrales doivent respecter (quelques) conditions. Le choix de la loi applicable à une question donnée reflète cette pluralité d'intérêts et est le résultat d'un équilibre entre les attentes des parties, le contrôle des tribunaux et les pouvoirs indépendants du tribunal arbitral, le tout dans un souci de prévisibilité, de cohérence et de légitimité. Ce volume présente les travaux originaux de jeunes chercheurs du monde entier et amène une vision novatrice.



6. Organisation de l'Académie 2022-2024

6.1. Curatorium

Le Curatorium assume la responsabilité de la gestion scientifique de l'Académie, exerçant son autorité dans la détermination des politiques et des activités de l'institution. Il élabore le programme annuel et sélectionne les professeurs parmi les universitaires les plus qualifiés ainsi que les praticiens éminents du droit international. Les membres du Curatorium se réunissent habituellement deux fois par an.

Afin d'accomplir efficacement ses fonctions, le Curatorium est constitué de juristes de renom, issus de diverses régions du monde. Cette composition garantit une distribution géographique équilibrée au sein de ses membres.

En 2022, le Curatorium se composait des 18 membres suivants : le prof. Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat W. Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), la prof. Katharina Boele-Woelki (Allemagne), la prof. Hannah L. Buxbaum (Etats-Unis), le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), la prof. Hilary Charlesworth (Australie), la prof. Giuditta Cordero-Moss (Norvège), le prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), le prof. Bing Bing Jia (Chine), le prof. Maurice Kamto (Cameroun), le prof. Makane Moïse Mbengue (Sénégal), le prof. Djamchid Momtaz (Iran), la prof. Yuko Nishitani (Japon), le prof. Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le prof. Linos-Alexander Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie) et le prof. Tullio Treves (Italie).

L'Académie a déploré la perte de S.E. M. le Juge Antônio A. Cançado Trindade le 29 mai 2022, membre du Curatorium depuis 2004, qui avait donné le cours général de droit international public en 2005.

En 2023, le Curatorium a élu la prof. Yuko Nishitani comme vice-présidente, et S.E. Mme María Teresa Infante Caffi, Juge au Tribunal international du droit de la mer, comme membre du Curatorium. De plus, les profs. Alexandre Sicilianos et Nico Schrijver ont été réélus cette année-là pour leur deuxième mandat.

En 2024, le Curatorium a réélu pour le deuxième mandat la prof. Katharina Boele-Woelki, la Juge Hilary Charlesworth, les profs. Bing Bing Jia et Yuko Nishitani. Le 18 janvier 2024, le Curatorium a élu trois nouveaux membres : Patrícia Galvão Teles, professeure à l'Université autonome de Lisbonne et membre de la Commission du droit international des Nations Unies ; Nilüfer Oral, directrice du centre de droit international de l'Université nationale de Singapour et membre de la Commission du droit international des Nations Unies, et Mohamed S. Abdel Wahab, professeur à l'Université du Caire et doyen de la Africa Arbitration Academy. Ces membres ont succédé aux profs. Beat Hess, Djamchid Momtaz et S.E. M. Mohamed Bennouna.

Le Curatorium, lors de sa réunion du 24 mai 2024, a élu son nouveau Président : le prof. Diego P. Fernández Arroyo, succédant au prof. Yves Daudet lequel a été gratifié du titre de Président honoraire. Il a également élu un nouveau membre, Laurence Boisson de Chazournes, Professeure à l'Université de Genève, qui succède au prof. Yves Daudet

6.2. Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions

d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente l'Académie sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de préparer puis mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium. Le Secrétaire général est élu par le Curatorium. Depuis janvier 2017, le poste de Secrétaire général est occupé par M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université Paris Nanterre. Jusqu'en janvier 2023, il était assisté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, Mme Monique Legerman, qui était également à la tête du personnel du Secrétariat de l'Académie. Mme Anna Vasilyeva lui a succédé en tant que Cheffe du Secrétariat depuis 2023.

6.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion pratique et financière de l'Académie. Il est traditionnellement composé de ressortissants

néerlandais. Depuis mars 2019, M. Piet Hein Donner, ministre d'État honoraire des Pays-Bas, en est le Président. Depuis 2022, le Conseil était en outre composé des cinq membres suivants : Le Baron Diederik C. van Wassenauer (Trésorier), la Dr Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, la Dr Marinke Steenhuis, Mr. H.H. Siblesz et M. Boudewijn J. van Eenennaam.

6.4. Trésorière et gestion financière

Depuis le 1er juillet 2021, la trésorière est Mme Andrea Möller-Kramer, Cheffe du département financier de l'Académie depuis 2014. La Trésorière est en charge des finances de l'Académie et de la gestion des ressources humaines du Secrétariat. Elle met en œuvre les décisions du Conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière. A partir de 2023, la Trésorière est assistée par Mme Jolanda Heijnen van Alan, assistante administrative et financière.



6.5. Secrétariat

Depuis 2023, le poste de la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives n'est plus occupé. Mme Anna Vasilyeva est Cheffe du Secrétariat. Elle est responsable du travail administratif au sein du Secrétariat et supervise les tâches quotidiennes de l'Académie, ainsi que les aspects pratiques de l'organisation de ses activités.

Nonobstant l'augmentation des activités de l'Académie, notamment avec l'intérêt croissant des États pour l'organisation de programmes à la demande, les effectifs de l'équipe du Secrétariat sont stables et comprennent au jour de la publication du présent rapport les membres suivants :

Mme Chloé Batchelor, Responsable des affaires générales et chargée de la communication, M. Loris Gauthier, Mme Vanina Guenier et Mme Alexandra Peyen, Responsables des inscriptions et des affaires générales, Mme Sabine Amiel, Assistante du Secrétaire général à Paris.

En 2023, Mme Merula Oomen, qui a fourni une aide précieuse pour l'hébergement des professeurs et des participants depuis de nombreuses années, a terminé

son service à l'Académie. Mme Gertie Burgers a repris son poste et est en charge des familles d'accueil pour les auditeurs.

6.6. Directrice des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie est publiée dans des ouvrages spécifiques. Le plus renommé est le *Recueil des cours* de l'Académie, qui compile tous les cours d'été et d'hiver donnés depuis 1923. En plus de la version papier, cette collection complète est également disponible en format électronique.

Depuis 2008, certains cours du Recueil sont aussi publiés sous forme de livres de poche et de livres électroniques. Pour optimiser la production des publications, l'Académie a désigné une Directrice des publications. Mme Simone Cartier occupe ce poste depuis 2014. La distribution et la commercialisation des publications sont gérées par la maison d'édition Brill.



7. Finances en 2022-2024

7.1. Bilan financier 2022-2024

Depuis 2022, les cours sont organisés dans un format hybride afin d'en faciliter l'accès. Cette approche permet aux participants du monde entier de s'inscrire en personne ou en ligne, ce qui permet à ceux qui ne peuvent pas voyager de bénéficier des offres de l'Académie. L'Académie fait de son mieux pour maintenir les frais d'inscription aussi bas que possible afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants de s'inscrire aux cours.

En 2023, l'Académie a fêté son 100e anniversaire, marquant un siècle de dévouement à l'avancement de l'enseignement du droit international.

Les revenus tirés de la vente de ses publications, en particulier la série des *Recueil des cours*, constituent un soutien important pour les activités de l'Académie. Ces publications sont très appréciées dans le domaine du droit international et constituent des ressources précieuses pour les étudiants et les professionnels. Cependant, ces revenus ne couvrent pas entièrement les coûts de tous les programmes. Les dons des États, des institutions, des fondations et des particuliers ont donc toujours été d'une importance vitale pour l'Académie, non seulement pour la mise en œuvre de ses programmes existants, mais aussi pour le développement de nouveaux programmes. Ces contributions permettent à l'Académie de continuer à innover et à élargir son offre éducative.

L'Assemblée générale des Nations unies attire régulièrement l'attention des États membres et des organisations intéressées sur la contribution de l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à la compréhension plus large du droit international. L'Assemblée reconnaît le rôle de l'Académie dans la promotion d'une compréhension plus profonde du droit

international et leur recommande de subventionner les activités de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est la résolution A/RES/79/120 du 12 décembre 2024, dans laquelle l'Académie est spécifiquement mentionnée aux paragraphes 23 et 24. Cette approbation souligne l'importance mondiale des travaux de l'Académie et leur impact sur la communauté juridique internationale.

L'Académie a reçu des contributions volontaires de 20 pays depuis 2022. Le parrainage des célébrations du Centenaire de l'Académie a été soutenu par notre éditeur Koninklijke Brill NV, la municipalité de La Haye et Singapour. Les membres du Curatorium et du conseil d'administration tiennent à exprimer leur profonde gratitude à nos fidèles donateurs.

Outre ces sources de revenus, l'Académie explore de nouvelles voies de soutien financier. Il s'agit notamment de partenariats avec des institutions universitaires, des organisations internationales et le secteur privé. En diversifiant ses sources de financement, l'Académie vise à assurer sa viabilité à long terme et sa capacité à répondre aux nouveaux défis de l'enseignement du droit international. Alors que l'Académie se tourne vers l'avenir, elle reste attachée à sa mission, qui est de dispenser un enseignement exceptionnel en droit international. Le soutien de ses donateurs et de ses partenaires est essentiel pour atteindre cet objectif et l'Académie leur est profondément reconnaissante de leur générosité et de leurs engagements continus.



7.2. État contributeurs

En 2022, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chili
- Chypre
- France
- Irlande
- Israël
- Italie
- Japon
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Singapour

En 2023, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Belgium
- Belgique
- Chili
- Chine
- Chypre
- Espagne
- France
- Inde
- Irlande
- Italie
- Japon
- Panama
- Philippines
- Pologne
- Singapour

En 2024, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chili
- Chine
- Chypre
- France
- Inde
- Irlande
- Italie
- Japon
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Pologne
- Singapour

7.3. Donateurs de bourses

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours de d'hiver et d'été en 2022. Il convient de noter que de nombreuses universités allouent directement des bourses à leurs étudiants. L'Académie n'en est pas spécifiquement informée (à l'exception des bourses données par le CERIC-Université Aix-Marseille et l'Université de Montréal) mais félicite vivement ces Universités et encourage toutes les Universités à faire de même.

États :

- Andorre
- Autriche
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International
- Chine
- France
- Israël - bourses en mémoire du prof. S. Rosenne
- Jordanie
- Slovaquie
- Suisse - bourses en mémoire d'Emer de Vattel
- Thaïlande

Institutions :

- Université Paris I - Panthéon Sorbonne
- Editions Pedone
- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas)
- Club Rotary de La Haye (Pays-Bas)
- Shell (Pays-Bas)
- Société française pour le droit international - SFDI (France)
- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas)
- Sygna Partners - Société d'Avocats (France)
- Ville de La Haye (Pays-Bas)

Personnalités :

- Prof. Payam Akhavan (Iran)
- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire du prof. J. Basdevant
- B. et C. Bot (Pays-Bas)
- C.N. Brower (États-Unis)
- G. et J. Dye (États-Unis)
- Prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine) - bourses en mémoire des profs. Julio A. Barberis et Tatiana B. de Maekelt

- M. Stefan Forch (Allemagne) - bourses en mémoire des profs. Wolfgang Friedmann et Manfred Lachs
- Dame R. Higgins (Royaume-Uni)
- P.J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du prof. H.F. van Panhuys
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du prof. A. et Mme P. Malintoppi
- Prof. Mario Oyarzábal (Argentine) - bourse en mémoire du Juge Hugo Caminos et de M. Carlos Calvo)
- B. Roth (France) - bourse en mémoire du prof. E. Frankenstein
- Prof. Symeon Symeonides (Chypre)
- Prof. Jean-Marc Thouvenin (France) - bourse en hommage aux anciens Secrétaires généraux de l'Académie
- Prof. Daniel Turp (Canada)
- E. Rodríguez Veltzé (Bolivie)

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours de d'hiver et d'été en 2023.

États :

- Andorre
- Autriche
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International
- Chine
- France
- Israël - bourses en mémoire du prof. S. Rosenne
- Jordanie
- Slovaquie
- Suisse - bourses en mémoire d'Emer de Vattel
- Thaïlande

Institutions :

- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas)
- Shell (Pays-Bas) Société française pour le droit international - SFDI (France)
- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas)
- Sygna Partners - Société d'Avocats (France)
- Ville de La Haye (Pays-Bas)



Personnalités :

- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire du prof. J. Basdevant
- B. et C. Bot (Pays-Bas)
- G. et J. Dye (Etats-Unis)
- Prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine) - bourses en mémoire des profs. Julio A. Barberis et Tatiana B. de Maekelt
- M. Stefan Forch (Allemagne) - bourses en mémoire des profs. Wolfgang Friedmann et Manfred Lachs
- P.J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du prof. H.F. van Panhuys
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du prof. A. et Mme P. Malintoppi
- Prof. Mario Oyarzábal (Argentine) - bourse en mémoire du Juge Hugo Caminos et de M. Carlos Calvo
- B. Roth (France) - bourse en mémoire du prof. E. Frankenstein
- Prof. Symeon Symeonides (Chypre)
- Prof. Jean-Marc Thouvenin (France) - bourse en hommage aux anciens Secrétaires généraux de l'Académie
- Prof. Daniel Turp (Canada)
- Hans van Loon (Pays-Bas)

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours d'hiver et d'été en 2024.

États :

- Andorre
- Autriche
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International
- Chine
- France
- Jordanie
- Philippines - bourses en mémoire du Juge Florentino Feliciano
- Slovaquie
- Suisse - bourses en mémoire d'Emer de Vattel
- Thaïlande

Institutions :

- Université Paris I - Panthéon Sorbonne
- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas)
- Société française pour le droit international - SFDI (France)

- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas)
- Sygna Partners - Société d'Avocats (France)
- Ville de La Haye (Pays-Bas)
- Université d'Ottawa (Canada)
- Université de Sherbrooke (Canada)
- Société Québécoise de droit international (Canada)
- Université Laval (Canada)
- MVAAL - Cabinet d'avocats (Pays-Bas)

Personnalités :

- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire du prof. J. Basdevant
- B. et C. Bot (Pays-Bas)
- S.E. M. le Juge Leonardo Brant (Brésil)
- G. et J. Dye (Etats-Unis)
- Prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine) - bourses en mémoire des profs. Julio A. Barberis et Tatiana B. de Maekelt
- P.J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du prof. H.F. van Panhuys
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du prof. A. et Mme P. Malintoppi
- Prof. Mario Oyarzábal (Argentine) - bourse en mémoire du Juge Hugo Caminos et de M. Carlos Calvo
- Prof. Eulalia W. Petit de Gabriel (Espagne)
- B. Roth (France) - bourse en mémoire du prof. E. Frankenstein
- Prof. Jean-Marc Thouvenin (France) - bourse en hommage aux anciens Secrétaires généraux de l'Académie
- Prof. Daniel Turp (Canada)
- Hans van Loon (Pays-Bas)



8. La bibliothèque du Palais de la Paix

Depuis 1913, la bibliothèque du Palais de la Paix collectionne des documents sur le droit international public, le droit international privé, le droit comparé, les relations internationales et l'histoire internationale des zones de conflit. Elle possède ainsi l'une des plus grandes collections au monde d'ouvrages consacrés à ces thèmes, ce qui la rend indispensable au bon fonctionnement des cours, tribunaux et organisations internationaux basés à La Haye et à l'étranger.

Dans le cadre de leur séjour à l'Académie, les participants sont invités et encouragés à consulter les ressources de la bibliothèque. La bibliothèque du Palais de la Paix est en effet un outil indispensable pour les participants aux programmes de l'Académie. Pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque du Palais de la Paix fait office de bibliothèque de l'Académie de La Haye et offre une carte de membre à tous les participants aux cours.

Au début de chaque session, les participants sont invités à suivre un séminaire instructif animé par Mme Candice Alihusain, coordinatrice de la salle de lecture de la bibliothèque, sur la meilleure façon d'utiliser le vaste catalogue de la bibliothèque. Des bibliothécaires désignés collectent et téléchargent également les ouvrages recommandés par les professeurs invités à enseigner à l'Académie dans l'environnement d'apprentissage en ligne de l'Académie, auquel les participants peuvent accéder quelques mois avant, pendant et après les cours. En outre, ils ont la possibilité de prolonger leur adhésion à la bibliothèque afin de pouvoir accéder à distance à ses ressources depuis leurs pays respectifs. En règle générale, pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque prolonge également ses heures d'ouverture les jours ouvrables et ouvre exceptionnellement ses portes le samedi au profit des Auditeurs de l'Académie.

Ce fut un grand plaisir d'accueillir à nouveau les étudiants dans la bibliothèque après deux ans de COVID-19 et de cours en ligne. Le contact direct permet à la bibliothèque de fournir des services de meilleure qualité.

Au cours des sessions d'été 2022, le bibliothécaire en chef, M. Jeroen Vervliet, a organisé des visites privées des rayonnages souterrains de la bibliothèque et de sa collection spéciale de publications originales, souvent des premières éditions, de Hugo Grotius. Ces visites font partie des activités proposées pendant les cours. En 2023 et 2024, les visites ont été organisées par M. Rens Steenhard.

La bibliothèque soutient également de manière traditionnelle les travaux du Centre d'études et de recherche. Les bibliothécaires juridiques facilitent en outre le travail des chercheurs en leur donnant accès à la riche collection de la bibliothèque pendant leur séjour à La Haye. En 2022, la bibliographie initiale a été créée par Mme Eveline van Trigt. Elle a été utilisée par les directeurs de recherche et les participants comme base pour leurs recherches sur le changement climatique. En 2024, la bibliographie initiale a été créée par M. Raymond Ridderhof et a été utilisée par les directeurs de recherche et les participants pour leurs recherches sur les crises. En raison du Centenaire de l'Académie de La Haye et des festivités qui l'ont accompagné, aucun Centre de recherche n'a eu lieu en 2023 et aucune bibliographie n'a donc été créée.

La bibliothèque participe de plus en plus à la préparation des programmes extérieurs et des programmes à la demande, en collectant et en téléchargeant les ouvrages recommandés par les professeurs invités à enseigner. En 2023 et 2024, cela a concerné les cours à Hong Kong ainsi que la préparation des programmes aux Philippines et au Paraguay.



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2022

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Juge Antônio A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Makane Moïse Mbengue
Prof. Djamchid Montaz
Prof. Yuko Nishitani
Prof. Nico J. Schrijver
Prof. Linos-Alexander Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'HIVER DE DROIT INTERNATIONAL

EN LIGNE

10 - 28 janvier 2022

Conférence inaugurale
Arbitre ou juge dans le contentieux des investissements – défis à l'impartialité

*** Cours général**
Guerre, paix, justice universelle : le rôle majeur du droit international

La responsabilité des entreprises en droit international

*** Arbitrage international et répartition des pouvoirs entre autonomie de la volonté, autorité arbitrale et souveraineté des États**

L'externalisation en matière de migrations internationales : aspects juridiques

Le Statut de la Cour internationale de Justice : bilan et perspectives

*** La déchéance des droits en droit international**

*** La déférence des juridictions internationales envers des organes nationaux**

Gabrielle KAUFMANN-KOHLER
Professeure émérite de l'Université de Genève

Nico J. SCHRIJVER
Conseiller d'État au Conseil d'État des Pays-Bas, professeur émérite de l'Université de Leiden

Hervé ASCENSIO
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Massimo BENEDETTELLI
Professeur à l'Université de Bari Aldo Moro

Sabine CORNELOUP
Professeure à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Philippe COUVREUR
Juge ad hoc près la Cour internationale de Justice

Stefan TALMON
Professeur à l'Université de Bonn

Geir ULFSTEIN
Professeur à l'Université d'Oslo

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement.

- Clôture des inscriptions pour suivre les cours sur place : le 29 septembre 2021
- Période d'inscription pour suivre les cours en ligne : du 15 octobre 2021 au 2 janvier 2022

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 2. Affiche des cours d'été 2022



COURS D'ÉTÉ

Première période : 11 – 29 juillet 2022
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Conférence inaugurale La justice procédurale en droit international	Hélie RUIZ FABRI Professeure et Directrice à l'Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural
* Cours général La démocratisation du système juridique international	Lori Fisler DAMROSCH <i>Hamilton Fish Professor</i> à l'Université de Columbia, New York
La Cour interaméricaine des droits de l'homme et le droit international général	Ricardo ABELLO-GALVIS Professeur à la Universidad del Rosario, Colombie
La contribution des juridictions internationales au développement du droit de la mer	Rafael CASADO RAIGÓN Professeur à l'Université de Cordoue
Islam et droit international	Slim LAGHMANI Professeur à l'Université de Carthage
* Place et fonction des principes généraux du droit dans l'ordre juridique international	Catherine REDGWELL Professeure à l'Université d'Oxford
* Colonialisme : une brève histoire du droit international en cinq actes	Philippe SANDS Professeur à l'University College London
* Les 70 ans de la Convention de 1951 sur les réfugiés : défis actuels et évolutions éventuelles	Andreas ZIMMERMANN Professeur à l'Université de Potsdam

Événement spécial en mémoire de S.E. le juge James Crawford :
Avec la participation de Eyal BENVENISTI, Yves DAUDET, Philippe SANDS

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

DIRECTIONS D'ÉTUDES DESTINÉES AUX CANDIDATS AU DIPLÔME ET AUX ÉTUDIANTS DE HAUT NIVEAU

Section de langue anglaise :
Gleider HERNÁNDEZ, Professeur à l'Université de Leuven

Section de langue française :
Guillaume LE FLOCH, Professeur à l'Université de Rennes 1

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
Marie LINTON, Professeure à l'Université d'Uppsala

Section de langue française :
Luciana Beatriz SCOTTI, Professeure à l'Université de Buenos Aires

Deuxième période : 1 – 19 août 2022
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Conférence inaugurale Le rôle du droit international dans le contrôle des sentences	Dominique HASCHER Conseiller à la Cour de cassation de France
Cours général La cohérence mondiale du droit	Louis d'AVOUT Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)
* Nouvelles tendances dans le droit international privé relatif aux contrats d'assurance	Marco FRIGESSI di RATTALMA Professeur à l'Université de Brescia
L'application des conventions internationales par l'arbitre des différends en matière de commerce international	João BOSCO LEE Professeur à l'Universidade Positivo, Brésil
* Les lois de police dans le droit international du travail	Ulla LIUKKUNEN Professeure à l'Université d'Helsinki
* Le Third Restatement of Conflict of Laws	Kermit ROOSEVELT III Professeur à l'Université de Pennsylvanie Carey Law School
* La Common Law, l'équité et la loi écrite : l'impact des sources juridiques sur la méthodologie du choix de la loi applicable	Tiong Min YEO <i>Yong Pung Haw Chair Professor</i> à la Singapore Management University
Le for des cyber-délits	Arnaud NUYS Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Conférences spéciales en hommage au professeur Emmanuel Gaillard :
Par Yas BANIFATEMI, Diego P. FERNÁNDEZ ARROYO, Dominique HASCHER, Horatia MUIR WATT, Luca RADICATI di BROZOLO

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Juge António A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Makane Moïse Mbengue
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Prof. Nico J. Schrijver
Prof. Linos-Alexander Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

Annexe 3. Affiche du centre d'étude et de recherche 2022



CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

22 août - 9 septembre 2022

Le droit international au défi des changements climatiques

Du G20 aux sommets des Nations Unies sur le climat, les changements climatiques ont envahi l'agenda politique bien au-delà des COP. Le droit international des changements climatiques interagit avec de nombreux domaines du droit international. Le domaine du changement climatique peut-il être considéré comme un "laboratoire" pour le droit international de demain ? Ou illustre-t-il plutôt l'incapacité du droit international à réguler la société internationale au XXI^e siècle ? C'est cette tension - entre les promesses et les obstacles du droit international dans la lutte contre les changements climatiques - qui sera au cœur des travaux des participants au Centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales durant l'été 2022.

Les chercheurs sélectionnés seront appelés à travailler sur les thèmes suivants sous la direction des directeurs de recherche :

- Les obligations de diligence en matière de protection de l'atmosphère
- Droit mou et droit dur
- Science, expertise et droit international en matière de changement climatique
- Changements climatiques et réponses équitables en droit international
- Changements climatiques et paix et sécurité internationales
- La disparition annoncée des petits États insulaires
- Les changements climatiques et le régime international de la couche d'ozone
- Changements climatiques et droit international des droits de l'homme
- Changements climatiques et droit du commerce international
- Changements climatiques et droit des investissements
- Changements climatiques et droit de la biodiversité
- Changements climatiques et droit international des catastrophes
- Changements climatiques et droit de la mer
- Droit international et géo-ingénierie
- Le mécanisme de progression de l'Accord de Paris
- Marchés du carbone et mécanismes de coopération au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris
- Financements climatiques
- Les acteurs non étatiques et la gouvernance internationale du climat
- Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- Transparence et respect de l'Accord de Paris
- Changements climatiques et responsabilité des États
- L'indemnisation des dommages causés par les changements climatiques
- Le rôle des tribunaux nationaux dans la mise en œuvre du droit international relatif aux changements climatiques
- Interactions entre le droit des changements climatiques de l'Union européenne et le droit international des changements climatiques

Directrices de recherche :

Section de langue anglaise : Jacqueline PEEL, Professeure à l'École de droit de l'Université de Melbourne

Section de langue française : Sandrine MALJEAN-DUBOIS, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique à l'Université d'Aix-Marseille

INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite.
Les candidats doivent être des chercheurs et de préférence être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (doctorat).
Période d'inscription : du 1er avril au 1er septembre 2021.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

INSCRIPTIONS

Tous les candidats sont invités à s'inscrire en ligne. Un nombre limité de bourses est disponible.
Période d'inscription : du 1er novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Les auditeurs des cours d'été pourront également participer aux rencontres doctorales coordonnées par le prof. Giulio Bartolini (Université de Roma Tre) et la Dr. Alexia Pato (Université de Gérone), à des conférences de l'après-midi, visites d'ambassades et autres activités sociales.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 4. Affiche des cours d'hiver 2023



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2023

Curatorium :
 Prof. Yves Daudet (Président)
 Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
 Juge Mohamed Bennouna
 Prof. Katharina Boele-Woelki
 Prof. Hannah L. Buxbaum
 Juge António A. Cançado Trindade
 Juge Hilary Charlesworth
 Prof. Giuditta Cordero-Moss
 Prof. Diego P. Fernández Arroyo
 Prof. Bing Bing Jia
 Prof. Maurice Kamto
 Prof. Makane Moïse Mbengue
 Prof. Djamchid Momtaz
 Prof. Yuko Nishitani
 Prof. Nico J. Schrijver
 Prof. Lino-Alexandre Siciliani
 Juge Peter Tomka
 Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
 Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'HIVER DE DROIT INTERNATIONAL 9 - 27 janvier 2023

* Conférence inaugurale
 L'Académie de La Haye à 100 ans : sa raison d'être, son rôle et son bilan

Cours général
 Le champ juridique international

* Les limites de la compétence dans le règlement des différends internationaux impliquant les États

* Aspects juridiques de la pratique des organisations internationales

L'individu et sa position devant la Cour pénale internationale

Le financement de l'arbitrage international par un tiers

* Un demi-siècle de zone économique exclusive en droit international : une évaluation

* La position de l'individu dans le droit des traités

Arthur EYFFINGER
 Historien du droit

Olivier CORTEN
 Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Andrea Kay BJORKLUND
 Professeure à l'Université McGill

Niels BLOKKER
 Professeur à l'Université de Leiden

Péter KOVÁCS
 Juge à la Cour pénale internationale

Sophie LEMAIRE
 Professeure à l'Université Paris Dauphine-PSL

Jin-Hyun PAIK
 Juge au Tribunal international du droit de la mer

Paolo PALCHETTI
 Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

DIRECTIONS D'ÉTUDES ET EXAMEN DU DIPLÔME POUR ÉTUDIANTS AVANCÉS

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
 Yenkong NGANGJOH-HODU, Professeur à l'Université de Manchester

Section de langue française :
 Sarah CASSELLA, Professeure à Le Mans Université

INSCRIPTIONS

Tous les candidats sont invités à s'inscrire en ligne. Un nombre limité de bourses est disponible.

- Période d'inscription pour les candidats à une place payante : du 1er mai au 2 octobre 2022
- Période d'inscription pour les candidats à une bourse : du 1er mai au 31 juillet 2022

Les auditeurs sélectionnés aux cours d'hiver pourront également participer aux rencontres doctorales coordonnées par la Dr. Daniëlla Dam-de Jong (Université de Leiden), à des conférences de l'après-midi, visites d'ambassades, activités sociales et s'inscrire à un événement exceptionnel : la simulation « Hours of Crisis ».

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas



Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 5. Affiche des cours d'été 2023



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2023

Curatorium :
 Prof. Yves Daudet (Président)
 Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
 Juge Mohamed Bennouna
 Prof. Katharina Boele-Woelki
 Prof. Hannah L. Buxbaum
 Juge Hilary Charlesworth
 Prof. Giuditta Cordero-Moss
 Prof. Diego P. Fernández Arroyo
 Prof. Bing Bing Jia
 Prof. Maurice Kamto
 Prof. Makane Moïse Mbengue
 Prof. Djamchid Momtaz
 Prof. Yuko Nishitani
 Prof. Nico J. Schrijver
 Prof. Lino-Alexandre Siciliani
 Juge Peter Tomka
 Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
 Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'ÉTÉ

Première période : 10 - 28 juillet 2023
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Deuxième période : 31 juillet - 18 août 2023
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

* Conférence inaugurale
 L'Académie de La Haye : un miroir sur 100 ans de droit international

Cours général
 La dimension humaine du droit international

* Les inviolabilités de la mission diplomatique

Le droit international du désarmement – entre idéalisme et réalisme

* Donner du sens au *Soft Law*

* Méthodes et objectifs du droit international post-colonial

* Application du droit interne dans le cadre des contentieux internationaux

Conflits armés et droit international des droits de l'homme

Dame Rosalyn HIGGINS
 Ancienne présidente de la Cour internationale de Justice

Lino-Alexandre SICILIANOS
 Doyen de la faculté de droit de l'Université d'Athènes, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'Homme

George Rodrigo Bandeira GALINDO
 Professeur à l'Université de Brasília, membre de la Commission du droit international

Juan Manuel GOMEZ-ROBLEDO
 Ambassadeur, ancien membre de la Commission du droit international

Ellen HEY
 Professeure à l'Erasmus University Rotterdam

Chin Leng LIM
 Choh-Ming Li Professor à l'Université chinoise de Hong Kong

Paul B. STEPHAN
 Professeur à la University of Virginia School of Law

Hélène TIGROUDJA
 Professeure à Aix-Marseille Université

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

DIRECTIONS D'ÉTUDES ET EXAMEN DU DIPLÔME POUR ÉTUDIANTS AVANCÉS

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
 Philippa WEBB, Professeure au King's College London

Section de langue française :
 Lucie DELABIE, Professeure à l'Université de Picardie Jules Verne

Section de langue anglaise :
 Verónica RUIZ ABOU-NIGM, Professeure à l'Université d'Édimbourg

Section de langue française :
 Malik LAAZOUZI, Professeur à l'Université Paris 2 - Panthéon-Assas

INSCRIPTIONS

Tous les candidats sont invités à s'inscrire en ligne. Un nombre limité de bourses est disponible.

- Période d'inscription pour les candidats à une place payante, aux bourses, aux bourses de doctorat et aux directions d'études : du 1er novembre 2022 au 31 janvier 2023.

Les auditeurs pourront également participer aux rencontres doctorales coordonnées par le Prof. Vaios Koutroulis (Université libre de Bruxelles) et la Dr. Alexia Pato (Université de Gérone), à des conférences de l'après-midi, visites d'ambassades et d'autres activités sociales.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas



Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 6. Affiche des cours d'hiver 2024



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2024

Curatorium :
 Prof. Yves Daudet (Président)
 Juge Mohamed Bennouna
 Prof. Katharina Boele-Woelki
 Prof. Hannah L. Buxbaum
 Juge Hilary Charlesworth
 Prof. Giuditta Cordero-Moss
 Prof. Diego P. Fernández Arroyo
 Juge Maria Teresa Infante Caffi
 Prof. Bing Bing Jia
 Prof. Maurice Kamto
 Prof. Makane Moïse Mbengue
 Prof. Djimchid Momtaz
 Prof. Yuko Nishitani
 Prof. Nico J. Schrijver
 Prof. Lino-Alexander Siciliani
 Juge Peter Tomka
 Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
 Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'HIVER DE DROIT INTERNATIONAL 8 - 26 janvier 2024

Conférence inaugurale La solidarité en droit international	Yves DAUDET Président du Curatorium
* Cours général Sur l'interface entre le droit international public et le droit international privé	Campbell MCLACHLAN KC Professeur à l'Université Victoria de Wellington
** Défier le droit international existant comme point de départ de la formation d'un nouveau droit coutumier <i>El desafío al derecho internacional existente como punto de partida de la creación de nuevo derecho consuetudinario</i>	Ximena FUENTES Professeure à l'Université du Chili
La fonction consultative des cours et tribunaux internationaux	Patrícia GALVÃO TELES Professeure à l'Université autonome de Lisbonne
* Droit international et énergie	Maria GAVOUNELI Professeure à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes
* Le règlement des différends impliquant des organisations internationales	August REINISCH Professeur à l'Université de Vienne
* Le régime spécial du droit international de la lutte contre le terrorisme	Ben SAUL Chaire Challis de droit international à l'Université de Sydney
La pratique du droit des traités depuis la Convention de Vienne	Santiago VILLALPANDO Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français
 ** Cours donné en espagnol, interprété simultanément en français et en anglais

DIRECTIONS D'ÉTUDES ET EXAMEN DU DIPLÔME POUR ÉTUDIANTS AVANCÉS

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
 Fuad ZARBIYEV, Professeur associé à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève

Section de langue française :
 Paula WOJCIKIEWICZ ALMEIDA, Professeure à l'École de droit de Rio de Janeiro de la Fondation Getulio Vargas

INSCRIPTIONS

Tous les candidats sont invités à s'inscrire en ligne. Un nombre limité de bourses est disponible.

- Période d'inscription pour les candidats à une place payante : du 1er mai au 1er octobre 2023
- Période d'inscription pour les candidats à une bourse : du 1er mai au 31 juillet 2023

Les auditeurs sélectionnés aux cours d'hiver pourront également participer aux rencontres doctorales coordonnées par la prof. Daniëlla Dam-de Jong (Université de Leiden), à des conférences de l'après-midi, visites d'ambassades, activités sociales et s'inscrire à un événement exceptionnel : la simulation « Hours of Crisis ». La compétition se tiendra exclusivement en anglais.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas



Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 7. Affiche des cours d'été 2024



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2024

Curatorium :
 Prof. Yves Daudet (Président)
 Prof. Katharina Boele-Woelki
 Prof. Hannah L. Buxbaum
 Juge Hilary Charlesworth
 Prof. Giuditta Cordero-Moss
 Prof. Diego P. Fernández Arroyo
 Juge Maria Teresa Infante Caffi
 Prof. Bing Bing Jia
 Prof. Maurice Kamto
 Prof. Makane Moïse Mbengue
 Prof. Yuko Nishitani
 Prof. Nico J. Schrijver
 Prof. Lino-Alexander Siciliani
 Juge Peter Tomka
 Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
 Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'ÉTÉ

Première période : 8 - 26 juillet 2024
 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Deuxième période : 29 juillet - 16 août 2024
 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Conférence inaugurale Le droit international et la décolonisation inachevée	Maurice KAMTO Professeur honoraire à l'Université de Yaoundé II	* Conférence inaugurale Usage et abus de "comity" dans les procédures internationales	Lord Lawrence COLLINS of Mapesbury Ancien juge à la Cour suprême du Royaume-Uni
* Cours général Les États, les organisations internationales et les tribunaux en tant qu'organes de droit international	Eyal BENVENISTI Professeur Whewell à l'Université de Cambridge	Cours général Les métamorphoses du droit international privé	Charalambos PAMBOUKIS Professeur à l'Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes
Le génocide et la double responsabilité internationale de l'individu et de l'État	Paola GAETA Professeure à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève	* Les sentences non-CIRDI en matière d'investissement devant les tribunaux nationaux	Jack COE Professeur à la Pepperdine Law School
* Le droit de l'espace au 21ème siècle	Stephan HOBE Professeur à l'Université de Cologne	* La justice naturelle en matière de reconnaissance et d'exécution des jugements étrangers	Andrew DICKINSON Professeur à l'Université d'Oxford
* Les désaccords couchés par écrit : une nouvelle approche du droit des traités	Jan KLABBERS Professeur à l'Université d'Helsinki	* Nouvelles dimensions dans l'application du droit étranger par le juge (et l'arbitre) et par les autorités non-judiciaires	Carlos ESPLUGUES Professeur à l'Université de Valence
* Propriété intellectuelle internationale et défis mondiaux	Edward KWAKWA Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	<i>Breathing Space</i> en contentieux contractuel international	Eva LEIN Professeure à l'Université de Lausanne
L'éthique dans le droit international	Iulia Antoanella MOTOC Professeure à l'Université de Bucarest, ancienne juge à la CEDH	* La Convention de Singapour et le droit international de la médiation	Natalie Y. MORRIS-SHARMA Directrice aux Attorney-General's Chambers Singapour
Activité numérique et droit international	Anne-Thida NORODOM Professeure à l'Université Paris Cité	Les effets des sanctions et des contre-mesures économiques sur les relations juridiques privées	Alessandra ZANOBBETTI Professeure à l'Université de Bologne

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

DIRECTIONS D'ÉTUDES ET EXAMEN DU DIPLÔME POUR ÉTUDIANTS AVANCÉS

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
 Kubo MACÁK, Professeur à l'Université d'Exeter

Section de langue anglaise :
 Jacco BOMHOFF, Professeur associé à la London School of Economics and Political Science

Section de langue française :
 Alain-Guy TACHOU SIPOWO, Professeur adjoint à l'Université de Montréal

Section de langue française :
 Fabien MARCHADIER, Professeur à l'Université de Poitiers

INSCRIPTIONS

Tous les candidats sont invités à s'inscrire en ligne. Un nombre limité de bourses est disponible.

Période d'inscription pour les candidats à une place payante, aux bourses, aux bourses de doctorat et aux directions d'études : du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas



Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 8. Affiche du centre d'étude et de recherche 2024



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2024

CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

19 août - 6 septembre 2024

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Juge Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Juge María Teresa Infante Caffi
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Makane Moïse Mbengue
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Prof. Nico J. Schrijver
Prof. Linos-Alexander Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

Les institutions internationales à l'épreuve des crises internationales

L'ordre juridique international a été en partie forgé par les crises, notamment après les deux guerres mondiales. Il y est constamment confronté, comme dans le cas du changement climatique et de la pandémie de Covid-19. Dans quelle mesure les institutions internationales, comprises comme des organismes internationaux ou des normes juridiques internationales, sont-elles façonnées par les crises, qu'elles soient économiques, environnementales, politiques ou sociales ? Réaffirment-elles leur autorité ou révèlent-elles leurs limites ? Les principes du droit international sont-ils modifiés, voire marginalisés, à la suite de crises ou leur raison d'être s'en trouve-t-elle renforcée ? Quels rôles jouent les acteurs de l'ordre juridique international dans ces contextes ? Appréhendent-ils ces défis dans les enceintes traditionnelles ou investissent-ils d'autres lieux ?

Ces questions seront abordées par les chercheur(e)s sélectionné(e)s en relation avec les thèmes suivants, qui peuvent être examinés sous des angles spécifiques tels que des branches du droit international, des institutions ou des crises particulières :

- Crises et histoire du droit international
- Crises et doctrine internationale
- Crises de légitimité en droit international
- Crises du multilatéralisme
- Crises et sources du droit international
- Crises et processus de création du droit international
- Crises et responsabilité internationale
- Crises et organisations internationales (par ex., l'ONU, l'OMS, l'AIEA, les organisations régionales)
- Crises institutionnelles (par ex., règlement des différends de l'OMC ; régimes de non-prolifération)
- Crises et juridictions internationales (par ex. CIJ, TIDM, tribunaux des droits de l'homme, tribunaux pénaux internationaux)
- Crises et société civile, mouvements sociaux et entités non étatiques
- Crises et moyens diplomatiques de règlement des différends
- Crises et droit international privé

Directeurs de recherche :

Section de langue anglaise : Giulio BARTOLINI, Professeur à l'Université de Roma Tre

Section de langue française : Anne LAGERWALL, Professeure à l'Université libre de Bruxelles

INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite.

Les candidats doivent être des chercheurs et de préférence être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (doctorat).
Période d'inscription : du 15 mai au 1er septembre 2023.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas



Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>



PEACE PALACE
LIBRARY

70
YEARS and
ANS et au-d